



Nations Unies

**Rapport
du Directeur général par intérim
de l'Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche**

**Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 14 (A/51/14/Rev.1)**

Rapport
du Directeur général par intérim
de l'Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 14 (A/51/14/Rev.1)



Nations Unies · New York, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

| <u>Chapitre</u> | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| I. RÉSUMÉ | 1 - 12 | 1 |
| II. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE FORMATION | 13 - 258 | 6 |
| A. Formation à la gestion des affaires internationales | 18 - 109 | 6 |
| 1. Formation à la diplomatie multilatérale | 18 - 45 | 6 |
| 2. Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive | 46 - 57 | 12 |
| 3. Colloque CIJ/UNITAR organisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice : accroître l'efficacité de la Cour | 58 - 66 | 14 |
| 4. Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international | 67 - 77 | 16 |
| 5. Formation aux opérations de maintien de la paix et questions connexes | 78 - 98 | 18 |
| 6. Une initiative nouvelle : programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales | 99 - 109 | 23 |
| B. Formation à la gestion du développement économique et social | 110 - 258 | 25 |
| 1. Programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des substances chimiques et des déchets | 111 - 128 | 25 |
| 2. CC:TRAIN - Programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention- cadre des Nations Unies sur les changements climatiques | 129 - 156 | 31 |

* Publié initialement dans une version préliminaire, sous les cotes A/51/14 (Part I) et A/51/14 (Part II)), datée du 25 octobre 1996.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| <u>Chapitre</u> | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| 3. Formation et renforcement des capacités concernant les nouvelles techniques d'information et les moyens de communications modernes au service des conventions postérieures à la Conférence de Rio | 157 - 182 | 36 |
| 4. Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette, de l'économie et des finances | 183 - 199 | 42 |
| 5. Programme de formation à la gestion de l'atténuation des catastrophes dans les pays du Sahel | 200 - 219 | 46 |
| 6. Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques | 220 - 237 | 49 |
| 7. Une initiative nouvelle : la formation à l'application du droit environnemental . . | 238 - 258 | 52 |
| III. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RECHERCHE | 259 - 271 | 56 |
| IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : L'AVENIR DES PROGRAMMES DE L'UNITAR | 272 - 281 | 60 |
| V. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS | 282 - 301 | 64 |
| VI. QUESTIONS FINANCIÈRES ET APPELS DE FONDS | 302 - 308 | 69 |
| ANNEXES | | |
| I. Liste chronologique des activités de formation | | 72 |
| II. Statistiques relatives à la participation aux programmes de l'UNITAR | | 82 |
| III. Publications | | 91 |
| IV. Questions financières | | 99 |

I. RÉSUMÉ

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1996, qui a vu l'organisation, sur les cinq continents, de 132 programmes de formation et de deux cours dispensés à distance à l'intention de 7 265 participants. Au cours de cette même période, le processus de restructuration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/227 du 8 avril 1993, a été achevé, et des mesures ont été prises pour ouvrir le bureau de liaison de l'Institut à New York en septembre 1996 et appliquer ainsi la dernière décision de l'Assemblée générale.

2. Cette année, la présentation du rapport du Directeur général et celle des rapports qui suivront, a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle structure de l'Institut. Le rapport vise à la précision et se veut moins répétitif et plus concis que par le passé. Le lecteur sera ainsi en mesure de se rendre compte de la redéfinition des priorités opérationnelles, de la rationalisation des programmes et des améliorations apportées à la gestion administrative de l'UNITAR. Après un bref résumé, dans lequel seront exposés de manière concise les objectifs, le contenu et la mise en oeuvre de chaque programme, le rapport décrira les activités plus en détail.

3. L'Assemblée générale des Nations Unies a pris les mesures suivantes : par ses résolutions 49/125 du 19 décembre 1994 et 50/121 du 20 décembre 1995, elle a considéré que le siège de l'Institut avait bien été transféré de New York à Genève comme prévu et a pris note avec intérêt des mesures prises pour mener à bien la restructuration de l'Institut. Elle a considéré par ailleurs que les activités de formation devraient jouer un rôle plus manifeste et plus large dans les programmes des Nations Unies et a réaffirmé l'utilité du rôle de l'UNITAR et la valeur de son mandat. Elle a en outre invité l'Institut à renforcer la collaboration avec les fonds et programmes des Nations Unies et à resserrer les liens de coopération avec des institutions appropriées, nationales et internationales, parmi lesquelles l'Université des Nations Unies et le Centre de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Turin. Elle a également proposé des mesures pour régulariser la situation du Directeur général et avancé des solutions au problème du paiement du loyer de l'UNITAR.

4. Le Conseil d'administration de l'UNITAR continue de tenir deux sessions par an – comme il le fait depuis le début de la phase de restructuration – afin de formuler et suivre des politiques conformes aux décisions de l'Assemblée générale. Le Conseil a souligné que, compte tenu de l'accueil favorable réservé aux activités de l'UNITAR, il convenait de mieux en faire connaître les activités de manière à ce qu'il gagne en crédibilité, ce qui faciliterait la mobilisation d'appuis financiers et politiques. Le Conseil a examiné en particulier le cas de certaines activités de formation récentes, particulièrement réussies, notamment dans les domaines du droit international, de la diplomatie préventive, des conventions relatives à l'environnement et de la gestion financière. Le Conseil a encouragé l'Institut à poursuivre l'ensemble de ses activités, en mettant davantage l'accent sur les aspects liés au développement, et estimé que l'Institut pourrait développer l'approche multidisciplinaire qui lui a permis d'aller au-delà de la formulation traditionnelle, linéaire, de programmes et de matériel pédagogique. Le Conseil a engagé un débat sur les moyens de garantir l'autonomie de l'Institut et de définir avec plus de précision les voies dans lesquelles il pourra s'engager en établissant les nouvelles priorités de la formation, afin que l'UNITAR continue

de répondre de son mieux aux besoins et attentes de l'Organisation et de ses États Membres.

5. La multiplicité des tâches dans lesquelles est engagé l'UNITAR est due dans une large mesure à son mandat institutionnel et au rôle de trait d'union qu'il joue entre les milieux politiques et les milieux universitaires. L'Institut déploie ses activités de formation dans plusieurs directions : amélioration des compétences, élaboration des politiques, collecte d'informations, sensibilisation et formulation des stratégies. Les programmes de formation qui portent sur la diplomatie multilatérale et les disciplines connexes d'une part, et sur le développement économique et social de l'autre, ont été continuellement élargis et adaptés depuis le début de la restructuration. La formation est dispensée sous diverses formes. Les programmes de bourses, par exemple, sont des activités à long terme, régulières et géographiquement fixes, qui offrent une tribune fiable aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies et permettent d'affiner et d'améliorer les programmes en permanence. Les programmes les plus fréquents sont les programmes à moyen terme, intensifs et géographiquement mobiles, d'une infrastructure plus légère, axés sur une région donnée, d'approche pragmatique, visant à sensibiliser ou former des groupes cibles clefs, à former des formateurs ou à élaborer des matériels et directives de formation novateurs.

6. Les programmes de formation à la gestion des affaires internationales comportent deux domaines :

a) La formation à la diplomatie multilatérale se déroule à Genève, New York et Vienne, et les dépenses de fonctionnement qu'elle entraîne sont minimales. L'UNITAR envisage de renforcer encore ce programme en publiant et diffusant des modules de formation qui tirent parti de l'expérience acquise et des compétences disponibles;

b) Des programmes de bourses, qui existent ou sont prévus sur les sujets suivants :

i) Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international;

ii) Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix pour la formation en matière d'établissement de la paix, et de diplomatie préventive;

iii) Programme de bourses UNITAR pour la formation en matière de diplomatie multilatérale et d'affaires internationales.

Les programmes de bourses, l'un en droit international, l'autre dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive, sont au coeur des activités de l'Institut depuis plusieurs années, et ont attiré des centaines de candidats, pour quelques douzaines de bourses disponibles.

7. L'UNITAR a présenté au Bureau des affaires juridiques de l'ONU des renseignements sur les activités menées dans le domaine du règlement pacifique des différends et du droit international pour l'incorporation dans le rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (A/51/278) qu'examinera la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

8. Les activités dans le domaine du développement économique et social sont centrées sur trois grands thèmes :

a) Environnement et développement : la mise en oeuvre effective des mesures prises en application d'Action 21, le développement durable, l'application des conventions et autres instruments juridiques internationaux, les rapports entre l'environnement et le commerce, la sécurité environnementale sont des problèmes qui préoccupent gravement tant l'Organisation des Nations Unies que ses États Membres, et qui sont appelés à le demeurer jusque bien avant dans le XXIe siècle. Il ne fait pas de doute que l'un des créneaux les plus indiqués pour l'UNITAR est d'utiliser les activités de formation et d'amélioration des compétences pour donner suite, par la formation, aux divers chapitres d'Action 21 et des conventions et accords qui lui sont reliés; à cet égard, l'action de l'Institut viendrait compléter celle des institutions chefs de file;

b) Le programme portant sur la gestion de la dette extérieure et des finances publiques s'adapte et s'étend avec les besoins. Sa portée s'est considérablement élargie pour inclure des activités de formation sur des questions liées aux aspects économiques de la gestion financière, à la dette et aux négociations financières, au commerce international et à l'administration publique. Le programme se déroule sur trois continents;

c) Le programme en matière de gestion des secours en cas de catastrophe a organisé des ateliers pour décideurs dans différents pays du Sahel. Il s'adresse à une gamme d'acteurs assez élargie, allant des planificateurs et décideurs aux responsables locaux d'opérations d'intérêt communautaire.

9. Entre autres réalisations au cours de la période considérée, il convient notamment de relever l'organisation de quatre grandes conférences qui ont permis à l'UNITAR de faire la preuve de son utilité et de l'impact de ses activités :

a) L'Institut d'études politiques de Singapour et l'UNITAR ont entrepris, en août 1994, une série de conférences sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La première de ces conférences, intitulée "The United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC): debriefing and lessons", qui a porté sur l'enseignement tiré des opérations de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), a eu l'intérêt de réunir les principaux protagonistes du processus de paix et de la mission proprement dite. La deuxième Conférence, tenue en décembre 1995, avait pour sujet "The role and functions of civilian police in United Nations peace-keeping operations". Neuf des 11 commissaires généraux à la police dans le cadre des opérations de maintien de la paix ainsi que des responsables, des juristes et des universitaires intéressés y ont participé;

b) La sixième Conférence de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques s'est déroulée à Houston (Texas) en 1995. Elle a tenu un certain nombre de séances plénières, 160 mémoires techniques et affiches ont été présentés; 500 spécialistes provenant de 23 pays y ont participé;

c) AFRICAGIS'95 a porté sur les systèmes d'information géographique (SIG) à l'appui de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique. L'objectif de la conférence était de promouvoir l'extension et l'utilisation de ces systèmes afin d'encourager les dialogues Sud-Sud et Nord-Sud, et de resserrer les réseaux de communication entre les partenaires participant au SIG/Système d'information sur l'environnement (SIE) en Afrique. La conférence a

réuni plus de 375 participants appartenant à 35 pays africains et 15 pays industrialisés, à Abidjan, en mars 1995;

d) Le colloque international organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice, conjointement par la Cour et l'UNITAR en avril 1996, a réuni des juristes internationaux et des conseillers juridiques éminents des États Membres. Le thème en était les moyens de renforcer l'efficacité de la Cour.

10. Conformément à la décision du Conseil d'administration, les programmes de recherche proprement dits ont été supprimés. Cela dit, la recherche qui a pour objet ou pour sujets la formation et l'élaboration de matériels pédagogiques a été menée à bien à l'aide de nouveaux supports importants : ensembles d'outils de formation, matériels de téléenseignement, manuels accompagnés de didacticiels spécifiques, matériels vidéo de formation, etc. En outre, l'UNITAR a publié divers ouvrages durant la période à l'examen; par ailleurs, un certain nombre de manuscrits sont sous presse et paraîtront dans les mois à venir. Ces publications intéressent les activités de formation de l'Institut dans les domaines des affaires internationales, de la diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix. Une des principales activités de l'UNITAR, soit la conception et la publication de matériel éducatif, permet de promouvoir et de diffuser tant les résultats que les supports pédagogiques des programmes. Les ouvrages publiés comprennent des documents d'orientation en matière d'éducation et de formation et des documents complémentaires.

11. L'UNITAR continue de déployer des efforts particuliers tant de sa propre initiative que sur directive du Conseil d'administration pour élargir et renforcer la coopération interinstitutions avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUJE) et les secrétariats des conventions des Nations Unies relatives à l'environnement. Des liens de coopération ont été établis ou resserrés avec les institutions de formation nationales et régionales, dans les pays en développement en particulier. Conformément au souhait exprimé par le Secrétaire général et à la demande du Conseil d'administration, le Corps commun d'inspection a effectué une étude de faisabilité (JIU/REP/96/2) en vue d'une éventuelle fusion entre l'UNITAR et l'école des cadres des Nations Unies que l'on se propose de créer au Centre de formation de l'OIT à Turin. Le chapitre V du présent rapport expose les conclusions et recommandations du Conseil d'administration sur ce point. Brièvement, le Conseil a reconnu l'importance des initiatives prises par le Secrétaire général dans le but de rationaliser les programmes de formation. Il a noté toutefois que les membres avaient soulevé un certain nombre de questions touchant les avantages éventuels qu'un départ de Genève présenterait pour l'UNITAR.

12. Sur le plan financier enfin, dans son rapport relatif aux états financiers de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 (A/51/5/Add.4), le Comité des commissaires aux comptes relève que, dans le cas des projets examinés, des objectifs clairs et réalisables ont été posés et atteints. On pourrait améliorer les procédures de la gestion des finances et faciliter l'établissement de rapports sur les projets en réunissant les fonds garantis à l'avance. L'UNITAR ne reçoit aucune aide financière directe au titre du budget ordinaire de l'ONU. C'est lui qui réunit ses propres fonds, soit par des contributions volontaires au Fonds en général, soit par des dons à des fins spéciales. Pour la quatrième année consécutive, le budget de l'Institut demeure excédentaire. L'UNITAR réalise dans une large mesure l'objectif que lui ont fixé les États Membres, en ce qu'il constitue un organe multilatéral et multidisciplinaire de petite dimension, autonome et souple, qui s'acquitte avec efficacité de missions de formation précises et bien définies. En même temps, l'UNITAR reste vulnérable car les coupes budgétaires auxquelles procèdent de

nombreux pays industrialisés rendent encore plus difficile la tâche de collecte des fonds. Quoi qu'il en soit, l'Institut a fait la preuve, durant la phase de restructuration, qu'il était capable de mener à bien des programmes valables, orientés vers les résultats et exploitant au mieux les ressources dont il dispose.

II. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE FORMATION

13. La restructuration de l'UNITAR a débouché sur la rationalisation des programmes et sur l'abandon des projets pour lesquels l'avantage comparatif de l'Institut n'était pas évident, ce qu'a déjà démontré le bref rapport du Conseil d'administration transmis sous le couvert d'une note du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquantième session¹.

14. On a lancé une phase de consolidation et de développement de chaque programme, qui passe par une assez large décentralisation et une délégation accrue de compétence et d'autorité au personnel. On a décidé que les programmes consolidés seraient présentés séparément dans le présent rapport. Ainsi, les États Membres devraient être mieux à même d'évaluer les résultats de la restructuration qu'ils ont décidée il y a quatre ans et de déterminer, comme les divers organes ou organismes du système des Nations Unies, le type de services que l'UNITAR peut leur offrir.

15. On a bien sûr établi des liens entre les programmes et on continue de les développer : le droit international fait partie du règlement des différends et les techniques de négociation, qu'elles aient trait à la diplomatie préventive ou à la finance internationale, présentent des points communs du point de vue de la formation. L'énergie et les changements climatiques sont étroitement liés de même que, par exemple, le commerce et l'environnement. Les systèmes d'information et les technologies de communication modernes coiffent dans une certaine mesure tous les aspects des programmes de formation. Par souci de clarté, comme nous l'avons dit plus haut, chaque programme est présenté séparément. Toutefois, l'UNITAR encourage la concertation et la synergie qui en résulte afin de stimuler la réflexion sur les méthodes de formation et sur la production de matériels de formation.

16. On trouvera dans l'annexe I la liste de toutes les activités de formation qui se sont déroulées au cours de la période considérée et des statistiques relatives aux participants. Par souci de concision, les statistiques ont été regroupées cette année par région : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Les statistiques ne sont pas tout à fait pertinentes dans la mesure où elles couvrent aussi bien les ateliers de courte durée que les programmes qui ont duré plusieurs semaines. Toutefois, il n'existe pas actuellement de méthode qui permette de refléter plus exactement les activités de l'UNITAR.

17. Le présent rapport traite d'abord de la formation à la gestion des affaires internationales puis de la formation à la gestion du développement économique et social.

A. Formation à la gestion des affaires internationales

1. Formation à la diplomatie multilatérale

Récapitulatif

18. Au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996), 48 ateliers de formation se sont tenus dans le cadre de ce programme qui se décompose en quatre programmes, lesquels seront décrits un par un :

- i) Vingt-quatre ateliers de formation à l'intention de la communauté diplomatique se sont tenus à Genève; 10 ateliers à New York; et sept

ateliers à Vienne (lancement du programme de formation de Vienne : fin 1995);

- ii) Six programmes de formation à la carte ont été mis en oeuvre;
 - iii) Un séminaire sur les politiques et le droit de l'environnement a été organisé à Nairobi;
 - iv) Services consultatifs et renforcement des capacités.
- i) Formation à l'intention des communautés diplomatiques de Genève, de New York et de Vienne

Aperçu du programme

19. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale est destiné aux diplomates, en particulier aux membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à New York et à Vienne, mais aussi aux fonctionnaires des pays en développement et des pays en transition qui sont en contact avec le système des Nations Unies.

20. L'UNITAR procède d'abord à une évaluation des besoins en formation puis détermine et sélectionne les thèmes les plus intéressants. L'évaluation qui suit la mise en oeuvre de chaque programme permet de vérifier si les besoins recensés ont été satisfaits.

21. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale porte sur des thèmes techniques, spécifiques et généraux particulièrement importants pour un diplomate qui exerce ses fonctions dans un contexte multilatéral. Il comprend trois volets : formation d'orientation, formation de sensibilisation et formation aux procédures et techniques diplomatiques.

Mise en oeuvre du programme

22. Les informations relatives à la formation sont diffusées par le biais des missions permanentes. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dans les délais prescrits. Les demandes d'inscription dépassent très souvent le nombre de places disponibles.

Formation d'orientation

23. L'objectif est de faire connaître aux participants leur nouveau cadre de travail. Il s'agit aussi de les aider à mieux comprendre les processus et techniques de négociation ainsi que le rôle d'un diplomate dans un cadre multilatéral.

24. Cette formation d'initiation², principalement destinée aux nouveaux diplomates, dure entre un et trois jours. Les stages et séminaires suivants ont eu lieu périodiquement :

- a) Séminaire d'orientation à l'intention des membres de missions permanentes récemment accrédités (Genève, New York et Vienne);
- b) Cours d'orientation sur le Conseil de sécurité à l'intention des membres du Conseil (New York);
- c) Réunion d'information sur la Commission des droits de l'homme (Genève);

d) Réunion d'information sur les travaux de l'Assemblée générale, à l'intention des nouveaux représentants (New York);

e) Réunion d'information sur les travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, à l'intention des nouveaux représentants (New York);

f) Réunion d'information sur les travaux de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, à l'intention des nouveaux représentants (New York);

g) Séminaire interinstitutions sur la fonction publique internationale (Genève).

Formation de sensibilisation

25. Ces stages de formation mettent l'accent sur un ou plusieurs aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies. Leur durée est en général de cinq demi-journées. Ils font intervenir les participants et comprennent, dans la plupart des cas, des exercices pratiques, des études de cas ou des simulations.

a) Séminaire sur la structure et le fonctionnement des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies;

b) Séminaire sur les pratiques et procédures de certains organismes et organes des Nations Unies sis à Genève et à Vienne;

c) Séminaire sur certaines questions et tendances actuelles au sein du système des Nations Unies;

d) Privilèges et immunités des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies;

e) Introduction à l'économie internationale;

f) Atelier sur les instruments juridiques internationaux.

Formation aux procédures et techniques diplomatiques

26. Ces stages sont plus techniques que les autres et mettent l'accent sur certaines techniques et connaissances à développer. Il s'agit de stages très interactifs qui conjuguent exercices pratiques, études de cas, théâtre-pédagogie ou montages vidéo.

a) Atelier sur la structure, la recherche et l'utilisation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies;

b) Séminaire sur la structure, les enjeux et les techniques relatives aux négociations économiques multilatérales;

c) Atelier sur les procédures de règlement des différends dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

d) Atelier sur les techniques de la communication;

e) Atelier "parler en public";

f) Atelier sur la gestion du temps;

g) Atelier sur l'organisation des réunions, le rôle du président et la participation des représentants;

h) Exercice pratique sur la rédaction de rapports.

Publications et documentation

27. Les participants reçoivent des documents d'information, des listes de lectures et des bibliographies pour chaque séminaire de formation.

Coopération interinstitutions

28. Pour l'organisation des stages de formation à Genève, à Vienne et à New York, l'UNITAR a collaboré avec diverses institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, la Conférence du désarmement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

ii) Programmes de formation à la carte à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales

Aperçu des programmes

29. Spécialement conçus pour les hauts fonctionnaires qui s'occupent des affaires multilatérales, ces stages de formation visent à répondre aux besoins de certains groupes par des méthodes et des modules de formation spécifiques à chaque stage. Les thèmes traités sont les suivants :

- a) L'Organisation des Nations Unies et la diplomatie multilatérale;
- b) L'économie et le commerce internationaux;
- c) Le droit international;
- d) Les techniques de négociation.

Mise en oeuvre du programme

30. Au cours des dernières années, l'UNITAR a renforcé sa coopération avec la Fondation pour les études avancées dans le domaine du développement international (FASID) de Tokyo et avec l'Institut international d'administration publique (IIAP) de Paris. En 1996, l'UNITAR s'est également lancé dans une collaboration avec l'Académie diplomatique autrichienne de Vienne.

Programme de formation de l'UNITAR et de la FASID sur les organisations internationales

31. Organisé par l'UNITAR pour le compte de la FASID, ce programme vise à aider les participants à mieux comprendre la coopération internationale pour le développement et à les familiariser avec le rôle et les fonctions des organisations internationales. Destiné aux hauts fonctionnaires qui s'occupent

des organisations internationales et de la coopération pour le développement dans un cadre multilatéral, il se déroule tous les ans à Genève.

Programme de formation de l'UNITAR et de l'IIAP
à la diplomatie multilatérale et à la coopération
internationale

32. L'UNITAR organise ce programme tous les ans à Genève, en collaboration avec l'IIAP de Paris. Deux stages ont été organisés en 1995. Le programme offre aux participants la possibilité d'acquérir des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale et d'obtenir des informations de première main sur les travaux des organisations internationales et sur les activités des missions permanentes accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il est destiné aux diplomates francophones des pays en développement et des pays en transition.

Séminaire sur la structure et le fonctionnement des organes
principaux de l'Organisation des Nations Unies, Académie
autrichienne de diplomatie, Vienne

33. Ce cours a pour objectif de donner un aperçu de l'ensemble du système des Nations Unies, d'examiner les caractéristiques des six organes principaux de l'Organisation et d'étudier les procédures et pratiques de ces organes. Il se propose également d'examiner le processus de prise de décisions dans les divers organes de l'Organisation et de familiariser les participants avec les pratiques de négociation et de rédaction des projets de résolution par un exercice de simulation.

Documentation et publications

34. Les participants ont reçu de la documentation de base et des bibliographies pour chaque session.

iii) Programme d'initiation PNUE/UNITAR aux droit et politiques de
l'environnement en association avec le Centre des Nations Unies pour les
établissements humains (Habitat)

Résumé

35. La deuxième session du programme mondial d'initiation aux droit et politiques de l'environnement a eu lieu du 27 mars au 13 avril 1995 au siège du PNUE à Nairobi. Y ont participé 30 stagiaires dont la candidature a été présentée par des gouvernements et dont les fonctions actuelles ou futures nécessitent une spécialisation dans les domaines du droit et des politiques de l'environnement et de l'élaboration ou de la mise en oeuvre des dispositions législatives connexes.

Aperçu général

36. Ce programme porte sur les aspects juridiques et institutionnels de la mise en place de capacités locales afin d'améliorer la gestion de l'environnement en vue d'assurer un développement durable. Il est expressément conçu pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition. Les objectifs du Programme sont de former les participants aux aspects juridiques du développement durable et de développer les compétences nécessaires pour faire face aux questions de droit de l'environnement tant au niveau national qu'international.

Exécution du programme

37. Ce stage de trois semaines comprend une introduction au droit de l'environnement, un examen détaillé des principales conventions mondiales et régionales sur l'environnement, une analyse des régimes institutionnels et législatifs adoptés par divers pays pour assurer la gestion de l'environnement et un aperçu de l'évolution du droit de l'environnement et des institutions compétentes dans des domaines tels que l'environnement et le commerce, le respect et l'application des règles dans le secteur industriel, le transfert de technologie, les problèmes environnementaux liés aux établissements humains et à l'utilisation du sol. La formation a été assurée par des experts du PNUJ et d'autres organes et organismes des Nations Unies, des représentants des secrétariats des conventions sur l'environnement, de la Banque mondiale et par plusieurs autres spécialistes du droit et des politiques de l'environnement.

Documentation et publications

38. Le matériel didactique du programme de 1993 a été affiné davantage pour produire un manuel de formation facile à utiliser qui contient des documents de base et de référence ainsi que des exercices pratiques et des études de cas.

Coopération interinstitutions

39. De nombreuses divisions du PNUJ et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) tant de Nairobi que des bureaux régionaux, de même que les représentants des institutions ci-après : Australian Center for Environmental Law, Sydney; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Secrétariats des Conventions sur l'environnement (Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention-cadre concernant les changements climatiques et Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone) et Université des Nations Unies (UNU), ont fait profiter le programme de leurs connaissances techniques.

iv) Services de consultant et renforcement des capacités

40. Le PNUJ et le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) ont demandé à l'UNITAR de préparer un stage de formation de courte et moyenne durée à l'intention du Ministère des affaires étrangères de la République kirghize. Un spécialiste de l'UNITAR s'est rendu à Bishkek pour déterminer les besoins de formation et d'instruction s'agissant du matériel technique grâce à des discussions avec le Ministre et le personnel du ministère ainsi qu'à l'étude des documents disponibles. À partir de ses conclusions, le spécialiste a conçu un programme de formation cohérent de courte à moyenne durée comprenant des conférences, des séminaires, des ateliers et des bourses de perfectionnement, destinées particulièrement aux diplomates.

Contributions financières pour la formation aux affaires internationales en général

41. Les dépenses liées à l'exécution des programmes destinés aux diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève et Vienne sont imputées au Fonds général de l'UNITAR.

42. En outre, le Gouvernement allemand (BFIO) et le Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères ont chacun financé un poste d'administrateur auxiliaire à titre temporaire, ces deux postes étant affectés à ce programme.

43. Les programmes de formation à la carte sont financés par des ressources extrabudgétaires, c'est-à-dire, d'une manière générale, par le gouvernement ou l'institution qui en fait la demande. Les ressources financières nécessaires à l'exécution de ces programmes ont été fournies par :

a) La Fondation pour les études supérieures sur le développement international, Tokyo;

b) L'Institut international d'administration publique, Paris; et

c) L'Académie autrichienne de diplomatie, Vienne.

44. Les ressources financières pour le programme de formation aux droit et politiques de l'environnement ont été fournies par le Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes du PNUE.

45. Le coût des services de consultant à l'intention du Ministère des affaires étrangères de la République kirghize a été pris en charge par le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD grâce à une subvention de l'Autriche.

2. Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive

Résumé

46. Le Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive est entré dans sa quatrième année d'existence et a acquis en ce laps de temps une réputation d'excellence. Chaque année, le Programme reçoit beaucoup plus de candidatures de fonctionnaires compétents de rang élevé et de rang moyen de l'ONU, de diplomates et de membres du personnel d'organisations régionales et humanitaires qu'il ne peut en accepter. Les participants font l'objet d'un choix minutieux, ce qui garantit des expériences, des discussions et une interaction de premier ordre. De même, le Programme a pu attirer un excellent groupe de spécialistes de l'ONU, du corps diplomatique et des milieux universitaires. Il peut ainsi offrir aux participants un aperçu global des connaissances et des expériences les plus récentes propres à leur permettre de se perfectionner en matière de diplomatie préventive et d'établissement de la paix.

47. Au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996), trois stages de base d'une durée de deux semaines ont eu lieu à Burg Schlaining (Autriche) et deux réunions d'anciens stagiaires ont eu lieu à New York dans le cadre de programmes complémentaires.

Aperçu général

48. Le Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive a été mis au point en 1993 à l'initiative du Gouvernement australien et visait à donner suite à l'Agenda pour la paix du Secrétaire général. Ce programme de bourses, destiné aux fonctionnaires nationaux et internationaux désireux d'apprendre ou de se perfectionner, assure une formation de haut niveau en matière d'analyse

des conflits, de négociation et de médiation. La formation est essentiellement axée sur la prévention et le règlement des différends internationaux par le biais de l'Organisation des Nations Unies.

49. Le Programme de bourses est divisé en deux parties afin de permettre aux participants de choisir le type et la durée de la formation correspondant à leurs besoins. Le programme de base comprend un stage intensif de deux semaines qui a eu lieu à Burg Schlaining (Autriche) et le programme complémentaire consiste en un projet de monographie destiné à approfondir l'expérience de chacun des candidats qui ont participé au programme de base. Le programme complémentaire assure également aux participants à New York un stage de recyclage annuel sur des thèmes pertinents et d'actualité.

Exécution du programme

50. Des brochures concernant le Programme de bourses sont envoyées à tous les ambassadeurs accrédités auprès de l'ONU à New York et à Genève au début de l'année pour les inviter à présenter des candidats provenant de leur mission ou de leur ministère des affaires étrangères. Les secrétaires généraux adjoints chargés des départements concernés de l'Organisation des Nations Unies sont également invités à présenter la candidature de membres de leur personnel tout comme les organisations régionales et un groupe restreint d'organisations humanitaires. Les participants sont sélectionnés parmi ces candidats.

51. Le programme de base fournit aux participants le cadre général nécessaire pour comprendre l'origine des différends, leur escalade et leur règlement. Des études de cas concernant des situations de conflit passées et présentes sont exposées par de hauts fonctionnaires ayant participé à des tentatives de solution. Ces monographies servent de base à un débat approfondi sur les questions, les obstacles et les problèmes auxquels on se heurte dans la réalité lorsqu'il s'agit de résoudre des différends internationaux. Le programme propose également une formation sur le tas aux techniques de la diplomatie préventive et de l'établissement de la paix. Les techniques de négociation et de médiation sont mises en pratique à l'aide d'exercices, de simulations et du recours à la théâtre-pédagogie et à la rétroaction.

52. Les participants qui optent pour le programme complémentaire choisissent un cas récent d'établissement de la paix ou de diplomatie préventive qu'ils doivent examiner et évaluer sous la supervision d'un expert. Après avoir effectué une mission d'enquête sur le terrain, interrogé les personnes concernées et étudié les documents de l'Organisation des Nations Unies et les autres éléments d'information pertinents, les participants tentent d'analyser le conflit et son évolution, ainsi que les tentatives faites pour le résoudre. Un exposé oral est prévu à New York. Par la suite, les participants établissent un rapport écrit qui sera affiné pour publication. Par ailleurs, un thème pertinent (par exemple, "les conflits ethniques") est retenu chaque année pour une session du programme complémentaire, tous les anciens stagiaires présents à New York étant invités à participer au débat sur la question.

Documentation et publications

53. Chaque année, il est demandé aux spécialistes retenus de fournir au programme des documents relatifs à leurs exposés. Une synthèse de ces documents est établie et distribuée à tous les participants.

54. En outre, des morceaux choisis de l'ouvrage intitulé The United Nations as a Dispute Settlement System: Improving Mechanisms for the Prevention and Resolution of Conflict, publié par Kluwer Law International et l'UNITAR grâce à

une subvention de la Ford Foundation, ont été utilisés comme document de base pour le programme.

55. Une publication est issue du programme complémentaire. Intitulé The Humanitarian Diplomacy of the ICRC and the Conflict in Croatia, cet ouvrage a été publié par le Comité international de la Croix-Rouge à la suite d'une étude de cas effectuée pour le programme complémentaire.

Coopération interinstitutions

56. Le Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive est coparrainé par l'UNITAR et l'Académie pour la paix. Cette coopération, qui a porté ses fruits, permet au programme de profiter de l'expérience des deux institutions. Le programme complémentaire a lieu chaque année au mois de mai à l'Académie internationale pour la paix. Le programme fait en outre appel à une coordination étroite avec le Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères qui accueille le stage au Centre de conférences de Burg Schlaining au sud de Vienne. Non seulement le Ministère prend en charge les frais locaux des participants et des spécialistes mais encore il fournit un excellent appui logistique et accorde une chaleureuse hospitalité aux stagiaires et aux instructeurs.

Contributions financières

57. L'appui financier au programme est assuré grâce aux contributions généreuses des gouvernements et fondations ci-après : Département des affaires étrangères et du commerce d'Australie, Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, Ministère néerlandais de la coopération pour le développement, Ministère des affaires étrangères du Royaume de Norvège, Ministère suédois des affaires étrangères, Département fédéral des affaires étrangères de Suisse, Secrétariat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, Carnegie Corporation of New York, William and Flora Hewlett Foundation, McKnight Foundation et United States Institute of Peace.

3. Colloque CIJ/UNITAR organisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice : accroître l'efficacité de la Cour

Résumé

58. La Cour internationale de Justice (CIJ) et l'UNITAR ont coparrainé un colloque ayant pour thème "Accroître l'efficacité de la Cour" afin de célébrer le cinquantième anniversaire de la CIJ. Le Colloque, qui a été organisé au Palais de la paix à La Haye (16-18 avril 1996) pour fêter le cinquantième anniversaire de la première séance de la Cour, a rassemblé 110 des plus éminents spécialistes de la CIJ, les conseillers juridiques des États membres et les juges de la Cour. Il a fourni aux usagers de toutes les régions l'occasion d'engager le dialogue avec les juges au sujet de l'utilisation de la CIJ.

Contexte

59. Lorsque le Comité des relations publiques de la CIJ a demandé à l'UNITAR de réunir les fonds nécessaires à l'organisation du Colloque et de le coparrainer, l'UNITAR a accepté avec enthousiasme. Pendant un an et demi, celui-ci n'a pas ménagé ses efforts afin de se procurer les fonds requis et d'organiser cette importante manifestation, la première du genre.

60. Plutôt que de célébrer uniquement les succès passés de la Cour, il a été décidé de mettre l'accent, a priori, sur les moyens dont la CIJ aurait besoin pour faire face aux défis du futur, d'où le choix du thème "Accroître l'efficacité de la Cour", qui recouvrait les questions les plus importantes devant être abordées.

61. Le Colloque, qui a duré deux jours, a été suivi d'une séance solennelle de la Cour à laquelle ont assisté S. M. la Reine Béatrix des Pays-Bas, le Président de l'Assemblée générale, le Ministre néerlandais des affaires étrangères et le personnel diplomatique en poste à La Haye, ainsi que les participants au Colloque.

Application du programme

62. Seules les personnes invitées ont pu participer au Colloque. Des spécialistes éminents de la Cour ont été priés de présenter des exposés, et des conseillers juridiques d'États Membres de l'ONU représentant les différentes régions ont également été invités.

63. Le Colloque a été organisé de la manière suivante : une séance plénière d'ouverture, une séance plénière de clôture et 12 séances parallèles. Un orateur principal et un animateur ont été affectés à chaque séance afin de laisser suffisamment de temps aux débats. Chaque séance était présidée par un des juges. Les sujets suivants ont été abordés :

a) La contribution de la Cour à l'atténuation des tensions internationales;

b) Les moyens d'accroître l'intérêt porté à la Cour ainsi que son utilisation;

c) Modernisation des méthodes de travail de la Cour;

d) Les problèmes rencontrés dans l'instruction des affaires : perception des parties et de la Cour;

e) La meilleure formule pour choisir les juges;

f) Le financement et l'administration de la Cour et la diffusion de ses travaux;

g) Le renforcement du rôle de la Cour en tant que principal organe judiciaire de l'ONU;

h) La Cour et les autres tribunaux internationaux;

i) La suite donnée aux décisions de la Cour;

j) Le rôle des juges ad hoc;

k) Les moyens dont la Cour a besoin afin de statuer dans les nouveaux domaines du droit international : droit de l'environnement;

l) Les moyens dont la Cour a besoin afin de statuer dans les nouveaux domaines du droit international : droit de l'espace;

m) Les leçons du passé et les besoins du futur.

Documentation et publications

64. Kluwer Law International et l'UNITAR publieront les actes du Colloque, lesquels feront l'objet d'éditions à couverture rigide ou souple. Le haut fonctionnaire de l'UNITAR qui a organisé le Colloque en coéditera les actes en collaboration avec un haut fonctionnaire du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Les exposés, ainsi que le débat (qui a été enregistré), seront inclus dans les actes, dont un exemplaire sera envoyé par l'UNITAR à chacun des États Membres de l'ONU.

Coopération interinstitutions

65. Le Colloque a été coparrainé par la CIJ et l'UNITAR. Celui-ci a réuni les fonds nécessaires, a assuré l'essentiel de la coordination et a invité les participants, tandis qu'un sous-comité du Comité des relations publiques de la Cour a établi le programme et invité les orateurs. La coordination entre la Cour et l'UNITAR s'est déroulée sans heurts, et la répartition des tâches entre les deux institutions s'est révélée efficace.

Contributions financières

66. Le financement du Colloque CIJ/UNITAR a été assuré grâce aux généreuses contributions des ministères et des fondations ci-après : Ministère néerlandais de la coopération pour le développement, Ministère néerlandais des affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères, Commonwealth of Australia, Département fédéral suisse des affaires étrangères, Ministère thaïlandais des affaires étrangères, Ford Foundation et Carnegie Corporation of New York.

4. Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international

Résumé

67. Pendant la période à l'examen (1er juillet 1994-30 juin 1996), deux programmes de bourses ont été organisés à La Haye (Pays-Bas).

68. Au cours des cinq dernières années, le nombre de candidats au programme de bourses a augmenté régulièrement, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que suscite le programme. Les candidats étaient beaucoup plus nombreux que les places disponibles : en 1996, 201 personnes venant de 83 pays ont posé leur candidature pour les 18 bourses offertes, ce qui représente le plus grand nombre de candidatures jamais reçues pour ce programme.

Contexte

69. Dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, institué par la résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale, l'UNITAR, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, organise chaque année à La Haye le Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international.

70. L'objectif essentiel de ce programme est de permettre aux candidats qualifiés, et notamment aux cadres juridiques intermédiaires et aux jeunes professeurs de droit international :

a) De mettre à jour et d'approfondir leurs connaissances sur l'évolution récente du droit international;

b) De se familiariser avec les questions juridiques internationales, notamment celles qui intéressent les pays en développement;

c) D'échanger avec d'autres praticiens du droit international des informations sur les problèmes juridiques d'intérêt commun.

71. Les programmes de bourses pour 1994 et 1995 étaient ouverts aux candidats des pays en développement. Un nombre limité d'observateurs originaires de pays industrialisés ou y résidant pouvaient participer aux programmes à condition de s'assumer financièrement. Ces derniers se sont déroulés au Palais de la paix, qui abrite les locaux de la CIJ. Les séminaires spéciaux ONU/UNITAR, qui ont été organisés en juillet et en août sur une période de six semaines, se sont tenus parallèlement aux cours annuels dispensés par l'Académie de La Haye.

72. Les séances de formation sont organisées sous la forme d'un cours-débat/séminaire afin de permettre aux formateurs et aux participants de consacrer le plus de temps possible aux échanges de vues. L'accent est mis en particulier sur la participation active de toutes les personnes assistant au cours. Celles-ci sont priées de présenter des exposés par pays sur un sujet de leur choix qui a été abordé dans le programme de formation, et des tâches spécifiques leur sont confiées par les directeurs de cours et les animateurs de séminaires.

73. Les séminaires ont pour objet de familiariser les participants avec les faits nouveaux intervenus dans diverses branches du droit international. Les programmes des cours portent sur des sujets tels que le droit humanitaire, le droit relatif aux droits de l'homme, le droit des réfugiés, le droit économique international, l'OMC et le système commercial multilatéral, les opérations de maintien de la paix de l'ONU et le règlement des conflits, le droit international et le développement durable, le droit international de l'environnement, et le droit de la mer.

74. Parallèlement au programme ONU/UNITAR, les participants assistent, à l'Académie de droit international de La Haye, à des cours du matin portant sur le droit international privé et public. Des visites d'étude et des séances d'information sont également organisées pour leur faire mieux connaître les travaux de la CIJ, de la Cour permanente d'arbitrage, du Tribunal États-Unis-Iran des réclamations, du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, et de la Conférence de La Haye sur le droit international privé. Chaque fois que l'occasion se présente, les participants sont invités à assister à la lecture des avis consultatifs et des jugements de la CIJ et à rencontrer les juges de la Cour.

Documentation et publications

75. Les participants reçoivent des documents de base/de formation très détaillés arrangés sous forme de modules correspondant aux différents sujets inscrits au programme des cours. Ces documents servent non seulement de base aux discussions qui ont lieu pendant les cours, mais aussi comme ouvrages didactiques ou de référence, une fois les participants rentrés chez eux.

Coopération interinstitutions

76. L'UNITAR gère le programme de bourses au nom du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, et ce en collaboration avec plusieurs organismes et institutions qui n'appartiennent pas tous au système des Nations Unies. En ce qui concerne les programmes de bourses pour 1994 et 1995, l'UNITAR a collaboré avec les organismes et les organisations suivantes :

American Association of International Law, Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye, Carnegie Foundation, Association néerlandaise de droit international, Institut supérieur d'études internationales, Académie de droit international de La Haye, Comité international de la Croix-Rouge, Cour internationale de Justice, Académie internationale pour la paix, Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, Institut d'études sociales, Ministère autrichien des affaires étrangères, Cour permanente d'arbitrage, Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, HCR, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, CNUCED, University of Kent, Tribunal États-Unis-Iran des réclamations et OMC.

Contributions financières

77. Le programme de bourses est financé par le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, ainsi que par le Fonds général de l'UNITAR.

5. Formation aux opérations de maintien de la paix et questions connexes

Résumé

78. Pendant la période à l'examen (1er juillet 1994-30 juin 1996), les principaux éléments du programme étaient :

a) La mise au point de quatre cours d'instruction par correspondance et leur distribution à plus de 400 personnes originaires de 40 pays;

b) L'organisation et la tenue de deux grandes conférences portant sur le compte rendu des opérations de maintien de la paix, et l'envoi du "rapport" et des "recommandations" au Secrétaire général de l'ONU et aux membres permanents du Conseil de sécurité. Un ouvrage a été publié sur ce sujet et un autre est en cours d'impression;

c) La réalisation et la distribution d'un programme de films vidéo éducatifs sur le maintien de la paix. Soixante-huit pays ont reçu le programme à titre gracieux, 36 pays ont acheté un ou plusieurs exemplaires supplémentaires, et 103 pays ont acheté 328 exemplaires afin de former leur personnel militaire et civil, souvent par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix.

Contexte

79. La vive inquiétude suscitée par les zones en proie à des conflits, les efforts considérables déployés par les États Membres et le Secrétariat de l'ONU afin d'y instaurer la paix et la sécurité, et les énormes ressources financières et humaines mobilisées par ces efforts ont amené l'UNITAR à lancer, il y a quelques années, un certain nombre d'activités de formation et d'information dont les principaux éléments sont le Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR relatif au maintien de la paix et le film vidéo éducatif. En outre, l'UNITAR organise chaque année une série de conférences de haut niveau portant sur la question.

Programme de formation au maintien de la paix

80. Le Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR a été établi en application des recommandations que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (C-34) a faites en faveur de la formation à distance des agents de maintien de la paix. Cette formule a été reconduite à chacune des réunions que le Comité a tenues depuis le printemps 1993 et elle est approuvée chaque année par l'Assemblée générale, à l'automne, dans la résolution d'ensemble qu'elle adopte sur ce sujet. Le Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR a pour objet de dispenser une formation classique et universelle d'une manière simple aux agents de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'à tous ceux qui aspirent à le devenir dans le monde. La formation doit être accessible à un grand nombre à très bref délai et son coût par personne doit être peu élevé.

81. Depuis 1994, l'Institute of Policy Studies de Singapour et l'UNITAR organisent des conférences portant sur le compte rendu des opérations de maintien de la paix ainsi que sur des questions connexes. Des fondations et des institutions de diverses régions du monde les aident dans leur tâche, notamment l'Institute for Peace des États-Unis, la Fondation Asie et l'Institut national pour la promotion de la recherche du Japon. Les conférences, qui sont privées, rassemblent les parties intéressées représentant les gouvernements, le système des Nations Unies et les milieux universitaires.

82. Le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale a adopté la résolution 44/49 intitulée "Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects". En 1992, l'UNITAR a décidé d'élaborer des documents et des manuels de formation que les États Membres pourraient utiliser dans le cadre de leurs programmes de formation nationaux ou régionaux. En 1993, il a établi un programme de formation comprenant six films vidéo (accompagnés de quatre guides) et une série d'exercices portant sur huit domaines d'étude importants, destiné à être utilisé parallèlement au Peace-keeping Training Manual mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix. Le livre intitulé Guidelines for International Election Observing, élaboré à l'intention d'International Human Rights Law Group, ainsi que le rapport du séminaire de formation à l'assistance électorale de l'UNITAR, ont été inclus dans le programme de formation.

Application du Programme

Programme d'instruction par correspondance

83. Les cours du Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR sont rédigés par des agents de maintien de la paix expérimentés ainsi que par des experts réputés. Le contenu des cours est adapté aux officiers qui sont déployés dans le cadre de missions de maintien de la paix des Nations Unies, ou qui pourraient l'être, mais le Programme est également destiné, entre autres, aux militaires du rang, aux fonctionnaires civils des ministères de la défense, aux diplomates et au personnel du Secrétariat. Les cours, qui portent sur des questions administratives, organisationnelles ou de procédure, voire sur des sujets spécialisés, n'ont pas pour objet de dispenser une formation pratique ou technique, ni de remplacer les programmes de formation nationaux, les cours théoriques ou les exercices en groupe, mais de compléter les programmes existants et d'aider à la formation du personnel hors quota ou incapable de se rendre sur les sites de formation centraux.

84. S'agissant de l'instruction par correspondance, l'UNITAR coordonne ses activités avec le Groupe de la formation du Département des opérations de maintien de la paix, lequel revoit tous les cours à l'avance. Ceux-ci ne

définissent pas de ligne de conduite ni de doctrine; ils portent uniquement sur les pratiques et procédures établies par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Chacun d'eux comprend une série de leçons suivie d'un questionnaire permettant de se noter soi-même. À la fin du cours, le candidat passe un examen puis envoie sa copie à l'UNITAR pour notation. En cas de réussite, l'intéressé reçoit une attestation de fin de stage. Tous les cours sont disponibles en anglais et certains existent également en français ou en espagnol.

85. Le premier cours du Programme d'instruction par correspondance, intitulé Logistical Support of UN Peace-keeping Operations, a été publié en février 1995. Les deux cours suivants, intitulés History of UN Peace-keeping 1945-1987 et The UN Peace Force in Yugoslavia, ont paru en octobre 1995. Commanding UN Peace-keeping Operations a été publié en juin 1996. Pendant la période à l'examen (1er juillet 1994-30 juin 1996), plus de 400 personnes originaires de 38 pays fournissant des contingents ont participé au Programme. Entre 20 et 25 nouvelles recrues sont accueillies tous les mois. Environ 75 % des candidats terminent les cours, et la moyenne des notes obtenues à l'examen final est de 88 %. En moyenne, les candidats terminent le stage au bout de quatre mois et ils y consacrent 20 à 80 heures, selon les cours.

Cycle de conférences Institute of Policy Studies (Singapour)/UNITAR de comptes rendus sur les opérations de maintien de la paix

86. Deux conférences ont eu lieu pendant la période examinée. La première, en août 1994, a porté sur "l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)". Elle a rassemblé pendant trois jours tous les principaux acteurs intervenus dans le processus de paix et dans la mission proprement dite, à savoir des responsables politiques et des représentants des États Membres, des représentants du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des universitaires et des chercheurs ainsi que la quasi-totalité des personnes alors à la tête des composantes de l'APRONUC.

87. La seconde conférence, tenue en décembre 1995, a été intitulée "Le rôle et les fonctions de la police civile dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : compte rendu et enseignements tirés". Elle a rassemblé 9 des 11 commissaires de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'une cinquantaine de responsables politiques, avocats et universitaires spécialisés dans les questions de police civile et les aspects judiciaires des opérations de maintien de la paix.

88. La série de conférences Institute of Policy Studies/UNITAR se poursuivra sur une base annuelle, en gardant son caractère indépendant. Ses organisateurs redoublent d'efforts pour diffuser le rapport et les recommandations des réunions auprès des utilisateurs les plus intéressés, à savoir les membres du Conseil de sécurité, les représentants des pays fournissant des contingents ainsi que les autorités pertinentes au sein du système des Nations Unies.

Module de formation

89. En 1994, toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et/ou à Genève ont reçu une copie du module de formation Instructional Peace-keeping Training Video Package de l'UNITAR à titre gracieux. Pendant la période examinée, 68 pays ont demandé à en recevoir une copie gratuite et 36 ont acheté un ou deux ensembles vidéo. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix a organisé plusieurs ateliers et a commandé pour distribution 328 films vidéo UNITAR sur le maintien de la paix destinés à la formation de militaires de 95 pays environ. Les quatre principaux séminaires se sont tenus en Argentine, au Danemark, en Inde et en

Suède. Outre la formation offerte par le Département des opérations de maintien de la paix et la formation sur le tas, le module de formation de l'UNITAR est également utilisé par plusieurs centres universitaires qui traitent de questions relatives au maintien de la paix, au règlement des conflits et aux négociations.

Documentation et publications

90. Dans le cadre de son programme d'instruction par correspondance, l'UNITAR a mis au point des cours dont la longueur varie de 80 à 500 pages et qui comprennent de 4 à 12 leçons. À l'heure actuelle, quatre cours sont diffusés sous les titres suivants :

a) Commanding UN Peace-keeping Operations: Methods and Technics for Peace-keeping on the Ground : Ce cours prépare des officiers et des sous-officiers à diriger leurs troupes dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les destinataires reçoivent un enseignement sur les antécédents militaires des opérations de maintien de la paix, l'organisation du commandement, les règles d'engagement, les principes d'action et l'utilisation ou la non-utilisation d'armes meurtrières. On y montre comment les forces des Nations Unies établissent et dirigent les postes d'observation, les patrouilles, les convois et les escortes, les opérations humanitaires et d'aide aux réfugiés et comment elles opèrent dans une zone infestée de mines et de pièges. L'enseignement porte également sur l'appui des initiatives diplomatiques, les échanges de prisonniers, le comportement à l'égard de la population civile, les parties au conflit, les institutions humanitaires et les médias;

b) History of the UN Peace-keeping Operations during the Cold War Period: 1945 to 1987. Ce cours a trait à l'origine, à l'évolution et aux tactiques des opérations militaires de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, à Chypre, en Corée et au Moyen-Orient; il traite aussi du développement des opérations de maintien de la paix en tant que moyen de règlement pacifique des différends et de la manière dont les rivalités entre superpuissances ont conditionné les opérations de maintien de la paix;

c) Logistical Support of United Nations Peace-keeping Operations. Le cours permet de comprendre comment les procédures logistiques des Nations Unies favorisent une harmonisation des forces déployées à l'occasion des missions. Les destinataires du cours voient comment établir un lien entre les procédures logistiques des Nations Unies et celles de leur propre pays;

d) La Force de paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie : Le cours expose quelles ont été les factions belligérantes et les forces des Nations Unies jusqu'à la conclusion de l'Accord de paix de Dayton. Il présente une rétrospective historique nécessaire pour comprendre le conflit dans l'ex-Yougoslavie, les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que les règles d'engagement et les règles de comportement des forces des Nations Unies.

91. Le "rapport" et "les recommandations" des deux cycles de conférences Institute of Policy Studies/UNITAR de comptes rendus sur les missions de maintien de la paix ont été publiés par Kluwer Law International, sous la forme d'un livre qui donne une synthèse complète des débats et reprend ensuite les documents présentés par chaque participant. Il ressort de cet ouvrage que les conférences ont permis une analyse franche et approfondie des forces et des faiblesses des opérations de maintien de la paix; on y formule des critiques constructives ainsi que des recommandations expresses pour l'amélioration des activités futures.

92. Le module vidéo de formation peut être utilisé sous plusieurs systèmes de télévision : NTSC, PAL, SECAM et MESECAM. Il est divisé en six parties,

auxquelles on a donné la forme de documentaires présentant des séquences de formation sur le terrain et des entretiens avec des moniteurs et des participants. Ces documentaires (qui durent de 15 à 25 minutes) ont les titres suivants : 1) les racines et les causes des conflits; 2) l'évolution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; 3) les fonctions d'un centre de formation des Nations Unies; 4) comment former un soldat des Nations Unies; 5) comment former un observateur militaire des Nations Unies; 6) comment former un observateur du processus électoral.

93. Chaque cassette vidéo sera complétée par un guide et un manuel de formation au maintien de la paix établi par le Département des opérations de maintien de la paix. Le module de formation présente l'évolution générale et les origines historiques des conflits, le rôle joué par les Nations Unies dans le maintien de la paix, ainsi que la formation spécifique des principaux acteurs des opérations de maintien de la paix, à savoir "Le Casque bleu", l'observateur du processus électoral et l'observateur militaire. Ces "Guides de formation" conseillent en outre les instructeurs sur la manière de planifier et de conduire des exercices à partir d'exemples pratiques.

Coopération interinstitutions

94. L'UNITAR maintient des liens étendus de coopération et de communication avec diverses institutions. Il travaille surtout en relation étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix et son Groupe de la formation, pour déterminer les besoins en formation et mettre au point les cours correspondants. L'UNITAR est en contact constant avec les conseillers militaires des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'offre de cours et la formation des étudiants. Il coopère en outre avec des ministères de la défense pour décider quels seront les auteurs des cours. À l'heure actuelle, les auteurs ont été choisis en Allemagne, en Argentine, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en France, et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En outre, l'un d'eux est basé en permanence à l'Académie mondiale pour la paix (New York).

95. En ce qui concerne le cycle de conférences de comptes rendus sur les opérations de maintien de la paix, l'UNITAR, à côté de ses deux partenaires actuels, à savoir l'Institute of Policy Studies (Singapour) et le National Institute for Research Advancement (NIRA) (Tokyo), maintient des relations privilégiées avec le Département des opérations de maintien de la paix (Groupe de la formation et Groupe des enseignements tirés des missions) ainsi qu'avec d'autres départements de l'Organisation : HCR, Département des affaires politiques, Département des affaires humanitaires, et des organisations internationales non gouvernementales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Plusieurs institutions gouvernementales et universitaires des pays qui fournissent des contingents ont également aidé l'UNITAR dans cet effort.

Contributions financières

96. La mise au point du matériel d'enseignement destiné au programme d'instruction par correspondance a bénéficié au départ d'une subvention de l'Institute for Peace des États-Unis. Le soutien logistique du programme a été assuré dans sa totalité et gratuitement par le College of William and Mary à Williamsburg (Virginie). Il est prévu que le programme doit s'autofinancer, les coûts de fonctionnement étant couverts par les inscriptions.

97. Le cycle de conférences de comptes rendus est financé par l'Institute of Policy Studies de Singapour, qui couvre tous les coûts internes. En 1995, l'Institute for Peace des États-Unis et le NIRA ont pris en charge tous les

frais de déplacement de certains conseillers techniques et participants, notamment en provenance de pays en développement. À ce jour, l'UNITAR a été en mesure de couvrir lui-même les coûts des programmes et les coûts administratifs.

98. Les phases de préparation et de production du module de formation (Instructional Video Training Package) ont été financées par quatre gouvernements (Finlande, Japon, Suède et Suisse) et par trois fondations américaines (Ford, Sequoia et Weyerhaeuser). Pendant la période à l'étude, la phase de distribution a pu se poursuivre grâce à la vente du module de formation. Le programme s'autofinance désormais lui-même.

6. Une initiative nouvelle : programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales

Résumé

99. Le programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales vise à répondre aux besoins spécifiques de diplomates en début ou en milieu de carrière, appelés à intervenir dans le domaine des négociations multilatérales et de la coopération internationale. Il existe déjà des instituts et des centres consacrés à la recherche, ou à l'enseignement, sur les relations internationales contemporaines. Il existe en outre des séminaires et des ateliers de travail divers consacrés à des aspects particuliers de la politique mondiale.

100. Le programme de bourses de formation de l'UNITAR a été approuvé par le Conseil d'administration, à sa session de 1995, pour deux raisons principales : premièrement, il n'existe pas de programme de formation global portant sur le système international actuel et susceptible d'être conçu à la fois à partir d'une analyse théorique et d'exercices pratiques et d'études de cas. Deuxièmement, il n'existe aucun programme spécifiquement adapté aux diplomates oeuvrant dans un contexte multilatéral. Genève, en tant que centre d'institutions intergouvernementales, serait sans aucun doute le cadre le plus approprié pour lancer un programme répondant à ces besoins particuliers.

101. Le programme pilote est provisoirement prévu pour août 1997 et il devrait durer trois semaines.

Contexte

102. Sur un plan concret, le programme permet aux participants d'acquérir des connaissances approfondies sur les relations politiques internationales, les institutions intergouvernementales et le droit international, la diplomatie multilatérale, la politique étrangère et les techniques concrètes de la diplomatie, ainsi que peut-être sur d'autres sujets connexes. Les stages de formation se feront en langue anglaise et les intervenants proviendront de milieux universitaires et internationaux. Les conseillers techniques seront pour la plupart des spécialistes des affaires internationales ayant des compétences pédagogiques suffisantes.

Application du programme

103. Le programme de formation aux affaires internationales est axé sur la pratique et vise à renforcer les compétences des diplomates et des négociateurs. Seront dispensés des cours de recyclage sur les principaux fondements des relations internationales (droit international et organisations internationales, économie internationale et politique mondiale contemporaine), mais on a conçu aussi des programmes de formation pratique qui feront l'objet de séminaires et

d'ateliers, où seront traités des questions et des problèmes extrêmement concrets.

104. Le programme s'efforcera de traiter des sujets assez divers dans un cadre cohérent. Sa structure modulaire devrait le rendre également accessible aux fonctionnaires n'ayant pas de statut diplomatique, mais provenant de ministères divers qui traitent d'affaires internationales, ainsi qu'au personnel d'organisations intergouvernementales.

105. Le programme comprend :

a) Des cours de base et des cours de recyclage sur les principales questions internationales du moment;

b) Des séminaires de formation, à structure modulaire, sous-divisés en différents sujets. Ces séminaires sont à orientation pratique, interactifs et généralement accompagnés d'études de cas ou d'exercices de simulation;

c) Des ateliers traitant de certains aspects spécifiques, généralement techniques, du travail du diplomate;

d) Des visites d'étude dans certaines organisations internationales.

106. Les critères de participation sont les suivants :

a) Le programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales est ouvert à de jeunes diplomates et à des fonctionnaires traitant de questions internationales;

b) Le programme sera limité à 25 à 30 participants au maximum. Un comité étudiera les demandes et choisira les participants en fonction de leurs mérites et de l'avantage qu'ils pourraient éventuellement tirer de leur participation sur le plan de leur travail quotidien. On assurera une répartition géographique équitable et l'égalité de traitement selon le sexe;

c) Un nombre limité de fonctionnaires provenant d'institutions intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales pourra participer au programme, à la demande de leurs supérieurs hiérarchiques.

Documentation et publications

107. Les participants recevront un matériel complet de formation concernant les différents sujets du programme. Ce matériel servira de base pour les discussions lors des cours, mais il est également conçu pour constituer une documentation de référence utile.

Coopération interinstitutions

108. En appliquant son programme, l'UNITAR coopérera avec diverses institutions et agences relevant du système des Nations Unies ou extérieures à ce dernier, et notamment avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales basées à Genève.

Contributions financières

109. Le Gouvernement japonais s'est engagé à fournir quelques fonds pour le lancement de ce programme.

B. Formation à la gestion du développement économique et social

110. Bien que présentés séparément, les programmes de formation à la gestion du développement économique et social procèdent tous des mêmes principes et de la même démarche. Ils ont pour but de renforcer les capacités par le transfert de technologies et de procédés, et de faciliter, grâce à des stages de formation pratique, la mise en oeuvre des instruments juridiques internationaux. Bien entendu, les échanges d'idées et d'expériences entre programmes sont constants. Cette coopération ne fait que croître, chaque programme contribuant à développer et harmoniser les activités mondiales de formation en matière de développement économique et social.

1. Programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des substances chimiques et des déchets

Exposé succinct

111. On trouvera ci-après une brève description des programmes de formation et de renforcement des capacités entrepris au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996) :

a) Deux ateliers sous-régionaux destinés aux représentants des organismes nationaux désignés conformément aux Directives de Londres et au Code de conduite de la FAO ont permis de dispenser aux intéressés une formation sur l'application du mécanisme de consentement préalable donné en connaissance de cause (mécanisme PIC) et de les sensibiliser à d'autres questions que pose la gestion des substances chimiques;

b) Deux ateliers nationaux, organisés à l'intention de hauts fonctionnaires et de représentants de l'industrie chimique et de groupes de défense des intérêts du public, ont été consacrés à la bonne gestion des substances chimiques, y compris l'application du mécanisme PIC, et à l'élaboration de plans d'action nationaux dans les domaines prioritaires;

c) Un atelier régional a permis d'informer et de sensibiliser des responsables gouvernementaux et des industriels, ainsi que des représentants de groupes de défense des intérêts du public, aux avantages que peuvent offrir aux pays en développement et en cours d'industrialisation les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes comme outils d'information écologique et de gestion de l'environnement;

d) Un atelier national a été consacré à l'établissement d'un inventaire national des émissions et des transferts de matières polluantes, avec la participation de tous les intéressés à l'échelon du pays;

e) Quatre projets pilotes de pays ont été organisés pour faciliter l'élaboration de profils nationaux, le but étant de faire un bilan des moyens dont est doté chacun des pays intéressés pour gérer les substances chimiques, avant de définir des politiques nationales d'ensemble dans ce domaine;

f) Trois projets pilotes de pays ont été entrepris pour aider les pays à mettre au point et dresser des inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes.

Considérations générales et vue d'ensemble

112. Les programmes de formation et de renforcement des capacités que l'UNITAR consacre à la gestion des substances chimiques et des déchets répondent au besoin de renforcer les compétences et les moyens dont disposent les pays en

développement et les pays en transition pour gérer rationnellement les substances chimiques et les déchets, condition d'un développement industriel et agricole durable.

113. Ces activités de formation et de renforcement des capacités comprennent désormais six programmes distincts, encore que liés entre eux. Le premier, qui est le programme PNUE/UNITAR de formation concernant l'application des Directives de Londres, a été lancé en 1991 pour aider les pays en développement à appliquer le mécanisme PIC et à renforcer leurs systèmes nationaux de gestion des substances chimiques. On a déjà organisé dans ce cadre une série d'ateliers, de séminaires et de stages pratiques régionaux, sous-régionaux et nationaux pour plus de 1 300 participants d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Afrique. L'Agence allemande de coopération technique a procédé en 1995 à une évaluation approfondie du programme; ses conclusions ont permis de mieux adapter celui-ci aux besoins des pays partenaires et d'ajuster d'autres programmes de l'UNITAR consacrés à la gestion des substances chimiques et des déchets.

114. Riche de l'expérience acquise grâce au programme de formation sur l'application du mécanisme PIC, l'UNITAR a lancé deux autres programmes en 1994/95, d'une part, un programme UNITAR/Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, dont l'objet était d'aider à établir des profils nationaux pour évaluer les capacités nationales de gestion des substances chimiques, de l'autre, un programme de formation et de renforcement des capacités axé sur la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes. Ces programmes ont l'un et l'autre pour but de renforcer les moyens dont disposent les pays visés pour gérer plus efficacement les substances chimiques et les émissions de matières polluantes dans l'environnement. Les deux dernières années ont vu la réalisation de quatre projets pilotes de pays qui ont permis d'établir le profil des pays intéressés, et le lancement de trois projets pilotes ayant pour but la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes. Les deux programmes mentionnés reposent sur l'exécution de projets pilotés par les pays et dont les multiples parties prenantes collaborent toutes à la réalisation des objectifs. Grâce à l'expérience encourageante des profils nationaux, on a pu trouver le financement nécessaire pour aider 30 pays de plus à définir leur profil.

115. En sus de ces activités, on a décidé de lancer un programme triennal de formation et de renforcement des capacités qui aidera trois pays en développement à définir des politiques nationales et des plans d'action intégrés pour la gestion rationnelle des substances chimiques, ainsi qu'un programme de formation régionale UNITAR/Programme international sur la sécurité des substances chimiques, consacré aux méthodes d'évaluation des risques chimiques, programmes pour lesquels on a trouvé le financement nécessaire. On cherche maintenant à aider le secrétariat de la Convention de Bâle à organiser deux ateliers régionaux sur l'application de la Convention dans les Caraïbes et en Afrique.

Exécution des programmes

Programme de formation sur l'application des Directives de Londres et du mécanisme PIC

116. Conjointement avec le PNUE et en collaboration étroite avec la FAO, l'UNITAR exécute un programme ayant pour objet d'aider les pays à appliquer le mécanisme PIC aux substances chimiques faisant l'objet d'échanges internationaux et à sensibiliser aux problèmes généraux que pose la gestion des substances chimiques. Le mécanisme PIC institué par les Directives de Londres et le Code

de conduite de la FAO facilite l'échange d'informations sur les substances chimiques faisant l'objet d'échanges internationaux qui ont été interdites ou strictement réglementées dans un pays au moins pour des raisons sanitaires ou écologiques. Il consiste à communiquer aux organismes nationaux désignés en vertu des Directives de Londres et du Code de conduite de la FAO les renseignements voulus sur ces substances pour que les pays puissent décider s'ils en autoriseront ou non l'importation. Les activités du programme comprennent un cycle d'ateliers régionaux et sous-régionaux, suivis d'ateliers nationaux de complément dans certains pays. Participent aux ateliers régionaux les représentants des organismes nationaux désignés de pays en développement de la région concernée. Lorsqu'il s'agit d'ateliers sous-régionaux ou nationaux, on invite également des représentants des ministères intéressés (agriculture, environnement, santé publique, commerce extérieur). Les stages de formation sont consacrés aux divers problèmes que posent l'application du mécanisme PIC et la gestion rationnelle des substances chimiques, et permettent notamment de préciser le rôle et les attributions respectifs des organismes nationaux désignés et du secrétariat conjoint FAO/PNUJ pour l'application du mécanisme PIC, d'échanger des données d'expérience et d'apprendre aux participants à décider à bon escient de l'importation de ces substances grâce au mécanisme PIC, d'identifier les substances dont l'utilisation dans les conditions qui sont celles des pays en développement cause des problèmes, de situer l'application du mécanisme PIC pour la prise de décisions dans le contexte plus large de la gestion des substances chimiques, et de débattre des possibilités de mettre au point des programmes visant à renforcer les capacités nationales de gestion rationnelle des substances chimiques, et consistant, par exemple, à étudier les moyens d'accroître la coopération entre les administrations et les autres parties intéressées.

117. Parmi les activités importantes des deux dernières années, on mentionnera l'organisation d'un atelier sous-régional sur l'application du mécanisme PIC et sur d'autres questions relatives à la gestion des substances chimiques, auquel ont participé 34 représentants de différents ministères de pays de la région andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela), et d'un atelier régional pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, sur l'application du mécanisme PIC et la gestion rationnelle des substances chimiques, qui a réuni 34 représentants des organismes désignés de 16 pays de la région.

Programme d'aide à l'établissement de profils nationaux en vue d'évaluer les capacités nationales de gestion rationnelle des substances chimiques

118. Le programme de profils nationaux de l'UNITAR, exécuté sous les auspices du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, aide les pays à définir leur profil en vue d'évaluer les moyens dont ils sont dotés pour la gestion rationnelle des substances chimiques. Un profil national est un tour d'horizon complet et systématique des moyens institutionnels, juridiques et techniques dont un pays dispose pour bien gérer les substances chimiques, qui met en évidence les points forts, les points faibles et les lacunes. L'UNITAR a publié sur la question un document d'orientation, intitulé Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques, dont l'objet est d'aider les pays à définir leur profil national en faisant appel à toutes les parties intéressées à l'échelon national. En 1995/96, quatre projets pilotes de pays (Guinée, Mexique, République tchèque et Zambie) ont permis d'en tester une première version. L'expérience ainsi acquise a été présentée lors de la deuxième réunion du groupe intersessions du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, tenue à Canberra en mars 1996. Le groupe a émis des recommandations, invitant notamment les pays à mettre en train l'établissement d'un profil, succinct ou détaillé selon leurs besoins propres, en se guidant sur le document de l'UNITAR, dont la version révisée a été publiée en anglais,

espagnol et français. Des exemplaires de ce document, assortis de renseignements sur les modalités d'accès au programme d'aide de l'UNITAR pour l'établissement des profils nationaux, ont été envoyés en juin 1996 à tous les centres de liaison du mécanisme PIC et organismes désignés en vertu des Directives de Londres et du Code de conduite de la FAO, ainsi qu'à d'autres organismes centraux qui s'occupent de substances chimiques. Conformément aux orientations retenues pour le programme, l'établissement des profils nationaux respecte quatre grands principes : participation de toutes les entités gouvernementales et non gouvernementales intéressées, processus piloté par le pays et répondant à des préoccupations nationales, mise à jour du profil en continu pour en faire un "document vivant", et présentation des résultats sous une forme normalisée mais souple.

Programme de formation et de renforcement des capacités visant à faciliter la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes

119. En 1994, l'UNITAR, en coopération étroite avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), le PNUE, l'ONUDI, l'OMS et le Programme international sur la sécurité des substances chimiques, a lancé un programme en vue de faciliter la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes dans les pays en développement et les pays en cours d'industrialisation. Un inventaire de ce type est un catalogue (ou une base de données) des émissions et des transferts de substances chimiques potentiellement nocives, qui comprend des renseignements sur la nature et la quantité des émissions, et peut servir de base à l'élaboration de politiques de l'environnement. À la fin de 1994, l'UNITAR a entrepris trois projets pilotes de pays en Égypte, au Mexique et en République tchèque. Le but essentiel était d'aider chacun de ces pays partenaires à mettre au point, en faisant appel à tous les ministères, industries et organisations non gouvernementales intéressés, une proposition de synthèse en vue de la mise en place d'un système d'inventaire des émissions et des transferts. Il s'agissait aussi de mieux comprendre, au travers de ces projets, les difficultés que risquait de susciter l'établissement des inventaires dans les pays en développement et les pays en cours d'industrialisation. L'exécution de ces projets a été pour l'UNITAR l'occasion de mettre au point, en collaboration avec d'autres organisations et afin d'aider les pays, une série de documents d'orientation sur différents problèmes administratifs et techniques rencontrés aux différentes étapes du processus de mise au point du système d'inventaire, complétant le travail déjà accompli en la matière par l'OCDE. Les documents de l'UNITAR aideront les pays à organiser le processus national d'établissement des inventaires, en mobilisant toutes les parties intéressées.

Références et publications

Programme de formation sur l'application des Directives de Londres et du mécanisme PIC

120. Les rapports ci-après ont été publiés ou sont disponibles en version préliminaire :

a) Strengthening Capabilities to Make PIC Import Decisions (mars 1995, version préliminaire). Expose les principales composantes d'un système permettant de prendre les décisions d'importation en toute connaissance de cause selon le mécanisme PIC institué par les Directives de Londres et le Code de conduite de la FAO. Indique les principaux aspects institutionnels, administratifs et juridiques à prendre en considération pour la mise en place d'un tel système. Présente en outre un modèle concret de prise de décision élaboré par un groupe d'experts en 1994;

b) Atelier sur l'application du mécanisme PIC et les problèmes connexes de la gestion des substances chimiques, à l'intention des pays andins, Santa Marta (Colombie), 27 juin - 1er juillet 1994; rapport de l'atelier, septembre 1994;

c) Rapport sur l'évaluation du programme de formation PNUE/UNITAR sur l'application des Directives de Londres (en anglais), établi par le service des pesticides de l'Agence allemande de coopération technique, décembre 1995;

d) Atelier sur l'application du mécanisme PIC, à l'intention des pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, Johannesburg, 4-8 septembre 1995; rapport de l'atelier, février 1996.

Programme d'aide à l'établissement de profils nationaux en vue d'évaluer les capacités nationales de gestion rationnelle des substances chimiques

121. Les documents ci-après sont disponibles :

a) Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques - Document d'orientation (disponible en anglais, en espagnol et en français), juin 1996. Vise à aider les pays à élaborer des profils nationaux détaillés en vue d'évaluer les moyens dont ils disposent pour gérer rationnellement les substances chimiques, en faisant appel à toutes les parties intéressées à l'échelon national. Le document comporte trois parties : la première expose les dispositions internationales et nationales visant la gestion rationnelle des substances chimiques; la deuxième présente les objectifs et les avantages possibles de l'établissement d'un profil national, et donne des conseils pour l'élaboration d'un document détaillé de ce type à l'échelon national; la troisième, qui précise la structure et la teneur d'un profil national, comprend une série de tableaux, de textes explicatifs et d'exposés sur les problèmes à aborder;

b) Programme UNITAR/Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques concernant les profils nationaux : exposé succinct de l'expérience tirée de quatre projets pilotes (en anglais), mars 1996.

Programmes de formation et de renforcement des capacités visant à faciliter la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes

Documents d'orientation pour la conception d'un système d'inventaire

122. Les documents ci-après sont disponibles :

a) Implementing a National PRTR Design Project : A Guidance Document (version préliminaire). Expose les principaux objectifs du système d'inventaire, les activités à envisager, les principales questions à aborder et le produit escompté aux six stades du modèle proposé par l'UNITAR pour l'élaboration d'un système national d'inventaire;

b) Preparing a National PRTR Infrastructure Assessment : A Supplementary Guide (version préliminaire). Indique comment évaluer les moyens juridiques, institutionnels, administratifs et techniques à prendre en considération en vue de mettre en place un système national d'inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes, et comment faire la synthèse de ces éléments d'information dans un document national de référence pouvant servir de base aux différentes étapes de la conception du système;

c) Designing the Key Features of a National PRTR System : A Supplementary Guide (version préliminaire). Indique les principales décisions à prendre lors de la définition des grandes lignes du système d'inventaire, et contient une liste de documents consacrés à différents problèmes techniques;

d) Implementing a PRTR Pilot Reporting Trial : A Supplementary Guide (version préliminaire). Donne des conseils pour la planification et la réalisation d'un projet pilote permettant de tester un système d'inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes et de le perfectionner avant de le mettre en place à l'échelle nationale;

e) Structuring a National PRTR Proposal : A Supplementary Guide (version préliminaire). Contient des recommandations sur les éléments à inclure dans un projet de système national d'inventaire qui couvrent de façon exhaustive tous les aspects essentiels de la mise en place d'un tel système, notamment les aspects techniques (liste des substances visées, par exemple) et institutionnels (rôle des divers organismes chargés de l'exploitation du système).

Soutien technique et documents généraux de référence sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes

123. Les documents ci-après sont disponibles :

a) Guidance on Estimating Point Source Emissions (version préliminaire). Destiné principalement à l'industrie, indique comment évaluer les émissions industrielles de polluants devant figurer dans les inventaires;

b) Resources Guide to PRTR Literature (version préliminaire). Renseigne utilement sur les sources d'information essentielles relatives à la conception et à l'établissement d'un système d'inventaire.

Coopération interinstitutions

124. Depuis que le premier programme a été lancé en 1991, tous les programmes de formation et de renforcement des capacités consacrés par l'UNITAR à la gestion des substances chimiques et des déchets ont été tributaires de la coopération d'autres organismes internationaux compétents. Ce sont les organisations auxquelles l'UNITAR est associé – PNUE, ONUDI, FAO, OIT, OMS, OCDE – qui déterminent le contenu technique des programmes, l'Institut s'occupant pour sa part de conformer les activités de formation et la documentation utilisée aux besoins précis des pays en développement et des pays en transition. Ces programmes de l'UNITAR viennent en quelque sorte compléter les activités d'autres organismes, en proposant des réponses adaptées à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement qui doivent se doter des moyens de mieux gérer les substances chimiques.

125. Le programme de formation sur l'application des Directives de Londres et du mécanisme PIC a été lancé conjointement par l'UNITAR et le PNUE, et est réalisé en collaboration avec le Programme commun FAO/PNUE relatif au mécanisme PIC. Le PNUE et la FAO ont fourni le contenu technique des stages de formation, l'UNITAR mettant à profit ses compétences pédagogiques et son expérience du renforcement des capacités de manière que les activités et l'information transmise correspondent exactement aux besoins des pays. Outre la collaboration établie entre l'UNITAR, le PNUE et la FAO, des arrangements de coopération ont également été mis en place avec l'Agence allemande d'assistance technique et, selon les besoins, avec les organisations régionales voulues.

126. Le programme d'aide à la préparation de profils nationaux pour évaluer les capacités nationales de gestion rationnelle des substances chimiques est exécuté

sous les auspices du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, né d'un accord de collaboration entre le PNUE, l'ONUUDI, l'OIT, la FAO, l'OMS et l'OCDE. Des experts de ces organisations ont participé de près au programme, et révisé la version du document d'orientation mis au point grâce à un projet pilote. Le programme et les recommandations de suivi ont également été débattus et présentés lors de réunions intersessions du Forum international sur la sécurité chimique.

127. Le programme de formation et de renforcement des capacités visant à faciliter la conception et l'établissement d'inventaires nationaux des émissions et des transferts de matières polluantes a été réalisé en collaboration avec le PNUE, l'ONUUDI, l'OMS et l'OCDE. L'action de l'UNITAR dans ce domaine s'appuie, quant au fond, sur Guidance for Governments Manual relatif à la mise en place de systèmes d'inventaire élaboré par l'OCDE. C'est à partir des méthodes exposées dans ce document que l'UNITAR a élaboré son programme détaillé de formation et de renforcement des capacités, en veillant à ce qu'il réponde aux besoins des pays en développement et des pays en cours d'industrialisation. Tous les documents de formation et d'orientation établis par l'UNITAR sont examinés par des experts des organisations mentionnées, bénéficiant ainsi de l'apport de compétences spécialisées. Dans la ligne de cette collaboration fructueuse, l'UNITAR a organisé à Canberra (Australie) en juin 1996, avec l'OCDE et l'Agence australienne de protection de l'environnement, un atelier sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes pour la région de l'Asie et du Pacifique.

Contributions financières

128. Plusieurs gouvernements ou organisations gouvernementales ont déjà annoncé ou versé une contribution aux programmes de formation et de renforcement des capacités de l'UNITAR portant sur la gestion des substances chimiques et des déchets : les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de la Suisse et la Commission européenne.

2. CC:TRAIN – Programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Résumé

129. Au cours de la période examinée (1er juillet 1993-30 juin 1996), les principaux éléments du programme CC:TRAIN ont été les suivants :

- a) Achèvement de la phase pilote et préparation et mise en oeuvre de la phase II;
- b) Mise au point du programme de l'atelier consacré au CC:TRAIN;
- c) Formation pratique à la mise au point d'une stratégie nationale de mise en oeuvre de la Convention-cadre dans les pays où est exécutée la phase pilote;
- d) Organisation d'un atelier sur la présentation des stratégies nationales de mise en oeuvre dans les pays où est exécutée la phase pilote;
- e) Mise au point de systèmes d'information spatiale pour le programme relatif aux changements climatiques, sous-programme du CC:TRAIN.

Informations générales et vue d'ensemble

130. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été signée par 155 pays durant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre) à Rio de Janeiro en 1992. Depuis lors, elle a été ratifiée par plus de 140 pays. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et fait maintenant partie de la législation internationale. La Convention représente un effort mondial visant à contenir les effets éventuels des changements climatiques. Son objectif est de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre, dont on pense qu'ils sont à l'origine des changements climatiques, à un niveau où les interférences de l'être humain avec le système climatique ne constitueraient pas un danger. Elle constitue pour tous les pays une immense gageure mais aussi une possibilité de promouvoir le développement durable.

131. En 1993, l'UNITAR et le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques ont lancé un programme pilote en Lituanie, au Viet Nam et au Zimbabwe afin d'aider ces pays à mettre en oeuvre la Convention grâce à des activités de formation et au renforcement des capacités et des institutions. Ce programme pilote a été financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire du PNUD, l'un des trois organismes d'exécution du FEM. Fort de cette expérience, l'UNITAR a, en juin 1996, lancé pour le compte du PNUD une deuxième phase triennale du CC:TRAIN dans 17 pays, grâce aux ressources plus importantes que lui ont accordées le FEM et les donateurs bilatéraux.

Mise en oeuvre du programme

132. La phase II a pour but d'aider les pays en développement à préparer leurs communications nationales, conformément à l'article 12 de la Convention.

133. Il s'agit pour ces pays :

- a) De dresser un inventaire des gaz à effet de serre;
- b) De rechercher des solutions permettant de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre;
- c) D'entreprendre des études sur les effets éventuels des changements climatiques;
- d) De définir des moyens de s'adapter le mieux possible aux effets des changements climatiques.

134. Il leur faudra aussi examiner les conclusions de ces études touchant l'action à mener et les intégrer dans la mesure du possible dans les plans de développement en cours des pays, dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à faire face aux changements climatiques.

Approche adoptée

135. Se rendant compte que ces tâches nécessiteraient la participation à long terme de nombreux agents de différents secteurs, les responsables du programme ont adopté une approche faisant appel à des équipes de pays. Cette approche consiste à inviter les gouvernements à désigner un organisme chargé de réunir une équipe de représentants de divers secteurs et de spécialistes nationaux susceptibles de faciliter l'élaboration de politiques et la prise de décisions en matière de changements climatiques.

136. Au cours du programme triennal, les équipes de pays recevront une formation ainsi qu'un appui financier et technique et se verront chargées :

a) De superviser les études analytiques sur les questions relatives aux changements climatiques;

b) De préparer des stratégies nationales de mise en oeuvre et/ou des communications nationales;

c) D'organiser des ateliers et conférences à l'échelon national;

d) D'organiser des réunions consultatives et des activités d'information et de sensibilisation du public, faisant appel à sa participation.

137. Les équipes seront également chargées de consulter autant de protagonistes que possible et de les faire participer au processus consistant à réaliser des études analytiques, à préparer les communications nationales et à élaborer d'éventuels projets de suivi.

138. Afin de fournir une assistance technique adaptée aux besoins dans les délais voulus, les responsables du programme recourent à un réseau d'organismes régionaux qui leur apportent leur collaboration. Ces partenaires régionaux seront chargés de la mise en oeuvre du CC:TRAIN dans les pays participants ainsi que de l'organisation de stages de formation et de la fourniture d'une assistance technique dans les pays se trouvant dans leurs régions respectives.

139. Dans le cadre du réseau, les partenaires régionaux s'efforceront de concert de mettre au point des moyens techniques et de formation susceptibles d'être adaptés. Grâce à la méthode d'élaboration des cours mise au point par l'Organisation des Nations Unies, TRAIN-X, le matériel conçu par un partenaire régional, pourra être utilisé et adapté par les autres partenaires régionaux. Ainsi, les matériel et ressources mis au point dans le cadre du programme CC:TRAIN peuvent être et seront mis à la disposition des responsables des autres programmes et projets.

Activités

140. Des ateliers de formation régionaux seront organisés par les partenaires régionaux à compter de 1996 et traiteront des sujets suivants :

a) Préparation des inventaires nationaux des gaz à effet de serre;

b) Identification et analyse des moyens permettant d'atténuer les effets de ces gaz;

c) Évaluation de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques et des possibilités d'adaptation.

141. Ces ateliers seront organisés principalement à l'intention de certains experts des pays participants, mais ils seront également ouverts à des participants à d'autres projets et programmes. Ils utiliseront les matériels mis au point par d'autres entités telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le PNUE et le Programme d'études de pays des États-Unis.

142. Les partenaires régionaux organiseront également des ateliers permettant l'échange d'études techniques et de stratégies nationales de mise en oeuvre aux niveaux régional et sous-régional. Ces ateliers réuniront des équipes de pays de différentes régions et définiront et proposeront les mesures régionales qui

pourraient être prises pour assurer la mise en oeuvre de la Convention. Ils devraient avoir lieu à la fin de 1997 et au début de 1998.

143. Au niveau national, chaque équipe de pays, avec l'aide des partenaires régionaux, organisera les manifestations suivantes :

- a) Un atelier consacré à la Convention;
- b) Des ateliers sur les études des changements climatiques;
- c) Un atelier sur la préparation des stratégies nationales de mise en oeuvre et des communications nationales;
- d) Des réunions consultatives;
- e) Une conférence sur l'application de la Convention.

144. En outre, un sous-programme du CC:TRAIN dénommé Système d'information spatiale (SIS) pour les changements climatiques a été élaboré pour répondre aux besoins qui sont apparus au cours de la phase pilote. Ce sous-programme était censé renforcer les capacités des systèmes d'information spatiale nationaux directement nécessaires à la mise au point des stratégies et politiques relatives aux changements climatiques dans les pays en développement et en transition.

145. Parmi les outils et techniques utilisés par les SIS figurent les systèmes d'information et d'analyse géographiques, la télédétection, l'imagerie, la cartographie, la modélisation et, le cas échéant, les communications électroniques pour l'échange de données. Ces systèmes peuvent améliorer les données et informations disponibles pour l'établissement d'inventaires des émissions et être utiles aux décideurs en déterminant l'impact potentiel des changements climatiques sur l'environnement ainsi que les effets de la modification de l'utilisation et de la couverture des sols sur les changements climatiques dans un contexte spatial résultant de nouvelles politiques et mesures nationales de développement économique et social.

146. Les fonds actuellement recueillis pour ce sous-programme seront fournis aux pays participant à la phase II et/ou permettront d'appuyer les efforts déployés par d'autres pays pour entreprendre des études nationales et appliquer la Convention.

Phases de mise en oeuvre

147. Le CC:TRAIN se déroulera en trois phases dans chaque pays. La première phase consistera à mettre sur pied une équipe de pays et à sensibiliser les populations aux changements climatiques. La deuxième portera sur la réalisation d'analyses des questions touchant aux changements climatiques. La troisième sera consacrée à l'élaboration de politiques et la participation du public. Les activités correspondant à chacune de ces phases sont brièvement décrites ci-après.

Matériels d'enseignement et publications

148. Le programme de l'atelier consacré au CC:TRAIN fait partie intégrante du programme CC:TRAIN. Il vise à former et/ou sensibiliser les gouvernements, entreprises, collectivités et particuliers aux changements climatiques et à la Convention. Il peut servir de base à :

a) L'organisation d'ateliers de 3 à 4 jours sur les changements climatiques mondiaux et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) L'organisation de réunions ou séminaires d'information sur l'un quelconque des sujets traités dans le programme de l'atelier.

149. Le programme de l'atelier CC:TRAIN donne un aperçu général de six questions de portée mondiale :

a) La science des changements climatiques à l'échelon mondial;

b) Les incidences des changements climatiques mondiaux;

c) Les défis à relever et les possibilités à saisir dans le cadre de la Convention-cadre;

d) L'assistance financière disponible dans le cadre de la Convention-cadre;

e) Les méthodes utilisées pour analyser les changements climatiques;

f) Le programme CC:TRAIN.

150. Chaque module du programme de l'atelier contient des instructions détaillées ainsi que tout le matériel nécessaire pour diriger l'atelier :

a) Plan du module;

b) Notes à l'usage du présentateur;

c) Transparents pour rétroprojecteur;

d) Documents à distribuer;

e) Instructions pour les exercices;

f) Listes récapitulatives;

g) Formulaire d'évaluation du module.

151. Le programme de l'atelier comprend également un manuel qui donne des instructions détaillées sur la manière d'organiser les ateliers ainsi qu'un film vidéo de 20 minutes contenant une présentation sur la science des changements climatiques mondiaux et leurs incidences.

152. Dans le cadre du CC:TRAIN, les équipes de pays utiliseront le programme de l'atelier dans les pays participants afin d'organiser un atelier national sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et une série de réunions consultatives à l'échelon national. Lors de l'organisation de ces activités, les équipes de pays s'inspireront du programme de l'atelier pour mettre au point des présentations adaptées aux différents pays.

153. En outre, d'autres matériels de formation CC:TRAIN adaptés aux besoins des 17 pays participants seront mis au point au cours du premier trimestre de 1997 dans les domaines suivants :

a) Établissement d'un inventaire national des gaz à effet de serre;

b) Identification et analyse des moyens permettant d'atténuer les effets de ces gaz;

c) Évaluation de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques et des possibilités d'adaptation;

d) Élaboration d'une stratégie nationale de mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Coopération interorganisations

154. Le programme CC:TRAIN est une initiative menée en collaboration par plusieurs organismes internationaux. Il s'agit d'un projet du PNUD financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en oeuvre par l'UNITAR, en coopération avec le secrétariat de la Convention et le Groupe d'information sur les conventions du PNUE. Le secrétariat de la Convention a fourni une assistance pour faire en sorte que le programme soit conforme aux décisions de principe adoptées par la Conférence des Parties. Le service d'information sur les conventions du PNUE a coopéré à la mise au point et à la diffusion d'une documentation sur les changements climatiques.

155. En outre, les responsables du CC:TRAIN ont coopéré, notamment pour la mise en oeuvre de sa deuxième phase, avec des organismes spécialisés internationaux tels que le Centre sur l'énergie et l'environnement PNUE/Riso au Danemark et l'Institut de l'environnement de Stockholm pour veiller à ce que le contenu des programmes de formation soit conforme aux méthodes et directives internationalement admises. Au cours de la phase II, les responsables du CC:TRAIN travaillent en étroite collaboration avec trois organismes régionaux : le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud afin d'intégrer le CC:TRAIN dans le programme d'assistance aux îles du Pacifique en ce qui concerne les changements climatiques; Environnement et développement du tiers monde (ENDA) pour la mise en oeuvre du CC:TRAIN dans la région de l'Afrique; et la Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA) pour l'application du programme dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Contributions financières

156. Au cours de la période à l'étude, le programme a été financé par le FEM et les Gouvernements australien et suisse.

3. Formation et renforcement des capacités concernant les nouvelles techniques d'information et les moyens de communication modernes au service des conventions postérieures à la Conférence de Rio

Résumé

157. Au cours de la période examinée (1er juillet 1994-30 juin 1996), le programme de formation a permis d'entreprendre les principales activités suivantes :

a) Stage de formation régional au SIG pour les systèmes d'alerte avancée dans les pays d'Afrique de l'Ouest;

b) Stage de formation national à la géomatique au Niger pour la mise en place d'une base de données géographiques nationale harmonisée;

c) En coopération avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), organisation de la deuxième Conférence panafricaine sur le SIG, AFRICAGIS '95, en Côte d'Ivoire;

d) Quatre séminaires régionaux en Afrique (Dakar, Tunis, Asmara, Windhoek) où l'UNITAR et l'OSS ont été invités à organiser des ateliers de sensibilisation à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et aux nouvelles techniques d'information et de communication;

e) Pour le compte de l'OSS, mise au point d'un système d'information sur la désertification (SID) afin d'aider les parties, tant nationales que sous-régionales, désireuses de mettre en oeuvre les plans d'action nationaux et sous-régionaux dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

f) Réunion sur le renforcement des capacités, en collaboration avec des organismes sous-régionaux africains (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et Union du Maghreb arabe) et certains pays (Maroc, Sénégal, Tunisie et Mali) aux fins de la mise en oeuvre du système d'information sur la désertification;

g) Mise au point d'un programme de formation à Internet pour l'Afrique à l'intention des décideurs, des techniciens et des utilisateurs;

h) Élaboration d'un programme de formation aux systèmes d'information spatiale (SIS) destiné à faciliter la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

i) Organisation d'un atelier de formation aux SIS au Viet Nam dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Informations générales et vue d'ensemble

158. Depuis 1986, le programme de formation à la télédétection et au système d'information géographique de l'UNITAR a permis de fournir une formation aux pays en développement et en transition et de renforcer leurs capacités dans le domaine des techniques d'information et de communication modernes. À partir de 1993, de nombreux pays étant à même d'utiliser ces outils, les activités de formation et de renforcement des capacités du programme ont été essentiellement axées sur la mise en oeuvre des conventions adoptées après la Conférence de Rio, les conventions relatives à la désertification (art. 16), aux changements climatiques (art. 5) et à la diversité biologique (art. 7), recommandent expressément l'observation systématique, la collecte et l'échange de données, l'accès aux données, l'analyse et la coordination.

159. Dans le cadre de l'accord entre l'OSS et l'UNITAR pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, un accord de coopération a été signé avec le secrétariat de la Convention et plusieurs activités menées afin de permettre aux Parties à la Convention d'appliquer les recommandations de l'article 16 de ladite convention relatives à la formation en ce qui concerne l'information et la prise des décisions, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action régionaux et nationaux ainsi qu'Internet en Afrique. Ces activités comprennent le Forum AFRICAGIS, un bulletin d'information, des activités de sensibilisation et de formation, le SID, etc. L'OSS et l'UNITAR prévoient de renforcer leur association institutionnelle pour ce qui est des activités et tâches à entreprendre pour mettre en oeuvre les recommandations de la Convention sur la lutte contre la désertification en Afrique.

160. Pour ce qui est de la Convention-cadre, l'UNITAR et le secrétariat de la Convention ont mis au point un programme sur les systèmes d'information spatiale afin d'aider les Parties à maîtriser les nouvelles techniques afin de mieux évaluer les changements intervenant à l'échelle de la planète. Dans le domaine de la diversité biologique, plusieurs contacts sont actuellement pris afin de mettre au point un programme de formation.

Mise en oeuvre des programmes

AFRICAGIS

161. Un programme commun a été mis au point en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel afin de créer une tribune permettant le dialogue et la concertation en matière d'information géographique et environnementale en Afrique à l'intention des scientifiques, techniciens, décideurs et donateurs bilatéraux et multilatéraux.

162. Les activités à mener dans le cadre de cette tribune sont les suivantes : tenue de conférences panafricaines tous les deux ans dans une capitale africaine, publication d'un bulletin d'information trimestriel et carrefour électronique avec un bulletin électronique hebdomadaire concernant le SIG. À ce jour, deux conférences panafricaines ont été organisées : AFRICAGIS'93 à Tunis, qui a réuni 125 personnes originaires de 20 pays et AFRICAGIS'95 à Abidjan, qui a réuni 350 participants de 35 pays africains et 15 autres pays. Ces conférences ont permis de formuler de nouvelles conclusions (en séances plénières), de débattre de questions particulières (en ateliers), d'offrir une formation aux nouveaux outils et logiciels (au cours de journées de formation) et de faire la démonstration de nouveaux produits tant d'entreprises privées que d'organismes publics (dans le cadre d'AFRICAGIS Expo). Des séances de formation ordinaires à la télédétection ont été organisées sur demande afin d'aider des organismes régionaux ou nationaux à exécuter leurs programmes de formation. Plus récemment, une page d'accueil sur le Web a été produite afin de mieux diffuser les résultats du programme. Ces activités se poursuivront en 1997 avec la Conférence AFRICAGIS'97 qui doit se tenir au Botswana.

Géomatique

163. La mise en oeuvre de techniques géomatiques en Afrique a atteint la phase critique où la géomatique doit passer au stade de la démonstration à celui de l'outil opérationnel. AFRICAGIS'95 a souligné l'ampleur du problème. En l'absence de séries de données intégrées à l'échelon national ou continental et de processus de gestion clairement définis, de nombreux résultats s'avèrent décevants et ne favorisent pas réellement un développement durable.

164. La mise au point d'outils géomatiques répondrait à un besoin urgent dans la plupart des pays en développement et permettrait :

a) De renforcer les capacités techniques et administratives du personnel travaillant dans les organismes intéressés qui pourrait alors utilement intégrer la géomatique dans ses activités quotidiennes;

b) De mettre en place des systèmes et des bases de données claires en collaboration avec toutes les parties intéressées dès le début du projet afin de maximiser ainsi l'impact des investissements;

c) D'établir une structure interorganisations permettant l'intégration des données provenant de différentes sources nationales;

d) D'adapter les bases de données aux normes acceptées et les rendre largement accessibles pour un coût peu élevé afin d'encourager les utilisateurs à adopter ces normes;

e) De faire en sorte que la mise en oeuvre des applications du SIG facilite certains processus de gestion (emploi des techniques informatiques), en particulier les processus de gestion de l'environnement, tels que les évaluations écologiques, l'aménagement des terres ou la gestion forestière.

165. L'importance qu'attachent ces outils aux questions d'organisation et de conception contrebalancerait l'accent actuellement mis par la plupart des projets géomatiques dans les pays en développement en général et ceux d'Afrique en particulier, sur des questions surtout techniques, telles que l'acquisition de données, l'imagerie, le logiciel SIG et les démonstrations d'analyse de données. Des activités de ce type ont été lancées au Niger et sont prévues en Tanzanie et au Ghana.

Systemes d'information sur la désertification (SID) dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

166. Dans le cadre de son mandat, l'UNITAR se charge du suivi des différentes conventions sur l'environnement, y compris la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. À cette fin, un accord de coopération a été signé avec le secrétariat intérimaire de la Convention. Quatre séances de formation et de sensibilisation sous-régionales ont été organisées à Dakar pour le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), à Tunis pour l'Union du Maghreb arabe, à Asmara pour l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement et en Namibie pour la Communauté de développement de l'Afrique australe. Cet accord de coopération porte essentiellement sur les systèmes d'information. L'expérience acquise avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel, partenaire de l'UNITAR pour la plupart de ces activités, a permis de créer de solides réseaux et de jeter des bases fort utiles en Afrique.

167. Compte tenu des besoins signalés par les organismes régionaux et sous-régionaux et des pays mettant en oeuvre la Convention dans le cadre de leurs programmes d'action nationaux, sous-régionaux ou régionaux, le système d'information sur la désertification mis au point par l'OSS/UNITAR vise à intégrer, gérer, analyser et diffuser des données multisources, multiformats et multiéchelles, afin de créer des produits permettant de prendre des décisions pour lutter contre la désertification. Le SID s'appuie sur de nouvelles techniques informatiques (bases de données, télédétection, SIG) et de nouveaux moyens de communication (services Internet). Le programme vise à aider les différentes Parties à mettre en oeuvre leur propre SID à l'aide d'activités de formation. L'objectif des séances de formation est de renforcer l'efficacité du processus de décisions chez tous les partenaires participant à l'application des recommandations de la Convention.

Systeme d'information spatiale (SIS) dans le contexte du CCC

168. Ce programme de formation consiste à mettre en place ou à renforcer les capacités nécessaires à l'utilisation des systèmes d'information spatiale parallèlement aux activités d'auto-assistance du PNUD/FEM dans le domaine des changements climatiques. Il vise aussi à permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'exploiter leurs capacités en matière de systèmes d'information spatiale pour mettre au point et appliquer des politiques et stratégies relatives aux changements climatiques. Les systèmes d'information spatiale se sont avérés très utiles pour les décideurs en ce sens qu'ils permettent d'évaluer la vulnérabilité de l'environnement aux changements

climatiques, d'analyser les effets de l'utilisation des sols et de la couverture végétale sur les changements climatiques, de prévoir les anomalies climatiques régionales et de surveiller et recenser les sources et puits de gaz à effets de serre pour établir des inventaires. Ce programme, qui fait suite à la demande exprimée par les décideurs lors des ateliers organisés durant la phase pilote du programme CC:TRAIN, met en évidence la nécessité pour les pays d'utiliser les instruments et les méthodologies spatiales pour mettre à la disposition des décideurs des informations pratiques sur les questions liées aux changements climatiques, ce qui les aidera à élaborer et à mettre en oeuvre les stratégies nationales d'application.

169. Le premier stage de formation sur les systèmes d'information spatiale a eu lieu au Viet Nam dans le cadre d'un projet pilote durant la première phase du programme CC:TRAIN. Devant le succès obtenu, le stage sera organisé dans les pays qui ont demandé à bénéficier de ce type de formation.

InterAfrique

170. Grâce au réseau Internet, les utilisateurs africains pourront avoir accès aux informations scientifiques et techniques, renforcer la coopération régionale et valoriser les connaissances scientifiques africaines tant à l'intérieur du continent qu'auprès des partenaires extérieurs. Les organismes de coopération technique et scientifique ont approuvé un programme de sensibilisation, d'information et de formation destiné à préparer les pays en développement à l'utilisation des autoroutes de l'information et du réseau mondial. Afin de répondre aux besoins formulés par divers partenaires lors de réunions internationales ou dans le cadre d'études ou de missions sur le terrain en Afrique, l'UNITAR, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'Institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération ont mis au point le programme InterAfrique dans le but de regrouper les contributions des organismes de coopération bilatérale et multilatérale qui partagent les mêmes objectifs.

171. Ce programme vise également à familiariser les organismes scientifiques, techniques et culturels africains aux nouvelles techniques d'information et de communication.

172. Dans le cadre du programme InterAfrique qui a été mis au point au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été menées :

a) Sensibilisation des décideurs aux nouveaux enjeux internationaux symbolisés par "l'autoroute de l'information" et stages de formation technique pour les initier à la maîtrise des instruments et des techniques;

b) Promotion du développement du réseau Internet aux niveaux national, sous-régional et régional;

c) Appui à la coopération entre les organismes scientifiques et techniques en vue de mettre en place des structures à même de fournir l'assistance, la formation et l'information nécessaires à leur intégration au réseau mondial.

Documentation et publications

173. Les programmes de formation et de renforcement des capacités ayant trait aux nouvelles techniques d'information (bases de données, télédétection, systèmes d'information géographique, système de localisation, etc.) et aux techniques de communication (courrier électronique et réseau Internet), élaborés en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel dans le cadre de

l'application des conventions consécutives à la Conférence de Rio, ont donné lieu à l'établissement de plusieurs documents, de rapports d'atelier et de matériel d'information.

174. On trouvera ci-après une liste non exhaustive de cette documentation :

a) Inventaire des systèmes d'information géographiques (SIG) en Afrique dressés en 1993 et en 1995. Ces inventaires sont consacrés aux projets SIG mis au point en Afrique et portent sur les données collectées, les produits, les matériaux, les partenaires, etc. Le dernier en date (1995) comporte une liste de 155 projets d'application dans 28 pays africains. Les applications du SIG sont classées par thème, titre, objet et produit;

b) Veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographiques. Ce document est un catalogue de logiciels SIG destiné à aider les organismes et experts africains dans leurs choix et comporte une liste des principaux logiciels et des équipements compatibles indiquant les caractéristiques, les spécifications et la gamme de prix;

c) Brochure d'information sur les systèmes d'information intégrés sur l'environnement. Cette brochure vise à sensibiliser les agents du développement aux avantages potentiels des nouvelles techniques et présente une liste de projets réalisés avec succès en Afrique dans certains domaines comme l'alerte avancée, la gestion des eaux, la santé, la désertification et la gestion des sols à l'aide d'une grille de performance environnementale;

d) Guide de l'Internet en Afrique. Ce guide a été établi en collaboration avec l'Institut français de recherche scientifique en coopération pour familiariser les utilisateurs africains au fonctionnement d'Internet et leur apprendre à s'y connecter;

e) Le site électronique, africagis@rio.org propose chaque semaine un bulletin bilingue d'informations mondiales sur le SIG intéressant l'Afrique. Ces informations sont extraites d'articles de magazines, de revues, de bulletins spécialisés, de serveurs, de séminaires, de conférences et autres réunions et livres spécialisés. Près de 75 bulletins ont été produits à ce jour.

175. Chaque conférence a formulé plusieurs recommandations. Plusieurs numéros du bulletin Africagis, en anglais et en français, comprenant des dossiers techniques, ont été distribués à plus de 1 000 abonnés. Le site électronique (africagis@rio.org) qui sert à plus de 500 utilisateurs reçoit chaque semaine une synthèse des informations techniques ayant trait aux nouvelles techniques d'information et de communication (logiciels, programmes, projets, résultats de recherches, offres d'emploi ou de formation) intéressant l'Afrique.

176. Des manuels de formation ont également été mis au point en fonction des besoins pour permettre aux participants aux stages de formation d'approfondir les divers sujets d'étude.

Coopération interinstitutions

177. Le programme relatif aux techniques d'information a été élaboré par l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'UNITAR auxquels l'Institut français de recherche scientifique en coopération s'est associé par la suite. La coopération est la pierre angulaire de ce programme, voire sa raison d'être. En effet, il a permis à un organisme de l'ONU, à une institution régionale et à un organisme scientifique national d'associer leurs efforts.

178. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (janvier 1996, Nairobi), un accord de principe provisoire a été signé entre l'Observatoire et l'UNITAR en vue de renforcer la coopération interinstitutions. L'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'Institut sont résolus à renforcer leur coopération pour contribuer à mettre en oeuvre la Convention sur la lutte contre la désertification en Afrique. L'UNITAR offre l'infrastructure (administration, locaux, financement) tandis que l'Observatoire se charge des programmes scientifiques et techniques. L'Observatoire est un organe international composé de pays membres (Allemagne, France, Italie et 21 pays limitrophes du Sahara), d'organisations sous-régionales africaines (CILSS, UMA, IGAD) et des organismes du système des Nations Unies comme le PNUD/UNSO et l'UNESCO qui s'occupent des questions de désertification en Afrique.

179. Le programme AFRICAGIS constitue sans aucun doute le cadre le plus approprié pour développer la coopération interinstitutions dans le domaine des nouvelles techniques d'information en Afrique. L'UNITAR et l'Observatoire du Sahara et du Sahel ont mis au point un programme de coopération auquel participent activement HABITAT, le PNUD, le PNUE, le HCR, le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la FAO, l'OMM, l'OMS et la Banque mondiale.

180. Par ailleurs, l'Institut a coopéré étroitement avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification ainsi qu'avec les organismes de coopération, notamment le PNUD, le PNUE et l'UNSO, lors de l'élaboration des conventions consécutives à la Conférence de Rio.

181. L'Institut coopère également avec la CEA, l'UNESCO, la CNUCED, l'UIT et l'OMS dans le cadre d'un programme d'initiation à l'utilisation du réseau Internet.

Contributions financières

182. La plupart des programmes ont été mis au point et financés en association avec l'Observatoire. Le volet relatif au système d'information spatiale a été organisé et financé dans le cadre du programme CC:TRAIN financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD/UNSO, le PNUE, la FAO ainsi que l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique (WRI/USAID) et la France fournissent également des contributions directes et indirectes.

4. Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette, de l'économie et des finances

Résumé

183. Au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996), les activités ci-après ont été organisées dans le cadre du programme de formation et de renforcement des capacités :

a) Sept séminaires ou conférences de haut niveau ont été organisés pour sensibiliser les hauts responsables aux divers aspects de la gestion de la dette, de l'économie et des finances;

b) Dix-neuf ateliers destinés à fournir aux gestionnaires de la dette, de l'économie et des finances une formation approfondie dans les divers domaines de la gestion des finances et de l'administration publique;

c) Trois ateliers de formation de formateurs en vue de renforcer les capacités des formateurs des instituts de formation et des universités en faisant appel aux modules de formation mis au point par l'Institut;

d) Trois études de faisabilité pour évaluer les besoins en formation des différents pays en matière de gestion des finances et d'administration publique;

e) Deux modules de formation pratique avec étude de cas dans le domaine de la théorie et de la pratique de la négociation (négociations multilatérales, bilatérales et commerciales) ont été mis au point;

f) Deux nouvelles brochures ont été publiées dans le cadre d'une série de documents sur les questions liées à la gestion de la dette et des finances.

Aperçu général

184. Le programme de formation à la gestion de la dette et des finances de l'UNITAR vise à initier les gestionnaires de la dette, de l'économie et des finances aux aspects juridiques de la gestion des finances internationales recensés par la réunion d'experts de haut niveau, tenue à Genève en avril 1987.

185. Depuis le lancement de ce programme en 1987, des activités de formation ont été organisées en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie centrale (y compris l'Azerbaïdjan). L'Institut envisage d'étendre ce programme à d'autres pays en transition grâce au concours financier de l'Organisme suisse pour le développement et la coopération, du Bureau fédéral suisse des affaires économiques extérieures et du Ministère irlandais des affaires étrangères.

186. Un grand nombre de séminaires sous-régionaux et nationaux et d'ateliers nationaux de suivi ont également été organisés pour sensibiliser et/ou former les hauts fonctionnaires, les cadres moyens, les professeurs de droit, les juristes et les économistes. L'Institut a acquis un savoir-faire dans un certain nombre de domaines dont l'évaluation des besoins en matière de formation, l'organisation de séminaires et de conférences de sensibilisation de haut niveau, de séminaires sous-régionaux, d'ateliers de suivi, la mise au point de programmes de formation "à la carte", les ateliers de formation de formateurs et les modules de formation à distance dans le domaine de la gestion de la dette et des finances. À ce jour, 50 cours ou ateliers de formation ont été organisés à l'intention de plus de 1 800 participants originaires de différentes sous-régions. Les activités de formation et de renforcement des capacités de l'Institut ont été évaluées dans les diverses sous-régions afin d'analyser leurs effets et éventuellement les adapter aux besoins des pays bénéficiaires. Des rapports d'évaluation sont également établis pour toutes les activités de formation.

Mise en oeuvre du programme : aspects juridiques de la gestion de la dette, de l'économie et des finances

187. Les séminaires, les ateliers et la documentation de base visent à sensibiliser les utilisateurs à l'importance des aspects juridiques de la gestion de la dette internationale et des finances et au rôle des juristes dans le processus d'emprunt. Ils visent également à inculquer des connaissances spécifiques sur certains sujets comme les procédures internes d'approbation des prêts et des garanties; les conditions préalables aux accords de prêt; le règlement des différends; l'arbitrage; la pratique des crédits à l'exportation; la syndication; le rééchelonnement de la dette par les Clubs de Paris et de Londres; les emprunts garantis par l'État et les principes de la législation budgétaire; la conversion et le rachat de la dette; la négociation de la dette;

le rôle des juristes dans la négociation de la dette. Par ailleurs, ces séminaires et ateliers, organisés à l'intention des juristes et des non-juristes, visent d'une part à sensibiliser les non-juristes à la nécessité de recourir aux services des juristes à tous les stades du processus d'emprunt, et d'autre part à familiariser les juristes aux aspects économiques et financiers de ce processus. L'objectif consiste à mettre en évidence le caractère multidisciplinaire de la gestion de la dette et des finances qui, outre les aspects économique, financier, fiscal et comptable, comportent des aspects juridiques.

Théorie et pratique des négociations financières

188. Les séminaires, les ateliers et la documentation ont pour but de sensibiliser les participants à l'importance d'une préparation rationnelle et planifiée et du travail d'équipe dans le processus de négociation. Plusieurs pays en développement sont lourdement pénalisés du fait qu'ils ne semblent pas maîtriser les techniques de négociation. C'est pourquoi l'Institut se propose de mettre à leur disposition les outils et les techniques nécessaires aux négociations sur la dette et les finances ainsi qu'une documentation appropriée qui met en relief l'importance des différentes étapes du processus de négociation, à savoir l'analyse, la fixation des objectifs, la préparation, la planification, la négociation proprement dite et l'évaluation. Ces séminaires et ateliers ont également pour objectif de mettre en évidence les aspects juridiques de l'ensemble du processus de négociation des prêts internationaux, notamment les clauses des accords de prêts qui intéressent particulièrement l'emprunteur et qui pourraient être modifiés en sa faveur.

Formation dans le domaine de l'administration publique à l'intention des pays en transition

189. Ce programme de formation a pour objectif de doter les participants des connaissances, des compétences et de l'appui technique nécessaires à une intégration effective à l'économie mondiale grâce à une administration publique et à une gestion macroéconomique efficaces, à des politiques fiscales et monétaires rationnelles et à une bonne coordination entre les différents ministères. Grâce à ces connaissances, les fonctionnaires concernés pourront tirer le maximum de profit des options qui leur sont offertes. Outre cette formation approfondie, l'Institut détachera pour des périodes plus ou moins longues des experts auprès des ministères concernés pour les conseiller en matière de gestion de portefeuilles.

Documentation et publications

Module de formation (aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances)

190. L'Institut a mis au point un programme de formation d'utilisation facile pour l'enseignement à distance de la gestion de la dette et des finances (aspects juridiques). Il s'agit de disposer d'un programme de formation susceptible de faire partie du programme des universités, des établissements de formation et des organismes publics des pays en développement. Ce programme peut également être utilisé lors de futurs séminaires et ateliers organisés par l'Institut. Il s'adresse à trois catégories d'utilisateurs, à savoir les juristes de l'administration publique et les spécialistes privés, les juristes en général et les universitaires qui pourraient s'en servir comme source de référence, et enfin les étudiants en droit. Ce module de formation a été très demandé dans les pays où l'UNITAR dispense ses services. Trois ateliers de formation de formateurs ont été organisés à ce jour pour présenter ce module qui a été par ailleurs traduit en russe.

Module de programme d'atelier avec étude de cas sur les négociations multilatérales (aspects théoriques et pratiques)

191. L'UNITAR a récemment mis au point un autre programme indépendant intitulé "Module de programme d'atelier avec étude de cas sur les négociations multilatérales (aspects théoriques et pratiques)"; les éléments de ce programme comprennent une introduction; des modèles de programme d'atelier; des notes détaillées sur la formation des formateurs et l'assistance aux formateurs; des exercices de simulation/mise en situation et des éléments interactifs; du matériel d'enseignement, des moyens audio-visuels, des graphiques, des diapositives, des documents complémentaires et autres documents destinés aux étudiants et aux instructeurs; des prospectus pour les étudiants; une liste de référence. La durée de la formation est de cinq jours.

192. Cet atelier est destiné aux instructeurs (professeurs, conférenciers et formateurs) appartenant aux universités et aux établissements de formation. La formation s'adresse aux étudiants des universités et des instituts ainsi qu'aux fonctionnaires de niveau intermédiaire à la recherche de stages de recyclage dans les instituts de formation à la gestion.

193. L'objectif de ce programme de formation consiste à renforcer les capacités de négociation des gestionnaires de la dette et des finances des pays en développement et des pays industrialisés et à les initier aux instruments et techniques de négociation utilisés par les institutions financières multilatérales.

Module de programme d'atelier avec étude de cas sur les négociations commerciales et bilatérales (aspects théoriques et pratiques)

194. Ce module, qui est le dernier en date mis au point par l'Institut, fait suite au programme de formation dans le domaine des négociations multilatérales. Il comporte une étude de cas facile à utiliser sur la question des négociations commerciales et bilatérales, des cours théoriques et pratiques et des exercices de simulation. Il a été utilisé pour la première fois en juin 1996 lors d'un atelier sous-régional à Arusha (Tanzanie) et a été très apprécié.

Série de documents

195. Dans le cadre de la diffusion des résultats de ses travaux, l'UNITAR a entrepris la publication d'une série de documents relatifs à des questions importantes et pertinentes portant sur la gestion de la dette et des finances. Ces documents sont publiés au fur et à mesure des besoins. À ce jour, les documents suivants ont été publiés :

- a) Debt Re-structuring (document No 1) (février 1992, Genève);
- b) Recommendations of Participants (document No 2) (mars 1992, Genève);
- c) Good Debt Management Pays (document No 3) (janvier 1993, Genève);
- d) Negotiations in Debt and Financial Management (document No 4) (décembre 1994, Genève);
- e) The Role of the Lawyer in External Debt Management (document No 5) (octobre 1995, Genève).

Coopération interinstitutions

196. Depuis le lancement de son programme de formation dans le domaine de la gestion de la dette et des finances, l'Institut s'est évertué à collaborer avec les organismes concernés par le renforcement des capacités dans les régions où il fournit ces services. Toutes les activités de formation se déroulent sur le terrain et sont minutieusement préparées en collaboration avec les organismes nationaux concernés qui fournissent l'infrastructure nécessaire. À cet égard, l'Institut a depuis toujours étroitement collaboré aussi bien avec les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour organiser ses séminaires et ateliers qu'avec les organismes nationaux concernés pour mettre au point le programme de formation et sélectionner les participants, ce qui lui a permis de concevoir des programmes de formation rentables tout en faisant participer les organismes des pays bénéficiaires à la mise au point et au déroulement des activités de formation. Compte tenu de ces avantages et de l'intérêt croissant manifesté par les organismes nationaux pour ses activités, l'Institut envisage de maintenir cette formule pour développer ses activités de formation sur le terrain.

197. À titre d'exemple, l'Institut collabore depuis peu avec l'organisme africain "Eastern and Southern African Initiative in Debt and Reserves Management (ESAIDARM), basé à Harare (Zimbabwe), qui mène actuellement un programme de formation à l'intention de ses neuf pays membres d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe portant sur tous les aspects de la gestion de la dette. En août 1995, l'UNITAR et l'ESAIDARM ont signé un accord portant sur un programme de travail commun. Deux ateliers sur les négociations multilatérales, bilatérales et commerciales ont été organisés en juin 1996 à Arusha (Tanzanie), à l'intention des États membres de l'ESAIDARM. Par ailleurs, un module de formation sur les négociations commerciales et un autre sur les négociations bilatérales ont été mis au point et publiés. L'Institut et l'ESAIDARM collaborent actuellement à la mise au point d'un futur programme de travail.

198. Dans le cadre de ses activités de formation dans les domaines macroéconomique et commercial, l'Institut collabore étroitement avec l'OMC, le Centre du commerce international et la CNUCED.

Contributions financières

199. Le programme de formation a été financé par les organismes ci-après : Organisme suisse pour le développement et la coopération, Berne (Suisse); Bureau fédéral suisse pour les affaires économiques extérieures, Berne (Suisse); Ministère irlandais des affaires étrangères [Irish Department of Foreign Affairs (Development Cooperation Division)], Dublin (République d'Irlande); Eastern and Southern African Initiative in Debt and Reserves Management (ESAIDARM), Harare (Zimbabwe) et bureaux extérieures du PNUD où l'UNITAR organise des programmes de formation. À l'origine, le financement était assuré par le siège du PNUD à New York.

5. Programme de formation à la gestion de l'atténuation des catastrophes dans les pays du Sahel

Résumé

200. Au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996), les activités suivantes ont été entreprises :

- a) Cap-Vert : un atelier de formation;

b) Burkina Faso : cinq ateliers de formation, aux niveaux provincial et municipal;

c) Sénégal : 14 ateliers de formation, aux niveaux régional et municipal.

Mille participants exactement ont profité de ces activités de formation. Les ateliers organisés au Burkina Faso ont permis d'éditer, d'imprimer et de diffuser 5 000 exemplaires d'un guide pratique sur la prévention des catastrophes dans le pays. Les stagiaires sénégalais préparent quant à eux un aide-mémoire.

Généralités

201. Les résultats d'une enquête mondiale menée en 1988 sur les besoins de formation des responsables des secours en cas de catastrophe ont permis à l'UNITAR et à l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de conclure à la nécessité d'envisager cette formation sous l'angle de situations de crise et de catastrophe particulières et compte tenu des facteurs qui en sont à l'origine, ce qui suppose une approche régionale, voire sous-régionale. Il a été convenu de se concentrer sur les besoins de formation aux secours en cas de catastrophe dans la région du Sahel.

202. Une mission commune de l'UNITAR, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et de l'Organisation mondiale de la santé a étudié les besoins de formation de chacun des États membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Les membres de cette mission ont rencontré de hauts responsables de la gestion des secours ainsi que des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Le document de travail rendant compte de la mission a été soumis en 1989 à un groupe d'experts désignés par des autorités gouvernementales et non gouvernementales. Ces experts ont retenu les grandes idées présentées dans le document et un programme d'action a pu ensuite être proposé aux donateurs potentiels. Le programme a été lancé en 1991.

203. Le principal objectif du programme est de former des cadres intermédiaires originaires des pays du Sahel et s'intéressant à la prévention des catastrophes, aux secours en cas de catastrophe et aux activités de relèvement. Il est très vite apparu que la formation ne doit pas porter sur les seuls secours d'urgence mais que la lutte contre les catastrophes doit inclure aussi bien la prévention que le relèvement. À long terme, les pays devraient eux-mêmes assurer progressivement la formation des cadres de supervision et des cadres intermédiaires.

204. Deux conditions détermineront la réussite d'une telle formation : d'une part, les responsables de la supervision doivent être entièrement convaincus de la nécessité d'offrir à leur personnel une formation en cours d'emploi; d'autre part, des mécanismes doivent être créés pour permettre de déterminer les besoins particuliers de formation et de veiller à leur satisfaction.

Mise en oeuvre

205. La mise en oeuvre du programme obéit à une double approche.

206. La phase I commence par des ateliers d'information à l'intention des décideurs, l'objectif étant de donner aux participants un aperçu complet de la prévention des catastrophes et de leur faire prendre conscience de la nécessité d'organiser et de planifier les mesures nationales dans tous les domaines et de définir des domaines prioritaires de formation pour les cadres intermédiaires.

207. Pour faire valoir la dimension internationale de la prévention des catastrophes et assurer un échange complet de données d'information et d'expérience, des observateurs venant de pays voisins du Sahel et des membres du secrétariat du CILSS participent également à la réunion.

208. Les ateliers sont organisés en dehors des capitales, dans des locaux dotés des installations nécessaires pour la formation et l'hébergement. Les participants restent ensemble pendant la durée du stage et peuvent ainsi se consacrer pleinement aux cours sans se préoccuper de leurs obligations quotidiennes.

209. Toutes les réunions se font dans la langue officielle du pays concerné, c'est-à-dire en français pour le Burkina Faso, le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad, en portugais pour le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, et en anglais pour la Gambie.

210. Après avoir soigneusement analysé et examiné les structures dont disposait déjà chaque pays (système d'évaluation des réserves alimentaires, système de santé publique, éléments de base d'un système de défense civile et cellules de crise), les participants aux ateliers ont insisté sur la nécessité de créer des structures administratives efficaces et de mettre en place une procédure de mise en oeuvre décentralisée supposant la délégation de pouvoirs étendus aux administrations locales. Les ateliers ont abouti à des recommandations concrètes qui ont été soumises ensuite aux autorités nationales compétentes; la plupart de ces recommandations portaient sur la création ou le renforcement des structures administratives aux fins d'une meilleure coordination des institutions déjà en place. (Les ateliers d'information pour les décideurs en Guinée-Bissau et en Gambie n'ont pas encore été organisés.)

211. Les stages ont permis de cerner, pour les différents pays, les domaines dans lesquels la formation des cadres intermédiaires est prioritaire, ce qui permettra de concevoir la seconde phase de formation en ayant à l'esprit les besoins propres à chaque pays.

212. La formation dispensée aux décideurs du Burkina Faso et du Sénégal a notamment permis de rédiger et d'adopter un décret gouvernemental portant création de services nationaux de coordination chargés de la prévention des catastrophes et des actions d'urgence. Des mesures analogues ont été prises en Mauritanie, où un décret va être soumis au Conseil des ministres.

213. Lorsque le projet de décret sur l'organisation de la prévention des catastrophes au Burkina Faso a été suffisamment avancé, un séminaire de formation a été organisé à l'intention des hauts commissaires de province, ainsi que l'avaient recommandé les autorités nationales. Les participants ont reçu des instructions complètes sur les responsabilités, les fonctions et le mandat qui leur seraient conférés en vertu du décret. Ils ont fait connaître leur avis sur les informations que devaient échanger l'administration nationale et leurs fonctionnaires et services des administrations locales. Le décret, promulgué quelques mois plus tard, a tenu compte de ces positions. Ce séminaire à l'intention des fonctionnaires supérieurs des administrations locales a été suivi de cinq sessions de formation pour les préfets et les responsables de la sécurité alimentaire et de la santé publique au niveau provincial puis, en 1996, d'une formation au niveau municipal.

214. Il en est allé de même au Sénégal, où les stages de sensibilisation des décideurs ont été suivis de quatre séminaires d'une durée de deux jours à l'intention de gestionnaires de niveau intermédiaire venus de 10 régions du pays. Dix séminaires départementaux ont été organisés en 1996. Les conseillers étaient chaque fois des membres de l'administration nationale.

215. En fonction des besoins particuliers et des domaines considérés comme essentiels dans la Phase I, ces séminaires de formation attirent l'attention sur les grands problèmes liés aux thèmes de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la protection civile, de l'urbanisme et de l'environnement, des transports, de la logistique ou des communications.

216. Au titre de la seconde phase du programme, la formation se poursuivra dans d'autres pays du Sahel, où l'on a déjà organisé des ateliers de sensibilisation et où les décrets publics correspondants ont déjà été promulgués.

Matériels d'enseignement et publications

217. La série d'ateliers organisés au Burkina Faso a conduit à la publication, en 1995, d'un guide pratique présenté sous forme d'aide-mémoire visant à aider les responsables des secours d'urgence à tous les stades d'intervention. Une publication similaire est en préparation pour le Sénégal.

Coopération interinstitutions

218. Les ateliers font appel aux compétences d'experts des pays du Sahel – notamment des pays du CILSS –, du système des Nations Unies (Département des affaires humanitaires, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale entre autres), et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les représentants de ces organismes et institutions présents sur le terrain sont souvent invités à participer aux ateliers en qualité de conseillers.

Contributions financières

219. Depuis son lancement, le programme de formation a été entièrement financé par l'Agence de coopération pour le développement du Ministère des affaires étrangères de la Suisse.

6. Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques

Résumé

220. Au cours de la période considérée (1er juillet 1994-30 juin 1996), le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques a entrepris les cinq activités suivantes : organisation de la sixième Conférence internationale de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques, organisation de deux ateliers de formation en Albanie et en Roumanie, début de l'enquête sur le terrain relative aux gisements de bitumes naturels et aux pétroles lourds, organisation de la quatrième étude de l'essai international de comparaison interlaboratoires et publication d'un bulletin annuel.

221. Dans le cadre de la restructuration de l'UNITAR, en juin 1996, le Centre a été transféré de New York à Edmonton (Canada).

Généralités

222. Le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques a été créé à New York en octobre 1980, conformément à une recommandation de la première Conférence internationale sur les perspectives en matière de pétroles bruts lourds et de sables asphaltiques (Edmonton, Alberta,

juin 1979). Son but est de promouvoir l'échange d'informations techniques aux fins de l'exploitation, de la production et du raffinage des pétroles lourds et des sables asphaltiques.

223. Les membres actuels du Centre sont les suivants : Alberta Department of Energy, Alberta Energy and Utilities Board, Petroleos de Venezuela S.A., Département d'État américain à l'énergie, République du Tatarstan, Fédération de Russie, Joint Stock Company "Udmurtneft", Petroleum Company of Trinidad and Tobago (PETROTRIN), Syncrude Canada Ltd et Canada Centre for Mineral and Energy Technology (CANMET).

224. En 1995, le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques a reçu pour nouvelle mission de faciliter la mise en valeur des ressources mondiales en pétroles lourds et en sables asphaltiques, en particulier dans l'intérêt des pays qui ont de faibles ressources énergétiques, et ce dans un esprit de coopération et un souci d'efficacité et de respect de l'environnement. En d'autres termes, le Centre s'efforce de mettre en contact avec ceux qui les offrent les particuliers et les organisations qui ont besoin d'information, de formation et de produits.

Mise en oeuvre du programme

Sixième Conférence internationale de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques

225. En février 1995, le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques et le Département d'État américain à l'énergie ont coparrainé la sixième Conférence internationale de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques, qui s'est tenue à Houston (Texas). Cinq cents délégués représentant 24 pays étaient présents. Ces conférences ont lieu tous les trois ans dans le pays dont relève le principal organisme parrainant.

226. Alberta Oil Sands Technology and Research Authority (AOSTRA), Petroleos de Venezuela S.A. et le Département d'État américain à l'énergie ont versé des fonds pour qu'une assistance financière soit offerte aux pays en développement ou aux pays à économie en transition ayant des ressources en pétroles lourds ou en sables asphaltiques, afin de leur permettre de se faire représenter à la conférence. L'UNITAR a pu parrainer les délégués de l'Albanie, du Cameroun, de la Hongrie, de l'Inde, de Madagascar, de la Roumanie et de l'ex-URSS.

227. La version finale des Actes de la conférence a été communiquée au Centre d'information de l'UNITAR en novembre 1995 et aussitôt transmise à chacun des participants. Les exemplaires restants sont proposés à la vente et le Centre a reçu des commandes jusqu'à la fin de la période couverte par le présent rapport.

228. Le rapport final de la conférence a été soumis au Conseil d'administration du Centre à sa réunion annuelle tenue en octobre 1995 et son adoption a marqué la conclusion des travaux de la sixième conférence de l'UNITAR; les travaux préparatoires à la septième conférence, qui aura lieu à Beijing en mai 1998, ont déjà commencé.

Pétroles bruts lourds : ateliers de formation sur les perspectives d'utilisation de l'énergie aux fins du développement

229. Le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques, en coopération avec le Ministère de l'énergie albanais, Albpetrol et la Société pétrolière anglo-albanaise, a organisé un atelier de formation à Patos (Albanie) du 23 au 27 octobre 1995. Une quarantaine de

personnes ont participé à ce stage d'une semaine, qui avait pour thème les pétroles bruts lourds et les perspectives d'utilisation de l'énergie aux fins du développement. Le premier jour a été consacré à un exposé sur l'industrie des pétroles lourds en Albanie, présenté par le ministre albanais de l'énergie, Albpetrol et la Société pétrolière anglo-albanaise. Les deux jours suivants ont été réservés à l'étude d'un certain nombre de thèmes dans le contexte spécifique de l'Albanie (production primaire, processus faisant appel à l'utilisation de la vapeur, combustion in situ, drains horizontaux, forage par balancier, techniques de pompage, modélisation et simulation de réservoirs, sécurité et protection de l'environnement).

230. Un autre atelier de formation, consacré aux méthodes thermiques, à la combustion in situ et aux drains horizontaux, a été organisé en Roumanie du 3 au 6 juin 1996.

231. Les observations des participants albanais et roumains ont témoigné de leur satisfaction quant au contenu, à la présentation et à l'organisation de l'atelier.

Enquête sur les gisements de bitumes naturels et de pétroles lourds

232. Le Centre d'information de l'UNITAR a lancé en 1996 une enquête sur les gisements de bitumes naturels et de pétroles lourds afin d'évaluer les ressources mondiales en bitumes naturels et d'établir des contacts dans les pays où elles se trouvent. Le questionnaire d'enquête a été finalisé et envoyé aux pays qui avaient déclaré posséder de telles ressources; plusieurs ont déjà répondu et les travaux relatifs à la base de données elle-même commenceront à la fin de l'année 1996.

Essai international de comparaison interlaboratoires

233. La quatrième étude de l'essai international de comparaison interlaboratoires sur le pétrole brut Cerro Negro du Venezuela s'est achevée au cours de la période considérée ici et le rapport final a été présenté. Il s'est avéré que plusieurs laboratoires n'ont plus les moyens d'effectuer tous les essais requis. Une réunion s'est tenue parallèlement à la sixième conférence de l'UNITAR et un questionnaire a été envoyé au début de 1996 pour solliciter des propositions d'activités pour l'avenir.

Ressources matérielles et publications

234. Deux publications ont été diffusées au cours de la période considérée :

a) Proceedings of the Sixth UNITAR International Conference on Heavy Crude and Tar Sands, Houston, Texas, 12-17 février 1995;

b) Un bulletin de six pages décrivant les activités du Centre en 1995.

Coopération interinstitutions

235. Le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques coopère activement avec les neuf partenaires susmentionnés.

236. De plus, les deux ateliers de formation ont été menés à bien avec la participation d'institutions publiques et privées albanaises et roumaines et de centres de recherche universitaires.

Contributions financières

237. L'autofinancement du Centre est assuré par six de ses principaux partenaires et trois de ses membres : Alberta Department of Energy et Alberta Energy and Utilities Board, Petroleos de Venezuela S.A., le Département d'État américain à l'énergie, China National Petroleum Corporation, la République du Tatarstan, la Fédération de Russie, Joint Stock Company "Udmurtneft", Petroleum Company of Trinidad and Tobago (PETROTRIN), Syncrude Canada Ltd, Canada Centre for Mineral and Energy Technology (CANMET).

7. Une initiative nouvelle : la formation à l'application du droit environnemental

Résumé

238. L'UNITAR, en partenariat avec la Commission du droit de l'environnement de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) a entrepris de mettre au point un programme de formation en droit environnemental. L'enseignement à distance sera une composante centrale de ce programme dont l'objectif est d'atteindre un grand nombre de personnes dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales de tous les pays du monde. Cette méthode de formation à grande échelle devrait venir s'ajouter aux mesures déjà prises par d'autres organisations en matière de formation au droit environnemental. À plus long terme, l'enseignement à distance devrait être étayé par des ateliers et des séminaires de suivi spécialisés, organisés au niveau régional ou sous-régional et complétés par un certain nombre de mesures visant à renforcer les capacités en droit environnemental au niveau national.

Généralités

239. Le droit environnemental est un instrument essentiel de gestion du développement durable. Il est à la base des politiques et des actions que mènent les pouvoirs publics pour protéger l'environnement et veiller à une utilisation à la fois équitable et viable des ressources naturelles.

240. Le droit environnemental a connu une évolution remarquable depuis 1972, date de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm. La législation et la politique environnementales sont devenues des préoccupations internationales et nationales majeures. Le PNUE, la FAO et l'UICN sont le fer de lance des vastes efforts menés dans ce domaine à l'échelle mondiale.

241. En dépit de cette rapide évolution, de nombreux problèmes subsistent. Dans la plupart des pays en développement et dans les pays à économie en transition, la législation environnementale est souvent incomplète ou désuète faute d'un personnel compétent capable de combler ces lacunes.

242. L'un des principaux objectifs d'Action 21 – le plan d'action mondial pour l'environnement et le développement adopté par le Sommet Planète Terre (Rio de Janeiro) (voir chap. 39) – est de renforcer la mise en oeuvre des instruments et des mécanismes juridiques internationaux. Par ailleurs, les principes 11 et 13 de la Déclaration de Rio mettent en relief l'importance du droit environnemental en tant qu'instrument nécessaire à la pleine réalisation du développement durable.

Mise en oeuvre du programme

Enseignement par correspondance et enseignement à distance

243. Cette composante du programme consistera à concevoir, développer et proposer une série de cours sous forme de brochures, dont chacun traitera d'un domaine particulier du droit environnemental. L'accent sera mis, en particulier dans la première phase du programme, sur les impératifs en matière de droit environnemental international, notamment sur ceux que les conventions internationales ont mis en avant, et sur les obligations qui en résultent s'agissant de la mise en oeuvre nationale.

244. L'UNITAR, appuyé par l'UICN, recense actuellement les chargés de cours de renommée internationale qui constitueront le "corps professoral". Ces professeurs apporteront la "matière première" dont l'UNITAR fera, après examen, le matériel pédagogique, en fournissant la structure et la pédagogie nécessaires à l'élaboration d'un document véritablement exploitable en auto-apprentissage.

245. Un groupe d'experts internationaux, composé notamment de représentants du PNUE, de la FAO et de l'UICN, se réunira régulièrement pour faire le bilan de l'état d'avancement et d'application du programme d'enseignement à distance et aider à préparer des ateliers de suivi ou des mesures nationales de renforcement des capacités, en se fondant sur les différents cours de formation.

246. Le programme d'enseignement à distance comportera plusieurs cours spécialisés dont chacun sera préparé par un éminent spécialiste. Chaque cours sera également accompagné des commentaires d'un ou de plusieurs experts de différentes régions du monde de façon à présenter davantage d'informations, des études de cas particuliers ou une autre analyse du sujet en général. Chaque cours commencera par un bref chapitre sur les problèmes environnementaux particuliers qui y seront traités. Enfin, un chapitre consacré à des références détaillées complétera chaque module de cours.

247. La première phase du programme d'enseignement à distance devrait comporter les modules suivants :

- a) Principes élémentaires du droit environnemental international;
- b) Rôle des organisations internationales;
- c) Moyens et techniques utilisés en droit environnemental international;
- d) Droit environnemental international : produits chimiques, pollution et déchets;
- e) Droit environnemental international : gestion des ressources mondiales;
- f) Droit environnemental international : conservation des espèces et réserves;
- g) Négociations environnementales internationales;
- h) Commerce et environnement;
- i) Législation et gestion environnementales internationales : nouvelles perspectives.

248. La deuxième phase du programme devrait comporter d'autres modules d'enseignement portant sur les approches et les techniques nécessaires à la mise en oeuvre nationale des dispositions du droit international.

Ateliers de suivi

249. Des ateliers de suivi d'une durée maximale de deux semaines seront organisés au niveau des régions ou des sous-régions dans les locaux d'institutions régionales qui participent au projet, aux fins de dispenser une formation plus approfondie à certains candidats dans des domaines donnés. Ces ateliers réuniront des personnes ayant déjà suivi certains des cours, ou des enseignants, des formateurs ou des administrateurs qu'intéressent la législation ou la politique environnementales. Le but de l'enseignement à distance étant d'atteindre une très large audience, les ateliers mettront particulièrement l'accent sur la participation des enseignants, des formateurs et des administrateurs qui trouveront là un moyen d'élargir leurs compétences pour approfondir la formation de leurs propres partenaires.

250. Le personnel d'encadrement chargé des ateliers sera constitué des chargés de cours et d'autres experts, venant essentiellement de la région concernée, selon qu'il y aura lieu.

Renforcement des capacités nationales

251. À plus long terme et outre l'enseignement à distance et les ateliers de suivi, il est prévu de prendre des mesures précises de renforcement des capacités en matière de droit environnemental dans certains pays. En premier lieu des cours d'étude intensifs pourraient être proposés aux fonctionnaires d'un ou plusieurs ministères dans un pays choisi. Une telle initiative impliquerait aussi l'organisation d'un atelier de suivi en fin de session. En fonction des besoins du pays intéressé, on pourra aussi envisager de fournir à certaines institutions nationales participant au programme du matériel d'information sur le droit environnemental et de promouvoir la mise en place de liaisons électroniques avec des bases de données sur le droit environnemental ainsi qu'un programme spécial de stages au siège de l'UNITAR à Genève (en coopération avec d'autres organisations internationales et les secrétariats des Conventions situés à proximité de l'UNITAR).

Participation

252. Le programme s'adresse aux groupes suivants :

a) Fonctionnaires des ministères de l'environnement et des affaires étrangères dont les activités actuelles et à venir exigent une spécialisation en droit environnemental;

b) Fonctionnaires nationaux chargés de questions environnementales par les ministères intéressés (agriculture, forêts, pêche, commerce et tourisme par exemple);

c) Universitaires, conférenciers et étudiants que leurs travaux appellent à étudier le droit environnemental;

d) Membres de la communauté des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des médias qui souhaitent se familiariser avec les questions de droit environnemental.

Matériels d'information et publications

253. Ce projet visera néanmoins à produire une série de manuels et de progiciels de formation au droit environnemental, qui réuniront des informations inédites. En coopération avec l'UICN, le PNUE et d'autres partenaires, ces matériels pédagogiques seront diffusés dans le monde entier aux fins de l'auto-apprentissage.

254. Par ailleurs, comme suite aux ateliers de suivi régionaux et nationaux organisés au titre de ce projet, des matériels de formation spécialisés seront produits et largement diffusés.

Coopération interinstitutions

255. L'UNITAR dépendra beaucoup de la coopération interinstitutions pour la mise en oeuvre de ce programme. Ce dernier a été conçu et sera conduit en collaboration avec l'UICN à Gland (Suisse) et la Commission du droit de l'environnement et le Centre du droit de l'environnement à Bonn (Allemagne).

256. Le PNUE, la FAO, l'Université des Nations Unies et la Banque mondiale sont les partenaires les plus actifs dans le système des Nations Unies. Ils seront étroitement associés à cet effort, comme le seront aussi les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU (CEA, CEE, CEPALC, CESAP et CESAO) et le Comité consultatif juridique afro-asiatique. Les institutions universitaires, les organismes régionaux et nationaux et les institutions spécialisées ainsi que des experts de renommée internationale seront invités à participer à cette entreprise,

Contribution financière

257. Le lancement du programme nécessitera un financement d'amorçage. Une réunion informelle s'est tenue à Genève en avril 1996, à laquelle ont participé des diplomates envoyés par les missions permanentes et chargés des questions environnementales. L'accueil favorable qui a été fait au projet a permis d'entamer des négociations avec plusieurs missions en vue de collecter des fonds.

258. À moyen terme, le programme devrait s'autofinancer en grande partie. Les fonctionnaires et les étudiants des pays en développement seront totalement ou partiellement dispensés des frais d'inscription tandis que les étudiants des pays industrialisés et du secteur privé devront payer un droit d'admission.

III. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RECHERCHE

259. Compte tenu des débats de l'Assemblée générale sur l'orientation des activités et conformément aux décisions du Conseil d'administration de l'UNITAR, celui-ci a interrompu ses activités de recherche de types divers : à la suite de la fermeture de son siège à New York, il a remis matériel de recherche, livres et publications à l'Université des Nations Unies (Tokyo). Conformément à la décision du Conseil d'administration, aucun crédit spécifiquement destiné à la recherche n'a été prélevé sur le Fonds général durant la période considérée. Cela ne signifie pas qu'il ait abandonné toute activité dans ce domaine. En effet, la formation, à laquelle il donne aujourd'hui la priorité, nécessite un matériel de base et des ouvrages de référence spécifiques, tandis que les cours et les séminaires de formation permettent de formuler des observations et des conclusions qui, outre leur intérêt intrinsèque, constituent un apport précieux pour une élaboration plus poussée des activités de formation. Grâce aux accords conclus avec de grandes maisons d'édition, l'Institut publie gratuitement le matériel qu'il produit dans le cadre d'autres activités, et peut même percevoir de modestes droits d'auteur. Outre les publications examinées dans les sections pertinentes du présent rapport et la réimpression de l'ouvrage de référence The World Court, dû à Shabtai Rosenne, il convient de mentionner les ouvrages suivants :

The International Civil Servant: An Endangered Species (Une espèce en voie de disparition : le fonctionnaire international)

260. Cette étude, réalisée par un associé principal de l'Institut, a été publiée en 1995 par Kluwer Law International et semble bien se vendre. Il s'agit d'une analyse du rôle que joue la fonction publique internationale dans les relations entre les États. Après avoir examiné les débuts du secrétariat international et l'évolution des notions d'indépendance, d'impartialité et de compétence, mentionnées aux Articles 100 et 101 de la Charte des Nations Unies, l'auteur analyse la manière dont ces notions se sont concrétisées à la Société des Nations, à l'Organisation des Nations Unies et dans les institutions spécialisées. À maintes reprises depuis sa création et de bien des façons différentes, le secrétariat international a vu son indépendance directement menacée; il a été soumis à des pressions directes ou indirectes et il a pâti de l'incompétence de certains hauts fonctionnaires internationaux. La fragilité de cette institution n'est donc plus à démontrer et il est indispensable de continuer à lutter pour protéger son indépendance et ses compétences. En effet, dans un monde de plus en plus interdépendant face aux incertitudes de l'avenir, le secrétariat international est un instrument essentiel de coopération internationale et il faut veiller plus que jamais au respect des règles qui lui permettent de fonctionner de façon efficace.

Diplomatie multilatérale à Genève – Guide de travail

261. La première édition du guide, qui s'adresse aux diplomates et aux fonctionnaires affrontant pour la première fois le cadre multilatéral de Genève, a été publiée en 1991 par M. A. Boisard et E. M. Chossudovsky. Elle est encore demandée mais épuisée et, compte tenu des événements survenus depuis sa préparation, quelque peu dépassée. Certains articles ou essais, d'un intérêt permanent, seront reproduits sans changement, mais de nombreux auteurs ont été invités à mettre à jour leur contribution ou à la modifier considérablement. D'éminents diplomates ou universitaires ont écrit des articles sur la notion d'organisation internationale, ou sur la diplomatie et les négociations dans le cadre de conférences internationales, et des experts ont fourni des conseils pratiques sur l'organisation des conférences ou sur les moyens d'exprimer et de faire comprendre ses idées et ses positions dans ce contexte particulier. La deuxième partie du guide comprend des fiches d'information sur les organisations

du système des Nations Unies qui ont leur siège à Genève, l'accent portant tout particulièrement l'accent sur ce qu'on peut appeler leur "culture institutionnelle". La troisième partie, qui comprend une étude remarquable due au Ministère suisse des affaires étrangères, est consacrée à la question des privilèges et immunités. Cet ouvrage qui, comme son prédécesseur, sera utilisé dans le cadre des cours de formation dispensés par l'UNITAR, devrait également intéresser un large public. Il sera publié à l'automne 1996.

Complexité et cohérence

262. Cette étude sur la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies, essentiellement dans les domaines économique et social, a été entreprise il y a un certain temps par un membre associé à plein temps possédant de première main une longue expérience des relations interinstitutions, y compris en ce qui concerne le fonctionnement du Comité administratif de coordination. Elle viendra remplacer l'une des rares études sur ce thème, aujourd'hui clairement dépassée, à savoir celle que l'Institut avait financée en 1974 et qui avait pour auteur le regretté Martin Hill, Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations. On lui a accordé un rang de priorité moins élevé qu'à l'étude sur la diplomatie multilatérale, nécessaire d'urgence, mais qui ne devrait être achevée qu'en 1997.

Subventions de recherche

263. La Fondation Ford a octroyé à l'UNITAR une subvention de recherche qui lui a permis de financer une étude effectuée par un fonctionnaire de rang élevé de l'Institut, intitulée L'ONU en tant que système de règlement des différends : renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, que viennent de publier Kluwer Law International et l'UNITAR. Cette étude s'efforce d'analyser les méthodes de règlement des conflits que l'ONU utilise en fonction des intérêts, des droits ou des rapports de force et examine des propositions visant à améliorer chaque type de méthode. Elle insiste également sur le rôle important que les actions de rétablissement de la paix peuvent jouer, à l'intérieur des États et dans le cadre d'organisations internationales, pour prévenir les conflits.

264. Le même auteur a récemment achevé un projet pour la Commission Carnegie sur le thème "Preventing Deadly Conflict" (Prévention des conflits meurtriers), sous le titre "Le partage des responsabilités pour la prévention des conflits grâce au développement de centres régionaux pour une paix durable". Il y passe en revue les stratégies employées par sept des organisations qui jouent un rôle essentiel en matière de prévention des conflits : l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains, l'Organisation de l'unité africaine, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Centre Carter. S'inspirant des stratégies les plus efficaces mises au point par les organisations en question, il propose de créer des "centres régionaux pour une paix durable", qui s'occuperaient à la fois de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive et qui tireraient parti de l'expérience de l'ONU, des organisations régionales, des groupes de réflexions régionaux et des organisations non gouvernementales compétentes pour créer une synergie entre acteurs et approches. Le projet a été présenté à la Commission Carnegie à sa réunion de janvier, qui s'est tenue au Centre Carter, à Atlanta.

Concours pour l'octroi d'une bourse

265. À la demande d'une fondation suisse privée à but non lucratif, la Fondation Jean Scott l'Erigène, l'UNITAR a organisé en 1995 un concours pour l'octroi d'une bourse de recherche d'un montant de 100 000 francs suisses (environ

90 000 dollars des États-Unis), sur le thème "les origines culturelles des disparités du développement économique". L'Institut a reçu 250 essais et, après une première sélection, en a retenu 38. Sur ce nombre, le jury en examine actuellement neuf afin de faire un choix définitif. Le bénéficiaire de la bourse sera désigné en octobre 1996. Le concours était ouvert aux ressortissants de tous les pays, sans distinction d'origine ni de culture. Les essais devaient être rédigés en anglais, français ou espagnol. Présentés par une seule personne ou par une équipe, les projets de recherche ne devaient pas dépasser 5 000 mots. Le jury, composé d'experts et de spécialistes internationaux (dont des représentants de l'UNESCO et de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et des universitaires), les évalue en fonction de leur originalité et privilégie ceux qui se fondent sur une approche scientifique. La fondation Jean Scott l'Erigène a fourni à l'UNITAR les fonds nécessaires (montant de la bourse plus frais administratifs).

Publications

266. La liste des publications figure à l'annexe III. Dès le début du processus de restructuration, l'UNITAR s'est efforcé d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité. À l'heure actuelle, il suit trois approches différentes :

267. Les ouvrages qui sont des sous-produits de cours de formation ou de conférences sont publiés et distribués par une maison d'édition privée, qui verse des droits d'auteur à l'UNITAR. Cette approche offre l'avantage supplémentaire de soumettre le manuscrit au verdict du marché, concernant tant la pertinence des sujets que la qualité scientifique de l'étude. En contrepartie, le prix des ouvrages est plutôt élevé, notamment pour les lecteurs potentiels de pays en développement. Les ouvrages publiés dans ces conditions durant la période considérée sont les suivants : S. Rosenne, The International Court of Justice (La Cour internationale de Justice); J. Lemoine, The International Civil Servant: An Endangered Species (Une espèce en voie de disparition : le fonctionnaire international); C. Peck, The United Nations as a Dispute Settlement System (L'Organisation des Nations Unies, système de règlement des différends); et N. Azimi, The United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC) (L'autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge - APRONUC).

268. Tous ces ouvrages sont publiés par Kluwer Law International, de même que ceux qui sont en cours d'impression, à savoir : M. A. Boisard, E. Chossudovsky et J. Lemoine, The United Nations System in Geneva (Le système des Nations Unies à Genève); C. Peck et R. Lee, Increasing the Efficiency of the International Court of Justice (Comment améliorer l'efficacité de la Cour internationale de Justice); N. Azimi, The Role of Civilian Police in the United Nations Peace-Keeping Operations (Le rôle de la police civile dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies).

269. Le matériel pédagogique élaboré par l'UNITAR comprend des vidéos, des manuels accompagnés de logiciels spécialisés, des modules de formation, des transparents, etc. Il est généralement fourni gratuitement aux participants des activités de formation de l'UNITAR, en tant que matériel pédagogique, et vendu par correspondance aux universités, aux centres de formation et aux particuliers. Les établissements d'enseignement des pays en développement bénéficient le plus souvent d'une réduction spéciale de 50 %.

270. Enfin, certaines publications non régulières, les notes d'orientation sur le renforcement des capacités et sur la formation et certains rapports d'évaluation sont distribués gratuitement aux stagiaires et aux institutions intéressées.

271. Dès le début du processus de restructuration, l'UNITAR a cessé de recruter des consultants ou des auteurs à l'extérieur pour effectuer des recherches et rédiger des ouvrages. Toutes ses publications sont désormais l'oeuvre du personnel permanent. Les frais de publication sont actuellement couverts par autofinancement, et les recettes sont même légèrement supérieures aux dépenses.

IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : L'AVENIR DES PROGRAMMES
DE L'UNITAR

272. Aux termes des statuts, le Conseil d'administration est la plus haute autorité de l'UNITAR. Ses membres sont désignés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont un mandat de trois ans, renouvelable une fois seulement.

273. Lorsque le processus de restructuration de l'UNITAR a commencé, un seul membre du Conseil était éligible pour un second mandat. Le Secrétaire général a désigné 10 membres en 1994, un en 1995 et cinq en 1996.

274. À l'heure actuelle, le Conseil comprend 18 membres en exercice, qui proviennent de diverses régions géographiques et illustrent l'intérêt que les États manifestent pour les activités de l'UNITAR. Quatre membres y siègent de droit : le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Directeur général de l'Institut.

275. Le Conseil se compose des personnalités suivantes :

Mme Anne Anderson (Irlande), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1996-1998)

M. Giuseppe Baldocci (Italie), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1994-1996)

M. Jorge Berguno (Chili), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1994-1996)

M. Daniel Bernard (France), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1995-1996)

M. Satish Chandra (Inde), Haut Commissaire à Islamabad (1996-1998)

Mme Lisette Elomo-Ntonga (Cameroun), professeur, Directrice de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), Yaoundé (1996-1998)

M. Ibrahim A. Gambari (Nigéria), Ambassadeur, Représentant permanent à New York (1994-1996)

M. Wang Guangya (Chine), Directeur du Bureau des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères, Beijing (1994-1996)

M. Ahmad Kamal, Président (Pakistan), Ambassadeur, Représentant permanent à New York (1994-1996)

M. Andrei Kolossovsky (Fédération de Russie), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1995-1997)

M. Shunji Kobayashi (Japon), Ambassadeur, Tokyo (1994-1996)

M. Winfried Lang (Autriche), Ambassadeur à Bruxelles (1994-1996)

M. Philippe Roch (Suisse), Directeur de l'Office fédéral de l'environnement (BUWAL), Berne (1996-1998)

M. Juan Carlos Sánchez Arnau (Argentine), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1994-1996)

M. Mohammed Ahmed Sherif (Libye), ancien Ministre de l'éducation, Tripoli (1991-1993/1994-1996)

Mme Penelope Anne Wensley, Vice-Présidente (Australie), Première Sous-Secrétaire au Département des affaires étrangères et du commerce international, Canberra (1994-1996)

M. Mounir Zahran (Égypte), Ambassadeur, Représentant permanent à Genève (1996-1998)

276. Depuis 1994, durant la période de restructuration, le Conseil a tenu deux sessions par an auxquelles tous les membres étaient présents ou représentés.

277. Les responsabilités conférées au Conseil d'administration par les statuts de l'UNITAR sont très étendues. Les membres du Conseil formulent les principes et les politiques régissant les activités et les opérations de l'Institut, établissent les conditions et les modalités d'utilisation des fonds, approuvent le programme de travail, adoptent le budget et examinent les ressources en personnel. En outre, ils doivent étudier les moyens d'assurer la continuité et l'efficacité du fonctionnement de l'Institut et préserver son autonomie.

278. Durant la période de restructuration, le Conseil a constamment analysé et suivi le déroulement du processus. Entre les deux sessions annuelles, les membres du Conseil se tiennent en contact au moins une fois par mois, individuellement ou collectivement, avec le Directeur général par intérim.

279. Un groupe de réflexion a été créé pour examiner à la fois l'avenir des activités de l'UNITAR et l'autonomie de l'Institut.

Réflexion sur l'avenir des activités de l'UNITAR

280. À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Genève en avril 1996, les membres du Conseil ont examiné un projet de texte élaboré par le Président du Groupe de réflexion après consultation avec les membres du Conseil. Le principal passage peut se résumer comme suit :

"Il faudrait renforcer les liens avec les centres de formation nationaux et internationaux, notamment ceux qui préparent à la carrière diplomatique, et les établissements de recherche spécialisés dans les relations internationales. Ce type de collaboration permet souvent de gagner du temps et de faciliter la réalisation des objectifs. La contribution de l'UNITAR au renforcement de cette coopération devrait résider dans son expérience en matière de diplomatie multilatérale.

Il pourrait être opportun d'établir des relations plus étroites avec l'Université des Nations Unies (UNU), si les travaux de l'UNU peuvent être exploités au profit des activités de l'UNITAR (principe de complémentarité). Il est trop tôt pour envisager d'établir des liens avec l'école des cadres des Nations Unies qui verra peut-être le jour.

L'UNITAR n'est pas suffisamment connu à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Tous les organes directeurs devraient être informés de ses activités. L'UNITAR doit élaborer et mettre en oeuvre une politique cohérente pour diffuser ses publications et se faire mieux connaître. Le secteur privé ignore tout autant les activités et le potentiel de l'UNITAR, ce à quoi il faudrait remédier.

Pour ce qui est de l'examen des politiques à l'extérieur, il devrait être effectué périodiquement, si possible par un petit groupe d'experts indépendants. Les comptes sont, en principe, vérifiés selon les procédures en vigueur dans les organismes des Nations Unies. La communauté des donateurs (Groupe de Genève) peut trouver elle aussi intérêt à examiner de temps à autre les activités de l'UNITAR.

Bien que la "recherche" soit officiellement incluse dans le mandat de l'UNITAR, aucune activité de recherche proprement dite ne devrait être entreprise, au moins durant les cinq années à venir. Cette question pourrait être réexaminée à la fin de la période de consolidation. Si l'UNITAR a besoin de s'appuyer sur des recherches pour améliorer ses activités de formation, il doit s'en remettre à celles qui sont en cours ailleurs.

L'une des tâches les plus importantes qui incombent à l'UNITAR est de définir des groupes cibles pour ses activités de formation. Pour ce qui est de son programme de travail, il n'y pas vraiment de conflit entre la formation générale et la formation spécialisée, l'essentiel étant de maintenir un certain équilibre. Le choix dépendra largement des groupes cibles, dont il faut s'efforcer de satisfaire les besoins.

L'UNITAR devrait établir son "agenda" en fonction des activités exécutées dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, sans pour autant négliger les nouvelles tendances. Il ne doit pas devenir un "groupe de réflexion" supplémentaire. L'équipe dirigeante de l'Institut devrait suivre de près les manifestations organisées par le système des Nations Unies, par exemple les grandes conférences (Rio, Vienne, Le Caire, Copenhague, Beijing), mais l'Institut ne doit être considéré ni comme un organe préparatoire ni comme un mécanisme de suivi.

Pour ce qui est de la part respective dans la formation de l'apprentissage de techniques (négociation, rédaction, prise de parole en public) et de l'acquisition de connaissances, le choix dépend essentiellement de l'attente du public visé. Il semble indiqué de consacrer 60 % des programmes à l'acquisition de connaissances et 40 % à l'apprentissage de techniques.

Une formation juridique est indispensable aux relations multilatérales. C'est pourquoi l'UNITAR devrait continuer à proposer des programmes d'initiation au contexte juridique des instruments internationaux et à leur évolution (application).

L'UNITAR devrait établir son programme en fonction de la demande. Selon l'évolution de l'ordre du jour de l'Organisation, il devrait déterminer les besoins du public cible et élaborer ses programmes en conséquence, sans attendre qu'on lui adresse officiellement des demandes de formation.

Certains programmes de formation devraient également intéresser les pays en développement. S'ils envoient des participants à leurs propres frais, ils souhaiteront peut-être aussi verser une contribution au Fonds général de l'UNITAR. Ces ressources supplémentaires s'avèreraient particulièrement utiles tant que la situation financière de l'Institut ne s'améliore pas suffisamment.

À l'heure actuelle, bien peu d'institutions internationales proposent des services comparables. Il semble que l'on ait toujours besoin de l'UNITAR, notamment à cause de son rôle de pointe dans le domaine de la diplomatie multilatérale (apprentissage de techniques et acquisition de connaissances)."

281. Le Conseil d'administration examine plus en détail les implications pratiques du statut autonome de l'UNITAR.

V. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

282. Le développement de la coopération interinstitutions a été un souci constant de l'UNITAR. Les résolutions de l'Assemblée générale et les recommandations et décisions subséquentes du Conseil d'administration ont constitué un ferme encouragement en ce sens. Le Conseil d'administration a nommé un sous-comité composé de quelques-uns de ses membres pour suivre cette évolution.

283. La coopération interinstitutions est non seulement un aspect important de la philosophie de l'action de l'UNITAR, mais aussi un outil indispensable pour assurer l'efficacité par la synergie et l'échange de compétences techniques. La coopération interinstitutions a ainsi facilité la phase de restructuration en permettant à l'UNITAR d'exécuter plus d'activités avec des ressources moindres.

284. Chaque programme a établi un fichier d'institutions et de contacts, dont la liste se trouve dans le dernier Rapport d'activités du Directeur général par intérim³. Il est régulièrement mis à jour et élargi.

285. Tous les programmes ont, d'une manière ou de l'autre, lancé des coentreprises avec des institutions appartenant ou non au système des Nations Unies.

286. Une catégorie spéciale a été introduite dans chacun des rapports sur les programmes, afin d'illustrer pleinement toute l'importance de cette coopération. Dans une large mesure, elle contribue à définir et consolider la spécialité que l'UNITAR a faite sienne, c'est-à-dire les opérations de formation concrètes au service de l'Organisation des Nations Unies, de ses États Membres et de ses partenaires régionaux.

287. Il est évident que la plupart des activités de formation relatives à la gestion des affaires internationales sont menées de concert avec divers organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies à Genève, New York et Vienne.

288. Les programmes de bourses sont des coentreprises, menées en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et avec l'Académie internationale de la paix (Programme de bourses sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix).

289. Le programme de formation relatif à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'entremise du PNUD, et l'UNITAR en est l'agent d'exécution, en étroite coopération avec le Secrétariat du changement climatique. Le financement de ce programme est complété par des fonds bilatéraux. Quant à la mise en oeuvre du programme, elle se caractérise notamment par la coopération interinstitutions. Le FEM, le PNUD et l'UNITAR ont en fait convenu que les opérations concrètes seraient conduites sur le terrain par des partenaires régionaux, sous la supervision de l'UNITAR. Des mémorandums d'accord ont été signés avec la Fundación Futuro Latino Americano (FFLA) à Quito (Équateur), pour l'Amérique latine, avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) à Apia (Samoa occidentale), pour le bassin du Pacifique, et avec Environnement et développement de l'Afrique (ENDA) à Dakar (Sénégal), pour l'Afrique.

290. Dans le domaine de la formation et de la mise en place de capacités pour la gestion des substances chimiques et des déchets, l'UNITAR a établi une coopération interinstitutions similaire. De concert avec le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) du

PNUE, l'UNITAR a mis en place le Programme de formation concernant l'application des Directives de Londres et la Procédure d'assentiment informé préalable. Les activités de formation sont menées conjointement avec le PNUE/RISCPT et en étroite coopération avec la FAO. Le Programme d'établissement de profils nationaux aux fins d'évaluer l'infrastructure nationale au service d'une gestion saine des produits chimiques est mené dans le cadre du Programme interorganisations de gestion saine des produits chimiques (IOMC), auquel participent le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'OCDE. En travaillant avec des pays associés au niveau national, l'UNITAR a pour méthode d'établir des liens avec un organisme chef de file dans le domaine de la gestion des produits chimiques, organisme choisi par chaque pays à travers un processus faisant intervenir toutes les parties intéressées. L'organisme de liaison est chargé d'organiser les activités au niveau national et d'en assurer le déroulement rapide. Enfin, le Programme de formation et de renforcement des capacités destiné à faciliter la conception et la réalisation des registres nationaux d'émission et de transfert des polluants est mené en étroite coopération avec le PNUE, l'ONUDI, l'OMS, l'OIT et l'OCDE. L'UNITAR collabore avec le PNUE et l'OMS dans la mise au point de directives destinées aux pays sur des aspects déterminés de la conception et de la réalisation de ces registres. Autre exemple d'activités conjointes dans ce contexte, l'UNITAR a récemment organisé un atelier sur ces registres de concert avec l'OCDE et en coopération avec l'Agence australienne de protection de l'environnement afin de faire mieux prendre conscience de l'importance de dresser les registres en question dans les pays de la région Asie-Pacifique.

291. Le programme de formation sur les systèmes d'information et les technologies de la communication a reçu dès l'origine la forme d'une unité technique commune de l'UNITAR et de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Il a obtenu plus récemment le renfort d'un fonctionnaire spécialiste des questions scientifiques de l'ORSTOM.

292. La formation à la gestion de la dette et à la gestion financière internationale a mis en place un réseau très fourni de partenaires institutionnels. De nombreuses entreprises sont actuellement conçues et menées conjointement avec des organisations régionales, comme l'Initiative d'Afrique orientale et australe sur la gestion de la dette et des réserves (EISAIDARM). Un Mémoire d'accord est en cours de négociation au plus haut niveau avec la Ligue des États arabes aux fins d'activités communes de formation.

293. Le Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltés est une coentreprise menée par deux gouvernements nationaux, deux gouvernements au niveau régional, deux sociétés nationales et plusieurs sociétés privées.

294. Les conférences sur le maintien de la paix sont une coentreprise menée par l'UNITAR et l'Institut d'études politiques de Singapour, ainsi que l'Institut national japonais pour l'avancement de la recherche.

295. On pourrait aussi mentionner d'autres exemples de coentreprise au service de programmes ou de projets et activités spécifiques de formation. Il faut également souligner que tous les programmes de formation se déroulant dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi que les cours de formation donnés en Europe et auxquels des fonctionnaires de gouvernements des pays en développement sont invités à participer, sont organisés en étroite coopération avec des bureaux extérieurs du PNUD.

296. Dans toutes ses résolutions récentes sur l'UNITAR, l'Assemblée générale a invité celui-ci à renforcer sa coopération avec les instituts des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres instituts nationaux et internationaux appropriés, dont

l'Université des Nations Unies (Tokyo) et le Centre de formation de l'OIT (Turin).

297. Comme on peut le voir d'après la section précédente, des progrès sensibles ont déjà été accomplis en ce sens. On a aussi mis tout spécialement l'accent sur le développement de la coopération avec les institutions de formation des pays en développement.

298. L'échange d'informations avec l'Université des Nations Unies a été continu et étendu de part et d'autre, en particulier parce que le Directeur général de l'UNITAR est membre ex officio du Conseil de l'Université. Cela a permis aux deux organisations d'éviter les chevauchements et doubles emplois dans leurs activités. Il reste toutefois beaucoup à faire pour accroître la coopération sur le plan pratique.

299. En ce qui concerne le Centre de l'OIT situé à Turin, le Secrétaire général a informé au printemps 1994 le Conseil d'administration de son désir de transférer progressivement dans cette ville le personnel et les activités de l'UNITAR. Le Conseil a demandé des éclaircissements sur certains points et rappelé qu'il appartenait à l'Assemblée générale de prendre toute décision relative au transfert du siège de l'UNITAR. Le Conseil d'administration a créé en son sein un sous-comité pour étudier les moyens d'améliorer la coopération entre les deux organisations. À sa trente-quatrième session, tenue en mai 1996, le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il souhaitait créer une École des cadres des Nations Unies dans les locaux du Centre de l'OIT à Turin et suggéré qu'il serait souhaitable de transférer l'UNITAR dans cette ville. Le Conseil d'administration a longuement débattu de cette question et finalement décidé de demander au Corps commun d'inspection (CCI) de procéder à une étude de faisabilité indépendante afin d'"apporter des éclaircissements sur les questions concernant les coûts financiers (visibles et cachés) ainsi que les économies potentielles réalisées en cas de déménagement, les coûts non financiers et/ou les bénéfices pour l'UNITAR et les avantages ou inconvénients éventuels pour les pays bénéficiant de programmes de formation de l'UNITAR".

300. Le Président du Corps commun d'inspection a remis à l'Assemblée générale un rapport⁴. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général d'ajouter cette annexe pour faciliter la recherche de références, étant donné que les rapports du CCI sont ordinairement examinés par la Cinquième Commission, tandis que le rapport d'activités de l'UNITAR l'est par la Deuxième Commission.

301. Durant une session extraordinaire tenue à Genève du 2 au 4 septembre 1996, le Conseil d'administration de l'UNITAR a débattu longuement de la question. On trouvera ci-après le texte de ses conclusions et recommandations du Conseil :

"Le Conseil a pris dûment acte des synergies qui pourraient découler de l'installation de l'UNITAR à Turin, du fait en particulier de la concentration au même endroit d'organismes qui se consacrent à la formation. Il a néanmoins fait observer que de sérieuses lacunes demeuraient, qui n'ôtaient pas leur utilité aux conclusions du rapport, mais les rendaient insuffisantes. Le Conseil a estimé que la question devait être gardée à l'examen car il ne disposait pas d'éléments suffisants pour justifier une décision définitive en la matière. En particulier, des questions concernant un certain nombre de lacunes ont été soulevées :

a) Difficulté à comprendre les raisons qui pourraient motiver un tel transfert, étant donné que l'UNITAR a été déplacé de New York à Genève il y a trois ans seulement (de plus, des doutes ont été émis quant aux avantages exacts de ce transfert pour l'Institut, s'il

s'agit de l'aider à mieux s'acquitter de son mandat à l'égard des États Membres);

b) Absence d'évaluation précise des coûts indirects d'un transfert à Turin, tels que les frais de voyage des diplomates de Genève à Turin ou les conséquences du transfert pour les donateurs actuels;

c) Manque d'éléments permettant de conclure que la rationalisation des activités de formation dans le cadre des Nations Unies passe obligatoirement par un regroupement géographique, étant donné en particulier la décentralisation des activités de formation de l'UNITAR et l'apport technique restreint à ce stade du projet d'École des cadres des Nations Unies aux activités de l'UNITAR;

d) Absence d'analyse approfondie des conséquences indirectes d'un transfert sur le fonctionnement de l'UNITAR qui avait, somme toute, atteint un niveau satisfaisant à Genève, où il se trouve actuellement;

e) Manque de détails sur la façon dont un campus résidentiel pourrait être utile aux programmes de formation de l'UNITAR;

f) Absence d'étude précise des incidences que pourrait avoir une modification des relations qui existent entre l'UNITAR et les 140 missions et les 46 organisations intergouvernementales basées à Genève;

g) Absence de distinction nette entre les bénéficiaires des programmes de l'UNITAR, qui viennent essentiellement des États Membres, et ceux du projet d'École des cadres des Nations Unies, qui sont principalement des fonctionnaires de l'ONU;

h) Difficulté à comprendre l'intérêt que présente la fusion de deux institutions différentes, comme l'UNITAR et le projet d'École des cadres des Nations Unies, la première étant avant tout un centre de gestion de nombreuses activités de formation menées partout dans le monde, et la seconde un institut de formation pour le personnel de l'ONU.

En conclusion, le Conseil a décidé :

a) De reconnaître l'importance des initiatives du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la rationalisation des activités de formation, parmi lesquelles sa suggestion tendant à déplacer l'UNITAR à Turin;

b) De rendre sincèrement hommage à l'Administrateur de la France, Président du sous-comité chargé de l'étude de faisabilité, qui s'est acquitté dans les délais voulus du mandat qui lui avait été confié par le Conseil;

c) De remercier le CCI pour l'étude impartiale et objective qu'il lui a soumise en temps utile;

d) D'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport du CCI, et en particulier sur ses conclusions (par. 64 à 66);

e) De charger le Directeur exécutif par intérim de l'UNITAR de renforcer la coopération avec le Centre de Turin et avec le projet d'École des cadres, compte tenu des ressources et des activités actuelles et en fonction du débat qui précède;

f) De différer toute décision quant à la possibilité de déplacer l'UNITAR à Turin jusqu'au moment où i) les activités du Centre de Turin et du projet d'École des cadres des Nations Unies seront mieux connues et ii) une étude complète de la coordination des activités de formation de l'ONU sera disponible."

VI. QUESTIONS FINANCIÈRES ET APPELS DE FONDS

302. On trouvera à l'annexe IV la liste des contributions au Fonds général de l'UNITAR et aux Dons à des fins spéciales durant la période considérée.

303. Comme par le passé, la vulnérabilité de l'UNITAR continue de tenir essentiellement à la position précaire de son Fonds général, qui résulte notamment de la faiblesse des contributions volontaires des États Membres. Si l'on considère les services que l'UNITAR fournit directement aux États Membres, ainsi que le nombre important et de plus en plus élevé de demandes de formation auxquelles l'UNITAR n'est pas en mesure de répondre, il y a lieu d'analyser plus avant la possibilité d'imputer sur le budget ordinaire des Nations Unies les coûts afférents à un personnel peu nombreux, comme il avait été prévu au début du processus de restructuration.

304. Les fonds affectés aux Dons à des fins spéciales ont désormais atteint le chiffre qui avait été longtemps considéré comme répondant à un "seuil de rentabilité" : 3 millions de dollars des États-Unis. Il y a sans aucun doute lieu de s'en féliciter. L'UNITAR tire le meilleur parti possible d'avoir son siège à Genève, lieu privilégié, auprès de plusieurs organisations intergouvernementales. La diffusion prompte et régulière des informations auprès des donateurs et le suivi de l'évolution du programme comportent des implications extrêmement délicates concernant la conduite des opérations. Une gestion financière stricte et une conduite rigoureuse des activités opérationnelles ont encouragé les donateurs à poursuivre, voire accroître, leur soutien financier aux programmes de l'UNITAR. Par exemple, le programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière a commencé en 1987 avec un budget de 60 000 dollars des États-Unis. En 1996, il réunissait 1 285 000 dollars des États-Unis. De même, le programme de formation et de renforcement des capacités sur la gestion des produits chimiques et des déchets avait été lancé en 1991 avec un capital d'amorçage de 145 000 dollars des États-Unis. Son budget s'élève, pour 1996, à 1 400 000 dollars des États-Unis. Ces programmes ne peuvent manquer de s'étoffer à l'avenir.

305. Durant la période considérée, les finances de l'UNITAR ont été contrôlées par diverses instances. Le Conseil d'administration a approuvé à sa session de printemps les comptes des années écoulées et le budget de l'année à venir. Le projet de budget est présenté au CCQAB pour examen et observation, tandis que les états financiers sont contrôlés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Durant la période considérée également, l'UNITAR a dû faire rapport au Bureau des services de contrôle interne et au Corps commun d'inspection (CCI). Ces diverses interventions ont considérablement aidé à consolider la gestion administrative et financière de l'UNITAR.

306. La coopération interinstitutions et, en particulier, le fait que l'UNITAR conduise la plupart de ses programmes de formation directement sur le terrain, dans tous les cas possibles en coopération avec des institutions régionales ou nationales de pays en développement, ont entraîné une réduction spectaculaire des frais de fonctionnement. La fermeture de l'ancien siège de New York et l'absence de tout local propre, dont l'entretien était très coûteux, ont permis de consacrer les fonds devenus ainsi disponibles aux opérations de formation au sens large. Un calcul simple permet d'illustrer ce point. Le montant total des décaissements annuels de l'UNITAR (Fonds général et Dons à des fins spéciales réunis) s'élève à environ 3 600 000 dollars des États-Unis (3 803 095 dollars des États-Unis en 1995) et le nombre total des participants aux programmes de l'UNITAR dépasse chaque année 3 000 personnes (avec une moyenne de 3 646 pour la période considérée). Il en résulte que le coût unitaire de formation est de 1 000 dollars des États-Unis environ. Ce coût comprend : enquête sur les

besoins, recherche, conception et conduite du cours, établissement et distribution du matériel de formation, évaluation et développement, et enfin dépenses d'administration (personnel, rémunération et frais de voyage des spécialistes, etc.). Ce bilan peut sans aucun doute se comparer favorablement à celui de toute autre institution spécialisée dans la formation.

307. À ses deux dernières sessions, le Conseil d'administration de l'UNITAR a souligné que, malgré sa solvabilité, l'UNITAR avait encore de la difficulté à mobiliser des fonds, surtout pour le Fonds général. Les contributions au Fonds général étaient d'importance vitale, car : a) elles attestaient la crédibilité de l'UNITAR parmi les États Membres, b) elles assuraient sa continuité et sa stabilité, c) elles lui permettaient de préserver sa capacité intellectuelle et opérationnelle pour répondre aux besoins exprimés grâce à la possession du capital d'amorçage nécessaire pour lancer des initiatives. Sans cette capacité, l'UNITAR ne serait pas en mesure de donner suite à un grand nombre de demandes de formation. Tandis que le financement des Dons à des fins spéciales augmente, les contributions volontaires au Fonds général demeurent insuffisantes. En 1996, l'UNITAR évitera tout déficit, contrairement aux trois années précédentes. Cependant, il est de plus en plus nécessaire à l'UNITAR de disposer d'urgence de contributions non affectées d'avance pour mieux répondre aux nombreuses et urgentes demandes des États Membres et des institutions. Les grandes lignes d'une nouvelle campagne intensive d'appels de fonds ont été dessinées, compte tenu du fait que la mobilisation financière était une tâche que le Conseil et le Directeur général devaient se partager.

308. Quant aux sources de financement, trois principaux modes d'appels de fonds ont été identifiés :

Contributions volontaires au Fonds général de l'UNITAR : Ces contributions non affectées d'avance sont nécessaires pour garantir l'autonomie et la continuité opérationnelle de l'UNITAR. Les pays industrialisés sont évidemment les principaux contributeurs possibles. En outre, plusieurs pays en développement versent régulièrement des contributions volontaires au Fonds général, bien qu'il s'agisse de montants limités. Ces contributions sont encourageantes et revêtent une grande importance en ce sens qu'elles expriment concrètement l'intérêt que les pays en développement portent aux programmes de formation de l'UNITAR, confirmant ainsi la crédibilité de l'Institut et l'intérêt de son programme de formation au regard du processus de développement économique et social;

Dons à des fins spéciales : Dans la mesure où les propositions sont conçues par l'UNITAR, à la suite de demandes émanant de bénéficiaires potentiels, les programmes financés par les Dons à des fins spéciales continuent d'être élaborés en fonction de demandes ou de besoins. Ils sont toutefois limités d'ordinaire à des pays ou régions auxquels les donateurs portent un intérêt particulier. Mais l'expérience tirée des programmes, ainsi que les matériels et méthodologies de formation utilisés, serviraient naturellement à d'autres régions ou pays si les fonds disponibles le permettaient. Si satisfaisante que puisse sembler l'élaboration des programmes financés par les Dons à des fins spéciales, il faut déployer des efforts accrus pour les élargir davantage. En particulier, les fonds et programmes des Nations Unies devraient faire un usage plus systématique de la compétence technique de l'UNITAR en matière de formation, même en laissant celui-ci répondre aux appels d'offres avec des sociétés et consultants privés, dont les services sont d'ordinaire plus coûteux pour des produits de qualité égale;

Financement au niveau national : Plusieurs pays donateurs industrialisés privilégient la fourniture de fonds d'aide au développement au niveau national. La décision d'affecter les fonds relève conjointement des pays bénéficiaires et

des pays donateurs. On a avancé l'idée que l'UNITAR pourrait étudier plus systématiquement la possibilité d'obtenir des fonds de cette source, ce qui implique une approche coordonnée du donateur par le pays bénéficiaire après approbation d'une proposition de l'UNITAR. Cette option n'a toutefois qu'un intérêt limité pour l'UNITAR. L'Institut est de faible dimension, son personnel s'occupe de tous les aspects des programmes, qu'il s'agisse de leur nature ou de leur gestion. Il n'est sans doute pas justifié, en dernière analyse, de consacrer du temps et des ressources à proposer et négocier des programmes ne mettant en jeu que des montants limités, ce qui pourrait même avoir un impact négatif sur des initiatives plus amples et plus importantes.

Notes

¹ Voir A/50/539.

² L'UNITAR n'envisage pas d'élaborer ni de mettre en oeuvre des programmes complets de formation dans les domaines qui sont déjà traités par d'autres organes de l'ONU, quelle que soit l'importance de ces domaines et thèmes (droits de l'homme, désarmement, commerce international, réfugiés et droit humanitaire). L'UNITAR veille à éviter les chevauchements d'efforts.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 14 (A/49/14), p. 88 à 109.

⁴ JIU/REP/96/2.

ANNEXE I

Liste chronologique des activités de formation

(1er juillet 1994-30 juin 1996)

Note

1. Les activités de formation sont présentées par ordre chronologique avec, pour chacune d'entre elles, la date, le lieu et le nombre de participants. Les thèmes abordés ne sont pas indiqués. Cette liste n'appelle pas d'observations particulières, chaque programme étant décrit dans le corps du rapport.

2. Lors de la période à l'examen, 130 programmes différents ont été organisés à l'intention de 6 413 participants. En moyenne, trois programmes de formation différents ont eu lieu chaque jour ouvrable.

3. Les deux programmes de formation à distance de l'UNITAR, à savoir le Programme de formation audio-visuelle sur les opérations de maintien de la paix et le Programme d'instruction par correspondance sur le maintien de la paix, sont comptabilisés séparément, à la fin du tableau.

4. Au total, l'UNITAR a pendant la période à l'examen organisé 132 activités de formation auxquelles ont participé un minimum de 7 265 personnes.

ACTIVITÉS DE FORMATION DE L'UNITAR

Liste chronologique

30 juin 1994-30 juin 1996

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|--|--------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 1 | Atelier sous-régional sur l'application du mécanisme de consentement préalable donné en connaissance de cause et sur les questions connexes touchant la gestion des produits chimiques | 27 juin-1er juillet 1994 | Santa Marta (Colombie) | 34 |
| 2 | Programme de bourses UNITAR/IPA en matière de maintien de la paix et de la diplomatie préventive (programme de base) | 27 juin-8 juillet 1994 | Burg Schlaining (Autriche) | 30 |
| 3 | Atelier UNITAR de formation des formateurs : aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Gambie, Ghana, Kenya, Nigéria, Tanzanie et Ouganda) | 1er-5 août 1994 | Accra | 28 |
| 4 | Séminaire UNITAR de haut niveau sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (Ghana) | 8 août 1994 | Accra | 12 |
| 5 | Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international | 4 juillet-12 août 1994 | La Haye | 19 |
| 6 | Séminaire sur la prévention des catastrophes à l'intention des autorités provinciales | 13-17 juillet 1994 | Ouahigouya (Burkina Faso) | 30 |
| 7 | Deuxième réunion du Comité international AFRICAGIS'96 | 18 Juillet 1994 | Abidjan | 17 |
| 8 | Session de formation au SIG "Tableau de bord" | 19-20 juillet 1994 | Abidjan | 19 |
| 9 | Séminaire sur la prévention des catastrophes à l'intention des autorités provinciales | 20-24 juillet 1994 | Bodo-Dioulasso (Burkina Faso) | 35 |
| 10 | Conférence internationale IES/UNITAR sur l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge : compte rendu de mission et enseignement | 2-4 août 1994 | Singapour | 45 |
| 11 | Séminaire sur les opérations de maintien de la paix | 16 septembre 1994 | Genève | 61 |
| 12 | Séminaire sur la structure, les enjeux et les techniques relatifs aux négociations économiques multilatérales | 19-23 septembre 1994 | Genève | 20 |
| 13 | Programme spécial à l'intention des nouveaux représentants sur les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale | 22-23 septembre 1994 | New York | 260 |
| 14 | Atelier sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (pour l'Érythrée) | 26-29 septembre 1994 | Asmara | 40 |
| 15 | Séminaire UNITAR de haut niveau sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (Ghana) | 30 septembre 1994 | Asmara | 35 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|---|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| 16 | Séminaire sur certaines questions et tendances actuelles au sein du système des Nations Unies | 3-7 octobre 1994 | Genève | 20 |
| 17 | Gestion de la dette : formation de formateurs | 3-7 octobre 1994 | Lusaka | 30 |
| 18 | Séminaire d'orientation à l'intention des membres des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève récemment accrédités | 19-21 octobre 1994 | Genève | 53 |
| 19 | Atelier de formation aux procédures de règlement des différends commerciaux dans le cadre du GATT | 26-28 octobre 1994 | Genève | 13 |
| 20 | Séminaire sur l'organisation des secours en cas de catastrophe à l'intention des responsables régionaux | 7-8 novembre 1994 | Saint-Louis (Sénégal) | 35 |
| 21 | Séminaire sur l'organisation des secours en cas de catastrophe à l'intention des responsables régionaux | 10-11 novembre 1994 | Thiès (Sénégal) | 50 |
| 22 | Séminaire sur l'organisation des secours en cas de catastrophe à l'intention des responsables régionaux | 14-15 novembre 1994 | Kaolack (Sénégal) | 73 |
| 23 | Séminaire sur l'organisation des secours en cas de catastrophe à l'intention des responsables régionaux | 17-18 novembre 1994 | Kolda (Sénégal) | 76 |
| 24 | Séminaire sur la structure, les enjeux et les techniques relatifs aux négociations économiques multilatérales (français) | 14-18 novembre 1994 | Genève | 9 |
| 25 | Atelier UNITAR complémentaire sur l'évolution des relations économiques et financières internationales (Kazakstan) | 21-25 novembre 1994 | Almaty | 19 |
| 26 | Atelier sous-régional UNITAR sur l'évolution des relations économiques et financières internationales (pour les républiques d'Asie centrale et la Mongolie) | 23-27 novembre 1994 | Bishkek | 40 |
| 27 | Introduction à l'économie internationale | 28 novembre- 2 décembre 1994 | Genève | 21 |
| 28 | Cours d'orientation sur le Conseil de sécurité à l'intention des membres du Conseil | 5-9 décembre 1994 | New York | 29 |
| 29 | Séminaire sur les pratiques et procédures de certains organismes et institutions des Nations Unies installés à Genève | 5-9 décembre 1994 | Genève | 24 |
| 30 | Séminaire d'orientation à l'intention des membres récemment accrédités de missions permanentes à Genève | 13-15 décembre 1994 | Vienne | 23 |
| 31 | Séminaire conjoint IDSC/UNITAR sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (à l'intention de l'Égypte) | 19-21 décembre 1994 | Le Caire | 48 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|-------------|---|-----------------------|----------------------|------------------------|
| 32 | Séminaire conjoint UNITAR/IDSC sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (à l'intention des hauts fonctionnaires égyptiens) | 21 décembre 1994 | Le Caire | 12 |
| <u>1995</u> | | <u>1995</u> | | |
| 33 | Compte rendu de la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme | 12 janvier 1995 | Genève | 111 |
| 34 | Conférence sur les pétroles bruts et lourds et les sables asphaltiques | 12-17 février 1995 | Houston (États-Unis) | 500 |
| 35 | Cours FASID/UNITAR sur les organisations internationales | 20-24 février 1995 | Genève | 18 |
| 36 | Séminaire sur les privilèges et immunités des diplomates accrédités auprès des missions permanentes à Genève | 21 février 1995 | Genève | 24 |
| 37 | Atelier sur l'organisation des secours en cas de catastrophe à l'intention des décideurs | 21-24 février 1995 | Cap-Vert | 15 |
| 38 | Atelier sur la recherche et l'utilisation de la documentation des Nations Unies | 7-9 mars 1995 | Genève | 15 |
| 39 | AFRICAGIS'95 | 6-10 mars 1995 | Abidjan | 360 |
| 40 | Atelier national sur la gestion saine des produits chimiques et l'application du consentement préalable en connaissance de cause (Équateur) | 6-10 mars 1995 | Équateur | 37 |
| 41 | Gestion des réunions : présidence et participation | 13-14 mars 1995 | Genève | 14 |
| 42 | Atelier sur l'application du consentement préalable en connaissance de cause à l'intention des pays anglophones des Caraïbes | 13-16 mars 1995 | Kingston | 26 |
| 43 | Atelier UNITAR de formation des formateurs : aspects juridiques de la dette et gestion des finances (Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka) | 20-24 mars 1995 | Colombo | 42 |
| 44 | Deuxième programme mondial de formation PNUE/UNITAR/ CNUEH (Habitat) sur le droit de l'environnement et les politiques environnementales, 27 mars-13 avril 1995 | 27 mars-13 avril 1995 | Nairobi | 25 |
| 45 | Séminaire sur les pratiques et procédures de certains organismes et institutions des Nations Unies installés à Vienne | 28-30 mars 1995 | Vienne | 27 |
| 46 | Cour d'orientation DGRH/UNITAR sur les activités de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes | 4-13 avril 1995 | New York | 38 |
| 47 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies | 1er-5 mai 1995 | Genève | 26 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|---|--------------------------|-----------------------------|------------------------|
| 48 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies | 11-12 et 15 mai 1995 | Vienne | 30 |
| 49 | Séminaire sur la structure, les enjeux et les techniques des négociations économiques multilatérales | 15-17 mai 1995 | Genève | 31 |
| 50 | Programme de bourses UNITAR/IPA en matière de maintien de la paix et de diplomatie préventive (programme prorogé) | 22-23 mai 1995 | New York | 45 |
| 51 | Atelier sur la négociation d'instruments juridiques internationaux | 22-24 mai 1995 | Genève | 25 |
| 52 | Séminaire sur la prévention des catastrophes à l'intention des autorités provinciales | 26-28 mai 1995 | Nouna (Burkina Faso) | 78 |
| 53 | Séminaire sur la prévention des catastrophes à l'intention des autorités provinciales | 29-31 mai 1995 | Fada Ngourma (Burkina Faso) | 42 |
| 54 | Atelier sous-régional sur les négociations relatives à la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Éthiopie, Érythrée, Lesotho, Malawi, Namibie et Swaziland) | 29 mai-2 juin 1995 | Addis-Abeba | 37 |
| 55 | Atelier sous-régional sur les négociations relatives à la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Éthiopie, Érythrée, Lesotho, Malawi, Namibie et Swaziland) | 29 mai-2 juin 1995 | Nairobi | 30 |
| 56 | Cours de formation UNITAR/IIAP sur la diplomatie multilatérale et la coopération internationale | 29 mai-2 juin 1995 | Genève | 31 |
| 57 | Atelier sur la recherche et l'utilisation de la documentation des Nations Unies | 30 mai-1er juin 1995 | Genève | 21 |
| 58 | Atelier sous-régional sur les négociations relatives à la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Botswana, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe) | 29 mai-2 juin | Nairobi | 30 |
| 59 | Atelier sous-régional sur les négociations relatives à la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Éthiopie, Érythrée, Lesotho, Malawi, Namibie et Swaziland) | 29 mai-2 juin | Addis-Abeba | 37 |
| 60 | Atelier UNITAR sur les aspects juridiques et économiques du commerce, du financement du commerce et des investissements (à l'intention du Turkménistan) | 26-30 juin 1995 | Ashgabat | 37 |
| 61 | Atelier UNITAR sur les aspects juridiques et économiques du commerce, du financement du commerce et des investissements (à l'intention de l'Ouzbékistan) | 26 juin-1er juillet 1995 | Tashkent | 52 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|
| 62 | Programme de bourses UNITAR/IPA en matière de maintien de la paix et de diplomatie préventive (programme de base) | 26 juin-7 juillet 1995 | Burg Schlaining (Autriche) | 33 |
| 63 | Réunion des directeurs des instituts des Nations Unies pour la formation, la recherche et la planification | 28-29 juin 1995 | Genève | 29 |
| 64 | Réunion d'experts chargée d'analyser le document d'orientation pour la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques | 3-4 juillet 1995 | Genève | 31 |
| 65 | Programme ONU/UNITAR de bourses en droit international | 3 juillet-11 août 1995 | La Haye | 22 |
| 66 | Atelier de sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information et des communications | 24 juillet 1995 | Dakar | 15 |
| 67 | Atelier sur la négociation d'instruments juridiques internationaux (Groupe I) | 24-26 juillet 1995 | New York | 30 |
| 68 | Atelier de sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information et des communications | 31 juillet 1995 | Asmara | 15 |
| 69 | Atelier sur la négociation d'instruments juridiques internationaux (Groupe II) | 7-11 août | New York | 32 |
| 70 | Atelier FAO/PNUE/UNITAR à l'intention de pays d'Afrique orientale et australe sur l'application du mécanisme de consentement préalable donné en connaissance de cause et la gestion rationnelle des produits chimiques | 4-8 septembre 1995 | Johannesburg | 34 |
| 71 | Système d'information spatiale dans le cadre du programme CC:TRAIN sur les changements climatiques à l'intention du Viet Nam | 18-21 septembre 1995 | Hanoi | 25 |
| 72 | Programme général à l'intention des nouveaux représentants sur les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale | 20-21 septembre 1995 | New York | 225 |
| 73 | Programme spécial sur les travaux de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale | 22 septembre 1995 | New York | 204 |
| 74 | Programme spécial sur le maintien de la paix | 22 septembre 1995 | New York | 90 |
| 75 | Atelier UNITAR sur les aspects juridiques et économiques du commerce, du financement du commerce et des investissements (à l'intention du Kazakstan et du Tadjikistan) | 2-6 octobre 1995 | Almaty | 33 |
| 76 | Atelier UNITAR sur les aspects juridiques et économiques du commerce, du financement du commerce et des investissements (à l'intention de la République khirgize) | 2-6 octobre 1995 | Issy-Kul (République khirgize) | 26 |
| 77 | Atelier sur la pratique de la rédaction de rapports | 3 octobre 1995 | Vienne | 15 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|--|-------------------------------|----------------|------------------------|
| 78 | Séminaire d'orientation à l'intention des membres des missions permanentes à Genève récemment accréditées | 4-6 octobre 1995 | Genève | 63 |
| 79 | Séminaire d'orientation à l'intention des membres récemment accrédités de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies | 16-18 octobre 1995 | Vienne | 35 |
| 80 | Pétrole brut lourd : atelier de formation sur les autres solutions énergétiques pour le développement | 23-27 octobre 1995 | Fier (Albanie) | 40 |
| 81 | Atelier sous-régional sur les négociations concernant la gestion de la dette et des finances (à l'intention des pays suivants : Gambie, Ghana, Nigéria et Ouganda) | 13-17 novembre 1995 | Accra | 26 |
| 82 | Séminaire interorganisations sur la fonction publique internationale et les organisations appliquant le régime commun | 14-16 novembre 1995 | Genève | 39 |
| 83 | Séminaire de haut niveau/réunions sur les questions relatives au commerce et aux investissements | 16-17 novembre 1995 | Tashkent | 25 |
| 84 | Séminaire de haut niveau/réunions sur les questions relatives au commerce et aux investissements | 16-17 novembre 1995 | Almaty | 25 |
| 85 | Cours de formation UNITAR/IIAP sur la diplomatie multilatérale et la coopération internationale | 20-24 novembre 1995 | Genève | 31 |
| 86 | Séminaire sur certaines questions et tendances actuelles au sein du système des Nations Unies | 27 novembre-1er décembre 1995 | Genève | 22 |
| 87 | Séminaire sur les pratiques et procédures de certains organes et institutions des Nations Unies installés à Genève | 8-13 décembre 1995 | Genève | 23 |
| 88 | Conférence de Singapour sur le rôle et les fonctions de la police civile dans le cadre des opérations de maintien de la paix | 11-13 décembre | Singapour | 33 |
| 89 | Séminaire sur les pratiques et procédures de certains organes et institutions des Nations Unies installés à Genève | 11-14 décembre 1995 | Genève | 23 |
| 90 | Cours d'orientation sur le Conseil de sécurité à l'intention des membres du Conseil | 11-15 décembre 1995 | New York | 45 |
| 91 | Séminaire UNITAR de haut niveau sur des questions financières et monétaires à l'intention de l'Autorité palestinienne (pour la Palestine) | 16 décembre 1995 | Gaza | 10 |
| 92 | Séminaire UNITAR de haut niveau sur des questions financières et monétaires à l'intention de l'Autorité palestinienne (pour la Palestine) | 17 décembre 1995 | Ramallah | 10 |
| 93 | Atelier UNITAR sur l'administration publique, la gestion financière et les négociations financières (à l'intention de la Palestine) | 18-21 décembre 1995 | Gaza | 18 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|-------------|---|--------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| 94 | Atelier UNITAR sur l'administration publique, la gestion financière et les négociations financières (à l'intention de la Palestine) | 18-21 décembre 1995 | Ramallah | 18 |
| <u>1996</u> | | <u>1996</u> | | |
| 95 | Séminaire AFRICAGIS sur la presse et les médias | 15 janvier | Windhoek | 15 |
| 96 | Atelier sur les instruments juridiques internationaux | 22-23 janvier 1996 | Vienne | 54 |
| 97 | Atelier sur la privatisation des petites entreprises au Turkménistan | 7-10 février 1996 | Ashgabat | 30 |
| 98 | Séminaire sur les privilèges et immunités des membres des missions permanentes accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève | 14 février 1996 | Genève | 23 |
| 99 | Atelier sur les registres des émissions et des transferts de polluants à l'intention des hauts fonctionnaires (Mexique) | 14-15 février 1996 | Queretaro (Mexique) | 50 |
| 100 | Cours de formation FASID/UNITAR sur les organisations internationales | 19-23 février 1996 | Genève | 26 |
| 101 | Introduction à l'économie internationale | 26 février-1er mars 1996 | Genève | 24 |
| 102 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies | 26 février-1er mars et 4-8 mars 1996 | Vienne | 35 |
| 103 | Atelier sur les registres des émissions et des transferts de polluants à l'intention des industriels (Mexique) | 28 février 1996 | Queretaro (Mexique) | 50 |
| 104 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des stagiaires de l'Académie diplomatique autrichienne | 4-8 mars 1996 | Vienne | 59 |
| 105 | Table ronde sur le rôle des chercheurs dans la préparation et le suivi d'Habitat II | 11 mars 1996 | Genève | 45 |
| 106 | Compte rendu de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme | 12 mars 1996 | Genève | 113 |
| 107 | Séminaire de suivi sur les privilèges et immunités des membres de missions permanentes accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève | 13 mars 1996 | Genève | 23 |
| 108 | Atelier de formation sur le rôle et la place des élus locaux dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles | 19-22 mars 1996 | Ouahigouya (Burkina Faso) | 80 |
| 109 | Cours d'orientation à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies | 9-18 avril 1996 | New York | 54 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|--------|--|----------------------|---------------------|------------------------|
| 110 | Dix séminaires de deux jours sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles à l'intention des élus des municipalités et des districts | 15 avril-14 mai 1996 | Sénégal | 544 |
| 111 | Colloque pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice | 16-18 avril 1996 | La Haye | 120 |
| 112 | Atelier national sur la gestion des produits chimiques | 22-25 avril 1996 | Lusaka | 26 |
| 113 | Atelier d'évaluation des besoins pour la mise en place des systèmes d'information sur la désertification afin de répondre aux recommandations de la Convention de lutte contre la désertification | 22-26 avril 1996 | Rabat | 14 |
| 114 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies | 29 avril-3 mai | Genève | 21 |
| 115 | Séminaire sur la structure et les fonctions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies | 6-10 mai 1996 | Genève | 24 |
| 116 | Séminaire sous-régional de l'UNITAR sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances et le rôle des avocats (Afrique subsaharienne) | 7-10 mai 1996 | Johannesburg | 31 |
| 117 | Atelier national sur l'établissement des registres des émissions et des transferts de polluants | 20-22 mai 1996 | Alexandrie (Égypte) | 70 |
| 118 | Atelier d'évaluation des besoins pour la mise en place de systèmes d'information sur la désertification afin de répondre aux recommandations de la Convention sur la lutte contre la désertification | 20-24 mai 1996 | Dakar | 12 |
| 119 | Programme de bourses UNITAR/IPA en matière de maintien de la paix et de diplomatie préventive : programme prorogé | 22 mai 1996 | New York | 45 |
| 120 | Séminaire de haut niveau sur les relations internationales économiques et financières (Azerbaïdjan) | 27 mai 1996 | Baku | 39 |
| 121 | Atelier national de suivi sur les négociations financières et les aspects juridiques des coentreprises | 28-31 mai 1996 | Baku | 30 |
| 122 | Pétrole brut lourd : autres solutions énergétiques pour le développement, atelier de formation | 3-6 juin 1996 | Campina (Roumanie) | 40 |
| 123 | Atelier sous-régional UNITAR/ESAI DARM sur la théorie et la pratique des négociations multilatérales (Afrique orientale et australe) | 3-7 juin 1996 | Arusha (Tanzanie) | 35 |
| 124 | Atelier de présentation de la Stratégie nationale du Viet Nam en vue de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques | 4-5 juin 1996 | Hanoi (Viet Nam) | 100 |

| Numéro | Activités de formation | Date | Lieu | Nombre de participants |
|------------------------------|--|---------------------------|--|------------------------|
| 125 | Atelier sous-régional UNITAR/ESAIDARM sur la théorie et les pratiques des négociations commerciales et bilatérales (Afrique orientale et australe) | 10-14 juin 1996 | Arusha (Tanzanie) | 35 |
| 126 | Séminaire sur les négociations économiques multilatérales | 10-14 juin 1996 | Genève | 22 |
| 127 | Atelier de l'UNITAR sur les modalités d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (Ouzbékistan) | 17-19 juin 1996 | Tashkent (Ouzbékistan) | 20 |
| 128 | Atelier de formation au SIG | 20-21 juin 1996 | Toulouse (France) | 18 |
| 129 | Programme de bourses UNITAR/IPA en matière de maintien de la paix et de diplomatie préventive : programme de base | 24 juin-5 juillet | Burg Schlaining (Autriche) | 35 |
| 130 | Atelier sur les registres des émissions et des transferts de polluants à l'intention de la région Asie-Pacifique | 25-27 juin 1996 | Canberra | 56 |
| Nombre total de participants | | 31 juin 1994-31 juin 1996 | | 6 413 |
| 131 | Cours de formation audio-visuel sur le maintien de la paix (UNITAR) | De 1994 à 1996 | Distribué à 122 pays | 454 |
| 132 | Programme d'instruction par correspondance | De 1994 à 1996 | Envoyé sur demande à 38 États contributeurs de troupes | 398 |
| Total | | | | 7 265 |

ANNEXE II

Statistiques relatives à la participation aux programmes de l'UNITAR

(1er juillet 1994-30 juin 1996)

Note : On trouvera ci-après deux séries de chiffres, à savoir des statistiques par région et des statistiques par pays.

Les regroupements régionaux correspondent aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies : Afrique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique et Asie de l'ouest. Certains États étant membres de plus d'une commission régionale, le nom de ceux qui sont inclus dans le groupement ou en sont exclus est indiqué. Ce regroupement par région vise à faciliter la coopération future avec les commissions des Nations Unies et les bureaux régionaux correspondants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À la lumière de l'expérience récente et suite aux recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, l'UNITAR peut ainsi être le partenaire prioritaire en matière de formation et de renforcement des capacités des organes et organismes des Nations Unies dans les domaines où il jouit d'avantages comparatifs réels.

La ventilation par pays donne une idée des activités usuelles de l'UNITAR. L'interprétation de ces chiffres est bien entendu laissée au lecteur. On relèvera néanmoins quelques tendances évidentes. L'Afrique a été la principale bénéficiaire des programmes; l'Europe vient au second rang, notamment en raison des demandes et des besoins des nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, les pays dont l'économie est en transition, en particulier les pays d'Asie centrale. L'Amérique latine et les Caraïbes ont relativement moins bénéficié de la coopération de l'UNITAR. Cette situation devrait pourtant changer rapidement. D'une part, la réouverture du bureau de l'UNITAR à New York facilitera un redémarrage des activités et deuxièmement, et principalement, de nouveaux programmes de formation visant à répondre aux besoins des pays en voie d'industrialisation dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets et dans celui des changements climatiques vont être lancés dans cette région dans les mois à venir.

Les programmes consistant de moins en moins en des activités ponctuelles, remplacées par des cycles de formation progressifs et modulaires qui contribuent de plus en plus au renforcement des capacités, les pays ou les régions sur lesquelles les activités de l'UNITAR sont axées peuvent observer que les chiffres font apparaître une augmentation soudaine de leur participation aux activités de l'UNITAR. Ces écarts devraient diminuer avec le temps et avec l'élaboration de programmes en faveur d'autres régions.

Cette nouvelle démarche opérationnelle explique aussi pourquoi la participation de personnel du système des Nations Unies a très sensiblement diminué. Il n'en va pas de même des nationaux de pays industrialisés, qui participent de plus en plus nombreux aux grandes conférences internationales et programmes de bourses organisés par l'UNITAR; on notera aussi le grand nombre d'inscrits aux nouveaux programmes de télé-enseignement de l'UNITAR.

Statistiques relatives à la participation

A. Groupes régionaux

| | |
|---|---------|
| Membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), <u>y compris</u> : Égypte | |
| Nombre de participants au cours de la période à l'examen : | 2 786 |
| Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : | (8 816) |
| <p>Afrique du Sud : 101 (133), Algérie : 20 (127), Angola : 15 (40), Bénin : 11 (107), Botswana : 17 (243), Burkina Faso : 169 (261), Cameroun : 6 (93), Cap-Vert : 18 (162), Comores : 4 (31), Congo : 6 (48), Côte d'Ivoire : 70 (241), Djibouti : 1 (48), Égypte : 244 (520), Érythrée : 135 (142), Éthiopie : 87 (447), Gabon : 17 (146), Gambie : 25 (72), Ghana : 56 (299), Guinée : 3 (122), Guinée-Bissau : 9 (47), Guinée équatoriale : 1 (19), Jamahiriya arabe libyenne : 4 (138), Kenya : 69 (237), Lesotho : 34 (126), Libéria : 1 (80), Libye : 4 (138), Madagascar : 23 (119), Malawi : 48 (171), Mali : 33 (155), Maurice : 16 (79), Mauritanie : 1 (71), Mozambique : 7 (125), Namibie : 30 (120), Niger : 27 (130), Nigéria : 67 (374), Ouganda : 46 (334), République centrafricaine : 3 (76), République-Unie de Tanzanie : 126 (146), Rwanda : 12 (97), Sao Tomé-et-Principe : 0 (18), Sénégal : 936 (1 173), Seychelles : 5 (26), Sierra Leone : 5 (68), Somalie : 3 (62), Soudan : 16 (203), Swaziland : 27 (122), Tchad : 2 (96), Togo : 3 (73), Tunisie : 31 (188), Zaïre : 3 (152), Zambie : 105 (346), Zimbabwe : 88 (363)</p> | |
| Membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), <u>y compris</u> : Canada et États-Unis, ainsi qu'Arménie, Azerbaïdjan, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie | |
| Nombre de participants au cours de la période à l'examen : | 1 999 |
| Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : | (5 716) |
| <p>Albanie : 43 (56), Allemagne : 58 (473), Andorre : 0 (0), Arménie : 10 (20), Autriche : 36 (138), Azerbaïdjan : 82 (89), Bélarus : 5 (20), Belgique : 27 (103), Bosnie-Herzégovine : 8 (22), Bulgarie : 13 (103), Canada : 133 (187), Chypre : 3 (52), Croatie : 11 (33), Danemark : 10 (67), Espagne : 27 (62), Estonie : 6 (8), États-Unis d'Amérique : 400 (722), Ex-République yougoslave de Macédoine : 10 (10), Fédération de Russie : 60 (82), Finlande : 21 (136), France : 52 (303), Géorgie : 1 (1), Grèce : 7 (61), Hongrie : 5 (76), Irlande : 9 (66), Islande : 3 (22), Israël : 8 (148), Italie : 154 (215), Kazakstan : 92 (104), Kirghizistan : 86 (97), Lettonie : 12 (42), Liechtenstein : 2 (14), Lituanie : 6 (123), Luxembourg : 13 (29), Malte : 6 (11), Monaco : 0 (0), Norvège : 22 (81), Ouzbékistan : 196 (203), Pays-Bas : 40 (132), Pologne : 31 (133), Portugal : 24 (83), République de Moldova : 0 (0), République tchèque : 14 (125), Roumanie : 8 (25), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 34 (185), Saint-Marin : 8 (16), Slovaquie : 31 (65), Slovénie : 6 (12), Suède : 23 (151), Suisse : 27 (171), Tadjikistan : 10 (11), Turkménistan : 67 (75), Turquie : 22 (153), Ukraine : 10 (35), Yougoslavie : 7 (92)</p> | |

Membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Excepté : Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 517
Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (4 129)

Antigua-et-Barbuda : 6 (21), Argentine : (31 (174), Bahamas : 9 (85), Barbade : 2 (84), Belize : 3 (26), Bolivie : 9 (86), Brésil : 39 (206), Chili : 27 (171), Colombie : 21 (172), Costa Rica : 16 (203), Cuba : 12 (220), Dominique : 3 (25), El Salvador : 11 (185), Équateur : 45 (157), Grenade : 2 (25), Guatemala : 17 (106), Guyana : 4 (66), Haïti : 6 (217), Honduras : 20 (126), Jamaïque : 8 (144), Mexique : 78 (424), Nicaragua : 8 (102), Panama : 9 (110), Paraguay : 8 (52), Pérou : 18 (166), République dominicaine : 3 (82), Sainte-Lucie : 1 (26), Saint-Kitts-et-Nevis : 5 (22), Saint-Vincent-et-les Grenadines : 4 (17), Suriname : 4 (111), Trinité-et-Tobago : 16 (133), Uruguay : 22 (96), Venezuela : 50 (289)

Membres de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
y compris : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie

Excepté : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 1 426
Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (5 715)

Afghanistan : 6 (78), Arménie : 10 (20), Australie : 145 (319), Azerbaïdjan : 82 (89), Bangladesh : 13 (155), Bhoutan : 10 (121), Brunéi Darussalam : 22 (111), Cambodge : 10 (80), Chine : 58 (311), Fidji : 3 (75), Îles Marshall : 2 (12), Îles Salomon : 1 (21), Inde : 46 (522), Indonésie : 36 (306), Iran (République islamique d') : 25 (155), Japon : 77 (220), Kazakstan : 92 (104), Kiribati : 0 (1), Kirghizistan : 86 (97), Malaisie : 25 (201), Maldives : 10 (43), Micronésie (États fédérés de) : 0 (15), Mongolie : 29 (174), Myanmar : 17 (132), Nauru : 0 (0), Népal : 23 (155), Nouvelle-Zélande : 54 (142), Ouzbékistan : 196 (203), Pakistan : 54 (266), Palaos : 0 (0), Papouasie-Nouvelle-Guinée : 2 (56), Philippines : 30 (235), République de Corée : 323 (219), République démocratique populaire lao : 3 (55), République populaire démocratique de Corée : 3 (47), Samoa : 2 (6), Singapour : 17 (156), Sri Lanka : 26 (134), Tadjikistan : 10 (11), Thaïlande : 38 (248), Tonga : 3 (3), Turkménistan : 65 (75), Turquie : 22 (153), Tuvalu : 0 (0), Vanuatu : 0 (21), Viet Nam : 39 (266)

Membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
y compris : Égypte

Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 536
Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (1 877)

Arabie saoudite : 6 (143), Bahreïn : 15 (129), Égypte : 244 (520), Émirats arabes unis : 17 (19), Jordanie : 28 (121), Koweït : 38 (220), Liban : 24 (79), Oman : 6 (141), Palestine : 113 (118), Qatar : 18 (109), République arabe syrienne : 15 (98), Yémen : 12 (180)

B. Répartition par pays

| Statistiques pour la période à l'examen (1er juillet 1994-30 juin 1996) | | | | | |
|---|------------------------|-------------------|----------------------------------|---------------------------|---------------|
| Pays | Participants aux cours | Télé-enseignement | Total pour la période à l'examen | Situation au 30 juin 1994 | Total général |
| Afghanistan | 6 | | 6 | 72 | 78 |
| Afrique du Sud | 99 | 2 | 101 | 32 | 133 |
| Albanie | 43 | | 43 | 13 | 56 |
| Algérie | 20 | | 20 | 107 | 127 |
| Allemagne | 54 | 4 | 58 | 415 | 473 |
| Angola | 14 | 1 | 15 | 25 | 40 |
| Antigua-et-Barbuda | 4 | 2 | 6 | 15 | 21 |
| Arabie saoudite | 6 | | 6 | 137 | 143 |
| Argentine | 23 | 8 | 31 | 143 | 174 |
| Arménie | 9 | 1 | 10 | 10 | 20 |
| Australie | 117 | 28 | 145 | 165 | 310 |
| Autriche | 32 | 4 | 36 | 102 | 138 |
| Azerbaïdjan | 82 | | 82 | 7 | 89 |
| Bahamas | 6 | 3 | 9 | 76 | 85 |
| Bahreïn | 15 | | 15 | 114 | 129 |
| Bangladesh | 12 | 1 | 13 | 142 | 155 |
| Barbade | 2 | | 2 | 82 | 84 |
| Bélarus | 5 | | 5 | 15 | 20 |
| Belgique | 20 | 7 | 27 | 76 | 103 |
| Belize | 3 | | 3 | 23 | 26 |
| Bénin | 11 | | 11 | 96 | 107 |
| Bhoutan | 10 | | 10 | 111 | 121 |
| Bolivie | 9 | | 9 | 77 | 86 |
| Bosnie-Herzégovine | 8 | | 8 | 14 | 22 |
| Botswana | 17 | | 17 | 226 | 243 |
| Brésil | 24 | 15 | 39 | 167 | 206 |
| Brunéi Darussalam | 20 | 2 | 22 | 89 | 111 |
| Bulgarie | 12 | 1 | 13 | 90 | 103 |
| Burkina Faso | 168 | 1 | 169 | 92 | 261 |
| Burundi | 14 | 1 | 15 | 80 | 95 |
| Cambodge | 10 | | 10 | 70 | 80 |
| Cameroun | 6 | | 6 | 87 | 93 |
| Canada | 119 | 14 | 133 | 54 | 187 |
| Cap-Vert | 17 | 1 | 18 | 144 | 162 |
| Chili | 23 | 4 | 27 | 144 | 171 |
| Chine | 54 | 4 | 58 | 253 | 311 |
| Chypre | 3 | | 3 | 49 | 52 |
| Colombie | 16 | 5 | 21 | 151 | 172 |
| Comores | 4 | | 4 | 27 | 31 |
| Congo | 6 | | 6 | 42 | 48 |

Statistiques pour la période à l'examen (1er juillet 1994-
30 juin 1996)

| Pays | Participants aux cours | Télé- enseignement | Total pour la période à l'examen | Situation au 30 juin 1994 | Total général |
|--|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Costa Rica | 16 | | 16 | 187 | 203 |
| Côte d'Ivoire | 70 | | 70 | 171 | 241 |
| Croatie | 11 | | 11 | 22 | 33 |
| Cuba | 11 | 1 | 12 | 208 | 220 |
| Danemark | 8 | 2 | 10 | 57 | 67 |
| Djibouti | | 1 | 1 | 47 | 48 |
| Dominique | 3 | | 3 | 22 | 25 |
| Égypte | 243 | 1 | 244 | 276 | 520 |
| El Salvador | 8 | 3 | 11 | 174 | 185 |
| Émirats arabes unis | 17 | | 17 | 2 | 19 |
| Équateur | 45 | | 45 | 112 | 157 |
| Érythrée | 135 | | 135 | 7 | 142 |
| Espagne | 11 | 16 | 27 | 35 | 62 |
| Estonie | 5 | 1 | 6 | 2 | 8 |
| États-Unis d'Amérique | 299 | 101 | 400 | 322 | 722 |
| Éthiopie | 86 | 1 | 87 | 360 | 447 |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | 8 | 2 | 10 | | 10 |
| Fédération de Russie | 59 | 1 | 60 | 22 | 82 |
| Fidji | 2 | 1 | 3 | 72 | 75 |
| Finlande | 20 | 1 | 21 | 115 | 136 |
| France | 50 | 2 | 52 | 251 | 303 |
| Gabon | 17 | | 17 | 129 | 146 |
| Gambie | 25 | | 25 | 47 | 72 |
| Géorgie | 1 | | 1 | | 1 |
| Ghana | 54 | 2 | 56 | 243 | 299 |
| Grèce | 7 | | 7 | 54 | 61 |
| Grenade | 2 | | 2 | 23 | 25 |
| Guatemala | 17 | | 17 | 89 | 106 |
| Guinée | 3 | | 3 | 119 | 122 |
| Guinée-Bissau | 9 | | 9 | 38 | 47 |
| Guinée équatoriale | 1 | | 1 | 18 | 19 |
| Guyana | 4 | | 4 | 62 | 66 |
| Haïti | 4 | 2 | 6 | 211 | 217 |
| Honduras | 19 | 1 | 20 | 106 | 126 |
| Hongrie | 5 | | 5 | 71 | 76 |
| Îles Marshall | 2 | | 2 | 10 | 12 |
| Îles Salomon | 1 | | 1 | 20 | 21 |
| Inde | 43 | 3 | 46 | 476 | 522 |
| Indonésie | 34 | 2 | 36 | 270 | 306 |
| Iran (République islamique d') | 24 | 1 | 25 | 130 | 155 |
| Iraq | 17 | | 17 | 158 | 175 |

Statistiques pour la période à l'examen (1er juillet 1994-
30 juin 1996)

| Pays | Participants aux cours | Télé- enseignement | Total pour la période à l'examen | Situation au 30 juin 1994 | Total général |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Irlande | 8 | 1 | 9 | 57 | 66 |
| Islande | 2 | 1 | 3 | 19 | 22 |
| Israël | 8 | | 8 | 140 | 148 |
| Italie | 18 | 136 | 154 | 61 | 215 |
| Jamahiriya arabe libyenne | 4 | | 4 | 134 | 138 |
| Jamaïque | 8 | | 8 | 136 | 144 |
| Japon | 77 | | 77 | 143 | 220 |
| Jordanie | 22 | 6 | 28 | 93 | 121 |
| Kazakstan | 92 | | 92 | 12 | 104 |
| Kenya | 69 | | 69 | 168 | 237 |
| Kiribati | | | | 1 | 1 |
| Kirghizistan | 86 | | 86 | 11 | 97 |
| Koweït | 34 | 4 | 38 | 182 | 220 |
| Lesotho | 33 | 1 | 34 | 92 | 126 |
| Lettonie | 12 | | 12 | 30 | 42 |
| Liban | 18 | 6 | 24 | 55 | 79 |
| Libéria | 1 | | 1 | 79 | 80 |
| Liechtenstein | 2 | | 2 | 12 | 14 |
| Lituanie | 6 | | 6 | 117 | 123 |
| Luxembourg | 11 | 2 | 13 | 16 | 29 |
| Madagascar | 21 | 2 | 23 | 96 | 119 |
| Malaisie | 23 | 2 | 25 | 176 | 201 |
| Malawi | 48 | | 48 | 123 | 171 |
| Maldives | 9 | 1 | 10 | 33 | 43 |
| Mali | 32 | 1 | 33 | 122 | 155 |
| Malte | 5 | 1 | 6 | 105 | 111 |
| Maroc | 31 | | 31 | 154 | 185 |
| Maurice | 15 | 1 | 16 | 63 | 79 |
| Mauritanie | 1 | | 1 | 70 | 71 |
| Mexique | 77 | 1 | 78 | 346 | 424 |
| Micronésie (États fédérés de) | | | | 15 | 15 |
| Mongolie | 28 | 1 | 29 | 145 | 174 |
| Mozambique | 7 | | 7 | 118 | 125 |
| Myanmar | 16 | 1 | 17 | 115 | 132 |
| Namibie | 30 | | 30 | 90 | 120 |
| Népal | 23 | | 23 | 132 | 155 |
| Nicaragua | 8 | | 8 | 94 | 102 |
| Niger | 27 | | 27 | 103 | 130 |
| Nigéria | 60 | 7 | 67 | 307 | 374 |
| Norvège | 20 | 2 | 22 | 59 | 81 |
| Nouvelle-Zélande | 32 | 22 | 54 | 88 | 142 |
| Oman | 6 | | 6 | 135 | 141 |

Statistiques pour la période à l'examen (1er juillet 1994-
30 juin 1996)

| Pays | Participants aux cours | Télé- enseignement | Total pour la période à l'examen | Situation au 30 juin 1994 | Total général |
|---|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Ouganda | 45 | 1 | 46 | 288 | 334 |
| Ouzbékistan | 196 | | 196 | 7 | 203 |
| Pakistan | 48 | 6 | 54 | 212 | 266 |
| Palestine | 112 | 1 | 113 | 5 | 118 |
| Panama | 8 | 1 | 9 | 101 | 110 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 2 | | 2 | 54 | 56 |
| Paraguay | 8 | | 8 | 51 | 59 |
| Pays-Bas | 39 | 1 | 40 | 92 | 132 |
| Pérou | 16 | 2 | 18 | 148 | 166 |
| Philippines | 30 | | 30 | 205 | 235 |
| Pologne | 26 | 5 | 31 | 102 | 133 |
| Portugal | 17 | 7 | 24 | 59 | 83 |
| Qatar | 18 | | 18 | 91 | 109 |
| République arabe syrienne | 14 | 1 | 15 | 83 | 98 |
| République centrafricaine | 3 | | 3 | 73 | 76 |
| République de Corée | 29 | 3 | 32 | 187 | 219 |
| République démocratique populaire lao | 2 | 1 | 3 | 52 | 55 |
| République de Moldova | | | — | | — |
| République dominicaine | 3 | | 3 | 79 | 82 |
| République populaire démocratique de Corée | 3 | | 3 | 44 | 47 |
| République tchèque | 13 | 1 | 14 | 111 | 125 |
| République-Unie de Tanzanie | 125 | 1 | 126 | 20 | 146 |
| Roumanie | 7 | 1 | 8 | 17 | 25 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 32 | 2 | 34 | 151 | 185 |
| Rwanda | 11 | 1 | 12 | 85 | 97 |
| Sainte-Lucie | 1 | | 1 | 25 | 26 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 5 | | 5 | 17 | 22 |
| Saint-Marin | 8 | | 8 | 8 | 16 |
| Saint-Siège | 7 | | 7 | 72 | 79 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | 4 | | 4 | 13 | 17 |
| Samoa | 2 | | 2 | 4 | 6 |
| Sao Tomé-et-Principe | | | — | 18 | 18 |
| Sénégal | 935 | 1 | 936 | 237 | 1 173 |
| Seychelles | 5 | | 5 | 21 | 26 |
| Sierra Leone | 4 | 1 | 5 | 63 | 68 |
| Singapour | 16 | 1 | 17 | 139 | 156 |
| Slovaquie | 29 | 2 | 31 | 34 | 65 |
| Slovénie | 5 | 1 | 6 | 6 | 12 |

Statistiques pour la période à l'examen (1er juillet 1994-
30 juin 1996)

| Pays | Participants aux cours | Télé- enseignement | Total pour la période à l'examen | Situation au 30 juin 1994 | Total général |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Somalie | 2 | 1 | 3 | 59 | 62 |
| Soudan | 14 | 2 | 16 | 187 | 203 |
| Sri Lanka | 25 | 1 | 26 | 108 | 134 |
| Suède | 17 | 6 | 23 | 128 | 151 |
| Suisse | 24 | 3 | 27 | 144 | 171 |
| Suriname | 4 | | 4 | 107 | 111 |
| Swaziland | 26 | 1 | 27 | 95 | 122 |
| Tadjikistan | 10 | | 10 | 1 | 11 |
| Tchad | 2 | | 2 | 94 | 96 |
| Thaïlande | 37 | 1 | 38 | 210 | 248 |
| Togo | 3 | | 3 | 70 | 73 |
| Tonga | 2 | 1 | 3 | | 3 |
| Trinité-et-Tobago | 15 | 1 | 16 | 117 | 133 |
| Tunisie | 29 | 2 | 31 | 157 | 188 |
| Turkménistan | 67 | | 67 | 8 | 75 |
| Turquie | 19 | 3 | 22 | 131 | 153 |
| Ukraine | 9 | 1 | 10 | 25 | 35 |
| Uruguay | 17 | 5 | 22 | 74 | 96 |
| Vanuatu | | | — | 21 | 21 |
| Venezuela | 49 | 1 | 50 | 239 | 289 |
| Viet Nam | 39 | | 39 | 227 | 266 |
| Yémen | 12 | | 12 | 168 | 180 |
| Yougoslavie | 7 | | 7 | 85 | 92 |
| Zaïre | 3 | | 3 | 149 | 152 |
| Zambie | 104 | 1 | 105 | 241 | 346 |
| Zimbabwe | 81 | 7 | 88 | 275 | 363 |
| Système des Nations Unies | 262 | 315 | 577 | 1 192 | 1 769 |
| ONG/Autres | 145 | 6 | 151 | 666 | 817 |
| Ex-URSS | | | — | 173 | 173 |
| Total | 6 413 | 852 | 7 265 | 21 232 | 28 497 |

ANNEXE III

Publications

Notes

1. La présente annexe indique les publications de l'UNITAR disponibles à la fin de la période à l'examen (30 juin 1996).
2. Cette liste de publications a été établie selon les critères indiqués dans le texte, à savoir qu'elle concerne les publications destinées à la vente, les matériels de formation vendus à des prix différents aux pays en développement et aux pays industrialisés, les séries de documents et les matériels de formation distribués gratuitement.
3. La liste ne comprend pas les documents imprimés en nombre limité à l'intention des gouvernements, organismes donateurs, stagiaires et experts. Si les documents en question représentent une assez grande part des documents de recherche et des publications de l'UNITAR sur la formation – évaluations des besoins, rapports de séminaires et d'ateliers, évaluations, mise au point de méthodes et d'outils pédagogiques, par exemple – ils sont réservés à l'usage interne.

A. Publications destinées à la vente

1. Disponibles aux bureaux de vente de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève

- Bertrand, The Third Generation World Organization (1989; E)
ISBN 0-7923-0382-2/ONU Numéro de vente : E.89.III.K.FS/25
- Dembinsky, The Modern Law of Diplomacy (1987; E)
ISBN 90-247-3681/ONU Numéro de vente : E.87.III.K.RR/34
- Frei/Rulof, Handbook of Foreign Policy Analysis (1989; E)
ISBN 0-7923-0108-0/ONU Numéro de vente : E.89.III.K.ST/25
- Gorman, Coping with Africa's Refugee Burden: A Time for Solutions (1987; E)
ISBN 90-247-3457-6/ONU Numéro de vente : E.87.XV.RS/15
- Hamalengwa, The International Law of Human Rights in Africa (1988; E)
ISBN 90-247-3587-4/ONU Numéro de vente : E.88.III.K.RS/16
- Ramcharan, Keeping Faith with the United Nations (1987; E)
ISBN 90-247-3516-5/ONU Numéro de vente : E.87.III.K.RR/33
- Renninger, The Future Role of the United Nations (1989; E)
ISBN 0-7923-0532-9/ONU Numéro de vente : E.89.III.K.CR/30
- Sen, A Diplomat's Handbook of International Law and Practice (1988; E)
ISBN 90-247-3647-1/ONU Numéro de vente : E.88.III.K.ST/22
- Umbricht, Multilateral Mediation, Practical Experience and Lessons (1989; E)
ISBN 90-247-3779-6/ONU Numéro de vente : E.89.III.K.RS/17
-

E = anglais; F = français; S = espagnol; R = russe

2. Disponibles chez Kluwer Law International (Londres, La Haye, Boston)

S. Rosenne, The International Court of Justice (1994; E)

J. Lemoine, The International Civil Servant: An Endangered Species (1995; E)

C. Peck, The United Nations as a Dispute Settlement System (1995; E)

N. Azimi, The United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC) (1995; E)

En cours d'impression :

M. A. Boisard, E. Chossudovsky and J. Lemoine, The United Nations System in Geneva (1996; E)

C. Peck et R. Lee, Increasing the Effectiveness of the International Court of Justice (1996; E)

N. Azimi, The Role and Functions of Civilian Police in United Nations Peace-keeping Operations (1996; E)

3. Supports pédagogiques de l'UNITAR destinés à la vente

Peace-keeping: "A Video Training Package" (1994; E)

Manual: Training Guidelines for National or Regional Training Programmes

Training Exercise 1: Neutrality, Reliability, Impartiality
(An introduction to Peace-keeping)

Training Exercise 2: Guarding of HQ and Vital Objects

Training Exercise 3: Escorting (Convoys)

Training Exercise 4: Use of Force

Training Exercise 5: Mine, Bomb and Booby Trap Threats

Training Exercise 6: Negotiation

Training Exercise 7: Patrolling

Training Exercise 8: Checkpoints

Video :

Parts 1, 2, 3: The Roots and Causes of a Conflict, The Evolution of United Nations Peace-keeping, Organizing a United Nations Peace-keeping Training Centre

Part 4: How to Train a United Nations Peace-keeping Soldier

Part 5: Training of a United Nations Military Observer

Part 6: How to Train a United Nations Election Monitor

Le programme complet, ou les films vidéo seulement, sont vendus aux institutions des pays en développement et à celles des pays industrialisés à des prix différenciés.

Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR relatif
aux opérations de maintien de la paix

Commanding United Nations Peace-keeping Operations:

Methods and Techniques for Peace-keeping on the Ground (1996; E/F)
(version française à paraître)

History of United Nations Peace-keeping During the Cold War
Period: 1945 to 1987 (1995; E)

Logistical Support of United Nations Peace-keeping Operations (1995; E/S)

La FPNU : Force de paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie (1996; E/F)

Principles of Wider Peace-keeping (1996; E)

En préparation :

Police civile des Nations Unies

Observateurs militaires des Nations Unies

Sensibilisation aux mines : mesures de protection contre les mines et les
restes matériels des guerres

Ces cours sont destinés à la vente. Les frais d'inscription varient en fonction de la complexité du cours.

UNITAR Training Package – Debt and Financial Management – Legal Aspects (1993; E)
(1996; R)

Module I: Introduction

Module II: Introduction to Debt Management

Module III: The National Borrowing Process

Module IV: International Sources of Funds

Module V: International Financial Institutions

Module VI: International Financing Techniques

Module VII: Loan Agreements

Module VIII: Dispute Resolution and Arbitration

Module IX: Debt Rescheduling

Module X: Glossary of Legal Aspects of Debt and Financial Management

Fourni à titre gracieux aux stagiaires de l'UNITAR, ainsi qu'aux institutions associées. Prix différenciés pour les institutions des pays en développement et celles des pays industrialisés.

UNITAR Case Study Workshop Package on Commercial Negotiation (1995; E)

Module 1: Case Study

Module 2: The Negotiating Cycle

Module 3: Participant Exercises

Module 4: Loan Agreement

Fourni à titre gracieux aux stagiaires de l'UNITAR, ainsi qu'aux institutions spécialisées. Disponible en 1997. Prix différenciés pour les institutions des pays en développement et celles des pays industrialisés.

UNITAR Case Study Workshop Package on Multilateral Negotiation (1995; E)

Module 1: Trainer's Guide and Draft Opening Statement

Module 2: Agenda for Five Day Workshop

Module 3: Theory of Negotiation

Module 4: Readings on Negotiation Theory and Drafting Loan Agreements

Module 5: Case Study: National Electricity Company

Module 6: Negotiating the National Electricity Company Case

Module 7: Participant Exercises

Module 8: Simulation of Negotiation Exercises

Module 9: Bibliography

Fourni à titre gracieux aux stagiaires de l'UNITAR, ainsi qu'aux institutions associées. Disponible en 1997. Prix différenciés pour les institutions des pays en développement et celles des pays industrialisés.

Programme de formation aux systèmes d'information sur l'environnement pour un développement durable

Explorations in Geographic Information Systems Technology: Manuel et disquettes d'auto-apprentissage (logiciel SIG requis) (E)

Volume 1: "Change and Time Series Analysis" (5 disquettes)

Volume 2: "Applications in Forestry" (10 disquettes)

- Volume 3: "Applications in Coastal Zone Research and Management" (3 disquettes)
- Volume 4: "Geographic Information System and Decision-making" (3 diskettes)
- Volume 5: "Geographic Information System and Mountain Environment"
- Volume 6: "Applications in Hazard Assessment and Management"
- Volume 7: "GIS and Climate Change – GHG Mitigation and Adaptation Methodologies" (en cours d'élaboration)

En vente pour les institutions des pays industrialisés. Les institutions des pays en développement peuvent demander qu'on leur envoie un exemplaire gratuitement.

Programme de formation visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention sur les changements climatiques (CC:TRAIN)

CC:TRAIN Workshop Package

(1995; E)

Outil de formation complet pour l'organisation et la présentation d'ateliers sur les changements climatiques et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, comprenant :

Un film vidéo de 20 minutes sur le changement climatique mondial et ses conséquences, qui peut servir à promouvoir l'atelier ou à compléter les présentations;

Six modules sur a) le changement climatique mondial; b) les conséquences du changement climatique mondial; c) les problèmes et les possibilités que présente la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; d) l'assistance financière fournie au titre de la Convention-cadre; e) les méthodes utilisées pour l'analyse des changements climatiques; et f) le programme CC:TRAIN;

Un manuel sur l'utilisation du programme, l'organisation d'ateliers nationaux et l'élaboration de présentations et de modules au niveau national.

Fourni à titre gracieux aux institutions des pays en développement. Sera mis en vente d'ici peu pour les institutions des pays industrialisés.

CC:TRAIN Guidance Manual on Preparing National Implementation Strategies

(1995; E)

Fourni à titre gracieux aux stagiaires de l'UNITAR, ainsi qu'aux institutions spécialisées. Sera mis en vente pour les institutions des pays industrialisés.

Programme de formation sur l'énergie

Fueling for a Clean and Safe Environment, sixth UNITAR International Conference on Heavy Crude and Tar Sands, 2 volumes, publié par R. F. Meyer, 810 pages et 733 pages, respectivement (1995; E)

Peut être livré gratuitement. Frais d'expédition : 50 dollars des États-Unis.

B. Publications distribuées gratuitement

1. Série de documents : programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière (aspects juridiques)

| | |
|--|-----------|
| Document No 1 : Debt Re-structuring | (1992; E) |
| Document No 2 : Recommendations of Participants | (1992; E) |
| Document No 3 : Good Debt Management Pays | (1993; E) |
| Document No 4 : Negotiations in Debt and Financial Management | (1994; E) |
| Document No 5 : The Role of the Lawyer in External Debt Management | (1995; E) |

Programme de formation à la gestion des catastrophes

Gestion des catastrophes au Burkina Faso – aide-mémoire (1995; F)

2. Documents de formation et d'information

Fournis à titre gracieux aux stagiaires, aux partenaires et à certaines organisations intéressées.

Programme de formation sur l'application des Directives de Londres et du Mécanisme de consentement préalable

| | |
|--|-----------|
| Guide to Scientific, Legal and Technical Literature for Chemical Management and Safety, 1st Edition | (1993; E) |
| Guide to Databases for Chemical Management and Safety, 1st Edition | (1994; E) |
| Resource Guide on Training and Technical Assistance Activities of International Organizations Related to the Environmentally Sound Management of Chemicals, 1st Edition | (1994; E) |
| Country Information Sheets on the Sound Management of Chemicals in Developing Countries, 1st Edition | (1995; E) |
| Summary Report on the Assessment of the "UNEP/UNITAR Training Programme on the Implementation of the London Guidelines", établi par Pesticide Service, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) | (1995; E) |

Programme visant à faciliter l'établissement de registres des émissions et des transferts de polluants dans les pays industrialisés et les pays en développement

- Facilitating the Establishment of Pollutant Release and Transfer Registers in Developing and Industrializing Countries: An Overview of UNITAR's Assistance Activities and Resource Materials (1996; E)
- Implementing a National PRTR Design Project: A Guidance Document (1996; E)
- Preparing a National PRTR Infrastructure Assessment: A Supplementary Guide (1996; E)
- Designing the Key Features of a National PRTR System: A Supplementary Guide (1996; E)
- Implementing a PRTR Pilot Reporting Trial: A Supplementary Guide (1996; E)
- Structuring a National PRTR Proposal: A Supplementary Guide (1996; E)

Programme visant à faciliter l'établissement de profils nationaux pour évaluer les capacités nationales de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques

- The UNITAR/IOMC National Profile Pilot Programme: A Summary of Experiences Gained Through Four National Profile Pilot Projects (1996; E)
- Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques : document d'information (1996; E/F/S)

Programme de formation aux systèmes d'information sur l'environnement pour un développement durable

- Actes d'AFRICAGIS'93 (1993; E/F)
- Introduction aux systèmes d'information géographique
- Modélisation de l'espace géographique
- Modélisation numérique, UNITAR/OSS/EPFL (1994; F)
- Traitement numérique d'image, UNITAR/OSS/EPFL (1994; F)

| | |
|---|----------------------------------|
| Démonstration de l'utilisation des systèmes d'information sur l'environnement, abordant des problèmes relatifs à la désertification en Afrique – programme exécutant une illustration d'études de cas et guidant l'utilisateur vers les outils et techniques SIE disponibles – Existe sur disquette | (1994; E/F) |
| Inventaire des SIG en Afrique, UNITAR/OSS/WRI | (1995; E/F) |
| Veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographique, UNITAR/OSS/WRI | (1995; E/F) |
| Guide de l'Internet en Afrique, UNITAR/OSS/ORSTOM | (1995; E/F) |
| Systèmes d'information intégrés sur l'environnement : des outils d'aide à la gestion des ressources naturelles en Afrique | (1995; E/F) |
| Techniques d'acquisition et de traitement de l'information géographique, appliquées aux régions arides et semi-arides | (F) |
| Actes d'AFRICAGIS'95 | (1995; E/F) |
| Bulletin d'information d'AFRICAGIS | (publication trimestrielle; E/F) |

ANNEXE IV

Questions financières

Note

1. Les états financiers établis par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) portent sur l'exercice financier annuel normal. Les rapports financiers et les états financiers vérifiés, de même que les rapports du Comité des commissaires aux comptes, portant respectivement sur les exercices terminés le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995, ont été présentés à l'Assemblée générale [Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément N° 5D (A/50/5/Add.4)].

2. Les appendices ci-après complètent le rapport d'activité et montreront la situation financière de l'Institut aux États Membres d'un autre point de vue. Pour éviter tout malentendu, on se rappellera que la présente annexe, qui vise l'exercice allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1996, ne porte pas sur la même période que les états comptables officiels (exercice financier annuel normal).

a) Contributions au Fonds général

Au cours de la période considérée, les contributions au Fonds général dont l'affectation n'était pas précisée se sont élevées à 613 702 dollars des États-Unis, ce que le Conseil d'administration trouve fort préoccupant. Les fonds mis à la disposition de l'Institut demeurent trop limités. On redoublera donc d'efforts pour collecter plus de fonds, les programmes de formation de l'Institut étant redevenus crédibles.

b) Liste des bailleurs de fonds et de contributions en nature au fonds "Dons à des fins spéciales"

Ces programmes ont suscité l'intérêt de donateurs gouvernementaux et privés. Du fait qu'il entre dans la stratégie de l'UNITAR de développer la coopération interinstitutions, et que la situation financière est relativement meilleure qu'auparavant, l'Institut s'efforce également de s'associer avec des partenaires dont la contribution à ces programmes est d'ordre concret plutôt que financier.

c) Liste des projets exécutés grâce à des dons à des fins spéciales

Au cours de la période considérée, les dons à des fins spéciales ont permis d'exécuter 17 programmes, d'un coût total approchant 8 millions de dollars des États-Unis.

d) État des recettes et des dépenses

On trouvera également ci-après un état des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 30 juin 1996 (correspondant à la période visée par le rapport d'activité). Les États Membres auront ainsi une image claire et transparente de la situation financière actuelle de l'Institut.

A. Contributions au Fonds général

1er juillet 1994-30 juin 1996

| <u>Pays</u> | <u>Montant</u> (Dollars É.-U.) |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Chili | 10 000 |
| Chine | 10 000 |
| Chypre | 1 000 |
| Corée | 20 000 |
| France | 62 370 |
| Grèce | 10 000 |
| Indonésie | 12 000 |
| Japon | 200 000 |
| Malte | 800 |
| Maroc | 5 000 |
| Maurice | 1 052 |
| Mexique | 10 000 |
| Nigéria | 32 175 |
| Oman | 9 000 |
| Pakistan | 24 985 |
| République tchèque | 54 436 |
| République-Unie de Tanzanie | 1 267 |
| Roumanie | 566 |
| Suisse | 143 060 |
| Thaïlande | 4 000 |
| Tunisie | <u>1 989</u> |
| Total | 613 700 |

B. Dons à des fins spéciales : liste des bailleurs de fonds et de contributions en nature*

| Institutions bilatérales | | En dollars des États-Unis |
|--------------------------|--|---------------------------|
| Allemagne | Agence allemande de coopération technique | 99 791 |
| | BFIO (Bureau pour les administrateurs des organisations internationales) | 222 586 |
| | Ministère allemand des affaires étrangères | 16 891 |
| Argentine | Ministère de la défense* | — |
| Australie | Département des affaires étrangères et du commerce extérieur | 100 000 |
| | Département de l'environnement, des sports et des territoires | 32 292 |
| | Office de protection de l'environnement | 23 667 |
| | The Commonwealth of Australia | 7 823 |
| Autriche | Ministère fédéral de l'environnement | 69 069 |
| | Ministère fédéral des affaires étrangères | 220 336 |
| Canada | Département de l'énergie de l'Alberta | 149 484 |
| | Syncrude Canada Ltée | 50 000 |
| | Centre canadien de technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) | 30 000 |
| | Centre de recherche pour le développement international (CRDI)* | — |
| Chine | Société nationale des pétroles de Chine | 100 000 |
| Danemark | Agence danoise de développement international (DANIDA)* | — |
| États-Unis d'Amérique | The United States Institute of Peace (USIP) | 35 000 |
| | Carnegie Corporation of New York | 258 109 |
| | William and Flora Hewlett Foundation | 50 000 |
| | McKnight Foundation | 80 000 |
| | William and Mary College (Williamsburg)* | — |
| | Ford Foundation | 100 000 |
| | Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict | 65 610 |
| | Asia Foundation | 12 000 |
| | Département de la défense des États-Unis* | — |
| | Département de l'énergie des États-Unis | 150 000 |
| | World Resource Institute | 74 068 |
| | Agence de protection de l'environnement des États-Unis | 120 236 |
| | Agency for International Development des États-Unis* | — |
| Clark University* | — | |
| Fédération de Russie | Société anonyme Udmurtneft | 50 000 |
| | Gouvernement de la République du Tatarstan | 50 000 |
| France | Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) | 350 648 |
| | Ministère de la coopération | 301 112 |
| | Ministère des affaires étrangères* | — |

| Institutions bilatérales | | En dollars des États-Unis |
|---|--|---------------------------|
| | Centre national d'études spatiales (CNES)* | — |
| | Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM)* | — |
| | Ministère de la défense* | — |
| Irlande | Ministère des affaires étrangères | 245 420 |
| Japon | Institut national pour le progrès de la recherche | 18 000 |
| | Fondation d'études avancées de développement international (FASID) | 23 568 |
| Norvège | Ministère des affaires étrangères | 58 362 |
| Pays-Bas | ITC De Boer* | — |
| | Ministère des affaires étrangères | 24 994 |
| | Ministère de la coopération au développement | 28 352 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth | 41 058 |
| | Secrétariat d'État à la défense* | — |
| Singapour | Institut d'études politiques* | — |
| Suède | Ministère des affaires étrangères | 42 652 |
| Suisse | Ministère fédéral des affaires étrangères | 361 235 |
| | Coopération suisse au développement (COSUDE) | 927 650 |
| | Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages | 383 700 |
| | Office fédéral des affaires économiques extérieures | 522 472 |
| | Fondation John Scott Erigene | 10 000 |
| Thaïlande | Ministère des affaires étrangères | 2 500 |
| Trinité-et-Tobago | Compagnie pétrolière de Trinité-et-Tobago (PETROTRIN) | 20 000 |
| Venezuela | Petroleos de Venezuela SA | 100 000 |
| Total | | 5 628 685 |
| Organisations régionales | | |
| | Commission européenne (Bruxelles) | 226 872 |
| | Centre commun de recherche de la Communauté européenne (ISPRA) | 49 273 |
| | Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* | — |
| | Eastern and South African Institute for Debt and Reserves Management (EISADARM) | 60 000 |
| Total | | 336 145 |

| Institutions bilatérales | En dollars des États-Unis |
|--|---------------------------|
| Système des Nations Unies | |
| Cour internationale de Justice | 254 973 |
| Bureau des affaires juridiques de l'ONU (New York)* | 306 500 |
| Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU | 42 500 |
| PNUE (Nairobi) | 535 247 |
| PNUE (Caraïbes) | 42 500 |
| PNUE [Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT)] | 55 318 |
| PNUE (Fonds pour l'environnement mondial, New York) | 1 056 645 |
| PNUD/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (New York) | 276 815 |
| PNUD/Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse | 77 230 |
| Total | 2 647 728 |
| Total général | 8 612 558 |

* Contributions en nature.

C. Dons à des fins spéciales : liste des projets et financement

1er juillet 1994-30 juin 1996

| Projet de formation | Code AGB | Du 1er juil. au 31 déc. 1994 | Du 1er janv. au 31 déc. 1995 | Du 1er janv. au 30 juin 1996 | Total |
|---|----------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Gestion des secours en cas de catastrophe | 401 | 148 288 | 81 947 | 0 | 230 636 |
| Initiation à l'informatique | 902 | 5 620 | 0 | 0 | 5 620 |
| Diplomatie préventive | 103 | 68 096 | 402 703 | 195 368 | 666 167 |
| | 147 | 0 | 180 000 | 74 973 | 254 973 |
| | 149 | 0 | 65 610 | 0 | 65 610 |
| Initiation aux organisations internationales à l'intention de fonctionnaires japonais | 108 | 0 | 11 547 | 12 021 | 23 568 |
| Formation vidéo sur les opérations de maintien de la paix, y compris programme de formation par correspondance | 115 | 7 375 | 73 854 | 13 888 | 95 117 |
| Conférence internationale sur l'APRONUC | 135 | 12 000 | 18 000 | 0 | 30 000 |
| Aspects juridiques de la gestion de la dette | 204 | 0 | 250 000 | 514 200 | 764 200 |
| | 207 | 55 164 | 167 308 | 300 000 | 522 472 |
| | 233 | 0 | 167 240 | 0 | 167 240 |
| Eastern and South African Institute for Debt and Reserves Management | 256 | 0 | 0 | 40 000 | 40 000 |
| Administration publique, gestion financière | 350 | 0 | 78 180 | 0 | 78 180 |
| Renforcement des compétences pour l'aménagement du territoire à l'appui du développement socio-économique dans le territoire occupé (Palestine) | 648 | 0 | 11 300 | 0 | 11 300 |
| Programme PNUE/UNITAR sur l'application des Directives de Londres | 312 | 220 000 | 484 034 | 364 199 | 1 068 233 |
| | 331 | 175 550 | 0 | 0 | 175 550 |
| Systèmes d'information géographique pour la gestion des ressources et de l'environnement | 313 | 163 450 | 0 | 0 | 163 450 |
| Systèmes d'information intégrée sur l'environnement | 318 | 127 424 | 88 339 | 0 | 215 763 |
| | 334 | 0 | 109 976 | 0 | 109 976 |
| | 336 | 0 | 18 000 | 0 | 18 000 |
| | 341 | 22 600 | 0 | 0 | 22 600 |
| | 342 | 0 | 13 222 | 95 928 | 109 149 |
| | 343 | 0 | 56 068 | 0 | 56 068 |
| | 344 | 0 | 44 070 | 105 000 | 149 070 |
| | 345 | 0 | 45 335 | 77 369 | 122 704 |
| | 352 | 0 | 0 | 49 273 | 49 273 |
| Programme sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques | 527 | | 370 000 | 249 985 | 619 985 |
| Septième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques | 528 | 50 000 | 0 | 0 | 50 000 |
| Sixième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques | 554 | 0 | 69 485 | 0 | 69 485 |
| Analyse de l'évolution des schémas d'utilisation des littoraux et des sols | 329 | 0 | 42 500 | 0 | 42 500 |
| Programme de formation sur le changement climatique | 351 | 0 | 32 292 | 0 | 32 292 |
| | 357 | 0 | 0 | 383 700 | 383 700 |
| | YZ-GLO3 | 0 | 276 815 | 0 | 276 815 |
| | ZY-GLO5 | 0 | 0 | 1 056 645 | 1 056 645 |
| Administrateurs auxiliaires | 811 | 0 | 105 168 | 0 | 105 168 |
| | 855 | 0 | 119 182 | 0 | 119 182 |
| Total | | | | | 7 970 692 |

D. Extrait des états financiers vérifiés de l'UNITAR

État des recettes et des dépenses et des variations des réserves et soldes pour les six mois terminés
le 30 juin 1996 (notes supprimées)

(En dollars des États-Unis)

| | Fonds général | | Autres activités | | | |
|--|------------------|-----------------|--------------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|
| | | | Fonds "Dons à des fins spéciales" | | Activités financées par le PNUD | |
| | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 |
| RECETTES | | | | | | |
| Dons | | | 2 415 279 | 1 848 526 | — | — |
| Contributions volontaires perçues (note 3) | 110 304 | 48 000 | — | — | — | — |
| Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations | — | 5 032 | — | — | — | — |
| Intérêts créditeurs | 10 670 | 19 640 | 83 333 | 86 032 | — | — |
| Recettes accessoires | 2 745 | 758 | 13 281 | 27 004 | — | — |
| Recettes au titre de l'appui aux programmes | 208 107 | 197 612 | — | — | — | — |
| Allocations | — | — | — | — | 99 979 | 368 548 |
| Total, recettes | 331 826 | 271 042 | 2 511 893 | 1 961 562 | 99 979 | 368 548 |
| DÉPENSES | | | | | | |
| Traitements et autres dépenses de personnel | 408 413 | 261 593 | 1 199 488 | 1 066 013 | 54 126 | 55 777 |
| Frais de voyage | 11 144 | 15 376 | 208 067 | 274 478 | 5 440 | 50 254 |
| Services contractuels | 29 512 | 29 941 | 94 140 | 73 151 | 32 005 | 158 722 |
| Dépenses de fonctionnement | 55 453 | 53 808 | 62 790 | 71 053 | 244 | 5 039 |
| Acquisitions | 3 809 | 3 494 | 8 042 | 14 138 | — | 1 048 |
| Bourses, dons et autres | — | — | 394 699 | 129 702 | 1 800 | 94 036 |
| Total, dépenses directes | 508 331 | 364 212 | 1 867 226 | 1 628 535 | 93 615 | 364 876 |
| Dépenses d'appui aux programmes | — | — | 201 743 | 193 940 | 6 364 | 3 672 |
| Total, dépenses | 508 331 | 364 212 | 2 068 969 | 1 822 475 | 99 979 | 368 548 |
| Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses | (176 505) | (93 170) | 442 924 | 139 087 | — | — |
| Ajustements afférents à des exercices antérieurs | 27 687 | 21 150 | (55 309) | (12 544) | — | — |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES | (148 818) | (72 020) | 387 615 | 126 543 | — | — |
| Transferts provenant (à destination) d'autres fonds | 398 | 20 679 | (398) | (20 679) | — | — |
| Remboursements aux donateurs | — | — | (22 566) | — | — | — |
| Économies réalisées sur des engagements d'exercices antérieurs ou à l'occasion de la liquidation de tels engagements | — | — | — | — | — | — |
| Réserves et soldes en début d'exercice | 550 555 | 609 542 | 1 659 009 | 1 618 201 | — | — |
| RÉSERVES ET SOLDES EN FIN D'EXERCICE | 402 135 | 558 201 | 2 023 660 | 1 724 065 | — | — |